Vel 1523915

(2)

ESSAI
SUR
LE LIVRE
DE JOB.

Subsequi grandia nostra lux:
Non nova, sed novè.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez CLAUDE HERISSANT, Imprimeur-Libraire, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. LXVIII.

AVEC PERMISSION.

AVERTISSEMENT.

NOUS ne croyons pas devoir commencer cet important Ouvrage par une Préface anticipée, quoique nous connoiſſions très-bien le plan ſur lequel nous travaillons. Il ſe dévelopera beaucoup mieux, lorſque nous aurons traduit l'original, & levé toutes les difficultés, qui juſqu'à préſent ont rendu ce Livre très-difficile à entendre.

Nous nous contentons de diviſer le LIVRE DE JOB en deux parties. La première contient l'HISTOIRE DE CE SAINT HOMME, & fait la matière des deux

premiers Chapitres, & des dix derniers verſets du quarante-deuxième. La ſeconde renferme tout le reſte de l'Ouvrage, & préſente une POESIE MAGNIFIQUE, où ſont exprimées les plaintes de l'Egliſe d'Iſraël captive à Babylone, à qui le Poëte ſacré, qui nous eſt inconnu, a donné le nom de JOB.

1°. A cauſe de la reſſemblance des MALHEURS de cette Egliſe affligée avec les INFORTUNES de ce Prince.

2°. Parce que l'EGLISE D'ISRAEL a éprouvé, de la part des ASSYRIENS & des BABYLONIENS, les mêmes hoſtilités que SATAN avoit fait eſſuyer à JOB.

Sans doute que ce début va de nouveau révolter ceux qui n'ap-

prouvent point notre manière de travailler. Ils continueront de crier que notre plan eſt ARBITRAIRE, SYSTÉMATIQUE, & même DANGÉREUX. Mais qu'ils liſent nos productions ſans préjugés, & qu'ils nous condamnent enſuite, s'ils peuvent intimement ſe perſuader que nous avons tort. Au reſte, nous déclarons que nous nous ferons toujours un devoir indiſpenſable de profiter des lumières qu'on voudra bien nous communiquer ſur ce Poëme ſublime, & que ce n'eſt même que dans cette vuë, que nous en donnons maintenant au Public les premiers Chapitres.

Nous avertiſſons que M. l'Abbé de Villefroy nous a déclaré ne prendre aucune part à ce que nous avons avancé ſur le tems où Job a vécu, & qu'il perſévère toujours dans le ſentiment commun, qui croit que ce ſaint homme a éxiſté avant ou du tems de Moyſe.

CAPUT PRIMUM.

ARGUMENTUM.

I. Job patria, nomen, & dotes. Puerorum pecorumque numerus. Pro filiis inter se convivia agitantibus, toties Domino sacrificia conficit.

II. Tanti viri prosperitatis Satan æmulator, iberos & omnia, quæ possidet, disperdendi ab Æterno facultatem impetrat.

III. Hoc audito, Job, sciſſis vestibus, crine tonso, in terram prostratus, percutientem manum silens deosculatur.

I.

1. *VIR erat in terra Hus, cujus nomen Job. Erat autem vir ille nobilis, immaculatus, rectus, verituſque Deum, & declinans à malo.*

2. *Et nati erant ei septem filii & tres filiæ.*

3. *Eratque possessio ejus septem millia ovium, & tria millia camelorum, quinginta quoque juga boum, & quingentæ asinæ, & famulitium copiosissimum: eratque egregius vir ille maximus omnium Principum Orientis.*

CHAPITRE PREMIER.

ARGUMENT.

I. *Patrie, nom, & qualités de Job. Le nombre de ſes enfans & de ſes troupeaux. Il offre pour les premiers des ſacrifices au Seigneur, toutes les fois qu'ils ſe donnent mutuellement à manger.*

II. *Satan, jaloux de la proſpérité de cet homme extraordinaire, obtient de l'Eternel la permiſſion d'éteindre ſa poſtérité, & de le priver de tous ſes biens.*

III. *Au récit de ces malheurs Job déchire ſes vêtemens, ſe raſe la tête, & proſterné contre terre il adore ſans murmurer la main qui le frapé.*

I.

1. IL y avoit dans la terre de Hus un homme appellé Job. Or cet homme illuſtre & ſans tache étoit plein de droiture; & pénétré de la crainte du Seigneur, il s'éloignoit du mal.

2. Il étoit père de ſept fils & de trois filles.

3. Ses troupeaux conſiſtoient en ſept mille têtes de menu bétail, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs, & cinq cents ânesſes: il avoit de plus un très-nombreux domeſtique. Enfin cet homme ſans pareil étoit le plus grand de tous les Princes de l'Orient.

4. *Conveniebant autem filii ejus in domum cujuſque, die ſuo, convivium facturi; & mittebant vocatum tres ſorores ſuas ad comedendum & bibendum cum eis.*

5. *Cùmque in orbem tranſiſſent dies convivii, mittebat Job qui invitaret eos; & diluculo conſurgens offerebat victimas ad numerum cujuſque illorum. Dicebat enim Job: Forſan peccaverunt filii mei, licèt benedicant Deo ex corde ſuo. Hæc peragebat Job cunctis diebus.*

II.

6. *Adfuit autem dies quo venerunt Spiritus cœleſtes, ut ordine aſtarent in conſpectu Æterni; & irrepſit quoque Satan medius eis.*

7. *Tunc Satan interrogavit Æternus: Unde venis? Cui reſpondens Satan, ait: A luſtrandâ terrâ, eâque percurrendâ.*

8. *Tum Satan dixit Æternus: Numquid apposuiſti mentem tuam ad ſervum meum Job. Profectò nullus eſt ſimilis ei in terra. Vir eſt immaculatus, rectus verituſque Deum, & declinans à malo.*

9. *Cui viciſſim reſpondens Satan, ait: Numquid Job gratuitò reveretur Deum?*

10. *Nonne tu ſæpè circumcingis eum, & domum ejus, & omne quod poſſidet circumquàque? Opus manuum ejus fortunas; & res ejus pecuaria in terram erumpit.*

11. *Sed paululùm extende, quæſo, manum tuam; & tange quæ poſſidet. Sanè palàm non benedicet tibi.*

4. Or ſes fils alloient manger les uns chez les autres, au jour que chacun d'eux avoit choiſi; & ils envoyoient inviter leurs trois ſœurs de venir prendre part à leur feſtin.

5. Lorſque ces jours de repas alternatifs étoient écoulés, Job à ſon tour les envoyoit inviter. Il ſe levoit dès le grand matin, & offroit autant de victimes qu'il avoit d'enfans. Car, diſoit-il, quoique du fond de leurs cœurs ils rendent à Dieu leurs hommages, peut-être ont-ils commis quelque péché. Job ne ſe départit jamais de cet uſage pendant qu'ils vécurent.

II.

6. Or, il arriva qu'un jour les Eſprits céleſtes vinrent à leur rang ſe préſenter devant l'Eternel; & Satan s'y introduiſit au milieu d'eux.

7. L'Eternel l'ayant apperçu, lui demanda: D'où viens-tu? Satan lui répondit auſſi-tôt en ces termes: Je viens de faire le tour de la terre, & j'en ai parcouru toutes les parties.

8. Alors l'Eternel lui dit: As-tu conſidéré avec attention mon ſerviteur Job? Certes il n'a point ſon ſemblable ſur la terre. C'eſt un homme ſans tache, & plein de droiture: il eſt pénétré de la crainte du Seigneur, & s'éloigne du mal.

9. Eſt-ce donc ſans intérêt, repartit Satan, que Job révére le Seigneur?

10. Ne l'avez-vous pas entouré de toutes parts d'une haie impénétrable, lui, ſa maiſon, & tous ſes biens? Vous faites proſpérer les œuvres de ſes mains, & ſes troupeaux nombreux inondent la terre.

11. Mais étendez, je vous prie, votre main pour un moment; & frapez tout ce qui lui appartient. Vous verrez alors comme il continuera de vous rendre publiquement ſes hommages.

12. *Jam nunc, inquit ad Satan Æternus, quidquid ejus eſt, in manu tua ſit; tantummodò in eum ne extendas manum tuam. Egreſſus eſt Satan de colloquio & de præſentia Æterni.*

13. *Ea erat dies quâ filii & filiæ ejus comedebant & bibebant vinum in domo fratris ſui primogeniti.*

14. *Subitò nuntius accurrit ad Job, & dixit: Boves arabant, & aſinæ paſcebant, invigilantibus paſtoribus tuis.*

15. *Ex improviſo irruit Sabæorum manus, abſtulitque eos, pueris cæde deletis. Ego autem celeri fugâ vix evaſi ſolus, ut hæc annuntiarem tibi.*

16. *Adhuc illo triſtia loquente, feſtinavit alter, qui dixit: Ignis horrificus decidit è cœlo, qui ſuccenſas oves, pueroſque conſumpſit; territuſque celeri fugâ vix evaſi ſolus, ut nuntiarem tibi.*

17. *Dum ille terribilia hæc nuntiabat, properavit tertius, & dixit: Chaldæi, in tria cornua diviſi, irruerunt in camelos, & abegerunt eos, poſtquàm percuſſerunt pueros acie gladii; territuſque celeri fugâ vix ſolus evaſi, ut nuntiarem tibi.*

18. *Adhuc illo tam terribilia hæc referente, ſupervenit quartus, qui dixit: Filiis & filiabus tuis veſcentibus & bibentibus vinum in domo fratris ſui primogeniti,*

12. Vas, dit l'Eternel à Satan : dès maintenant je remets à ton pouvoir tout ce qu'il poſsède ; gardes-toi ſeulement d'attenter à ſa perſonne. A ces mots Satan ceſſa ſon entretien avec l'Eternel, & ſe retira de ſa préſence.

13. C'étoit le jour où les fils & les filles de Job aſſiſtoient à un feſtin dans la maiſon de leur frère aîné.

14. Un homme à l'inſtant vint en courant dire à Job : Tandis que vos bœufs labouroient, & que vos ânesſes paiſſoient ſous les yeux de vos ſerviteurs,

15. Une troupe de Sabéens a fondu à l'improviſte ; elle a enlevé vos beſtiaux, après avoir paſſé vos gens au fil de l'épée. A peine ai-je pu échaper moi ſeul par une fuite précipitée, pour venir vous annoncer cet évènement.

16. Cet homme n'avoit pas encore achevé ces triſtes paroles, qu'il en arriva un autre, qui lui dit : Un feu épouvantable eſt tombé du ciel. Sa flamme a tout-à-coup envelopé & conſumé vos troupeaux avec ceux qui les gardoient. Echapé ſeul, & plein d'épouvante, à peine me ſuis-je ſauvé par une prompte fuite, pour vous en apporter la nouvelle.

17. Tandis qu'il faiſoit ce récit effrayant, il fut interrompu par un troiſième, qui lui dit : Les Chaldéens, partagés en trois corps, ſe ſont jettés ſur vos chameaux : ils les ont enlevés, après avoir paſſé vos domeſtiques au fil de l'épée. Echapé ſeul & plein d'épouvante, à peine me ſuis-je ſauvé par une prompte fuite, pour vous inſtruire de ce carnage.

18. Il racontoit encore ce fâcheux événement, lorſqu'un quatrième ſurvint, & lui dit : Tandis que vos fils & vos filles faiſoient enſemble un grand repas dans la maiſon de leur frère aîné,

19. *Repentè ventus vehemens ruit è vlaga trans deſertum, & excuſſit quatuor angulos domûs; quæ corruens oppreſſit liberos tuos. Omnes mortui ſunt. Territuſque vix celeri fugâ evaſi ſolus, ut nuntiarem tibi.*

III.

20. *Illicò ſurrexit Job, & ſcidit veſtimenta ſua; tonſoque capite, corruens in terram, proſtratus adoravit.*

21. *Nudus, inquit, egreſſus ſum de utero matris meæ, & nudus revertar illuc. Æternus dedit: Æternus abſtulit. Potentia Æterni laudibus cumuletur.*

22. *In his omnibus non peccavit Job, nec inſulſum quid Deo attribuit.*

19. Un vent impétueux s'eſt tout à coup déchaîné des contrées qui ſont au delà du déſert, il a ébranlé les quatre coins de la maiſon; & vos enfans ont été enſevelis ſous ſes ruines. Echapé ſeul & plein d'épouvante, à peine me ſuis-je ſauvé par une prompte fuite, pour vous informer de ce déſaſtre.

III.

20. Job à l'inſtant ſe leva, déchira ſes vêtemens, ſe raſa la tête; & proſterné contre terre, il adora profondément celui qui le frapoit.

21. Je ſuis ſorti nud, s'écria-t-il, du ſein de ma mère, je rentrerai nud dans le ſein de la terre. L'Eternel m'avoit donné [des biens,] l'Eternel me les a enlevés. Graces en ſoient rendues à ſa volonté ſuprême.

22. Malgré toutes ces épreuves, Job ne pécha point; mais il trouva très-équitable la conduite que Dieu tenoit à ſon égard.

REMARQUES.

VERSET I.

IL y avoit dans la terre de Hus un homme appellé Job. Or cet homme illuſtre & ſans tache étoit plein de droiture ; & pénétré de la crainte du Seigneur, il s'éloignoit du mal.

I. UN HOMME.

Le texte Hébreu porte le terme *-ish* אִישׁ, que l'Auteur de la Vulgate, Arias Montanus, & les Traducteurs de la Verſion Arabe & de la Paraphraſe Chaldaïque ont très-bien rendu par le mot Latin *vir*. Cependant ce ſubſtantif eſt ſi indéterminé dans cette Langue, de même que dans l'original, qu'on eſt ſouvent fort embarraſſé pour en fixer la véritable ſignification. Nous croyons qu'il n'y auroit aucun inconvénient à le rendre en Latin par le mot *Princeps*, & en François par celui de PRINCE. 1°. Parce que Job étoit extrêmement riche, comme on le voit dans le verſet 3, où il eſt qualifié par ces termes : *Magnus præ*

omnibus filiis Orientis, LE PLUS PUISSANT DE TOUS LES PRINCES QUI HABITOIENT LA PARTIE ORIENTALE DE L'IDUMÉE. 2°. Parce qu'il paroît d'une condition égale à celle de ſes trois amis, Eliphaz, Baldad & Sophar, dont le texte Grec appelle le premier, ROI DES PEUPLES DE THEMAN; le ſecond, SOUVERAIN DES SAUKHÉENS, & le troiſième, ROI DES MINÉENS. On pourroit donc rendre le premier membre de ce verſet de la manière ſuivante: UN PRINCE APPELLÉ JOB RÉGNOIT DANS LA TERRE DE HUS.

Enfin, ſi on pouvoit compter ſur une addition, qui ſe trouve à la fin du dernier Chapitre de Job dans les textes Grec & Arabe, addition que le Grec déclare avoir été tirée d'un Exemplaire Syriaque, quoiqu'il manque aujourd'hui dans celui que nous avons, on croiroit que JOB étoit ROI du pays d'Auſitis, entre l'Idumée & l'Arabie, & que ce Prince avoit le nom de JOBAB יוֹבָאב, avant de porter celui de JOB.

II. APPELLÉ JOB.

Ce nom propre devroit s'écrire *Ïob*. Il eſt trop intéreſſant pour ne pas nous y arrêter.

Le Dictionnaire de Caſtel remarque,

ſur la racine -*âïáb* אָיַב, que -Job אִיּוֹב fut ainſi appellé, *quòd oſor impiorum, & his inviſus & odioſus fuit*; PARCE QU'IL AVOIT DE L'AVERSION POUR LES IMPIES, ET QU'IL EN ÉTOIT LUI-MÊME HAÏ ET DÉTESTÉ. On voit bien que ce nom eſt propre à caractériſer ſes épreuves, & qu'il ne lui a été donné qu'après qu'il les eût eſſuyées. Mais pourquoi confond-il enſemble-*ôîléb* אוֹיֵב, *oſor*, QUI HAIT, avec -*âïïóub* אָיּוּב, *inviſus*, QUI EST HAÏ, dont les conſonnes אָיּוּב ſont abſolument les mêmes que celles de אִיּוֹב? Nous diſons donc que, s'il eſt queſtion de l'étymologie du nom de Job, il a été ainſi appellé, parce qu'il fut d'abord l'OBJET de la haine de Satan, & enſuite de CELLE des Chaldéens, dans la captivité qu'il éprouva de leur part, comme nous le ferons voir dans la ſuite.

Nous ajoutons qu'il portera le nom de Job à pareil titre, lorſque dans ſes Elégies il repréſentera par-tout, ſoit le FIDÈLE Iſraëlite, déplorant ſon ancienne idolatrie, avouant ſes CRIMES, & ſe plaignant des misères de ſon eſclavage; ſoit l'EGLISE D'ISRAEL, qui juſtifie ſon innocence contre des hommes tels que Baldad, Eliphaz, &c. qui, comptant n'accuſer que le PEUPLE D'ISRAEL dans la

perſonne de JOB, attaquoient l'INNOCENCE de cette mère ſans tache.

Ainſi, JOB dans cet Ouvrage eſt tantôt le SYMBOLE du fidèle Iſraëlite pénitent, & tantôt CELUI de l'Egliſe d'Iſraël innocente; & c'eſt par ſa bouche que s'expriment & les enfans & la mère.

Pouvoit-on choiſir un emblême & un organe de l'Egliſe d'Iſraël & de ſes enfans, plus convenables que JOB, dont la ſainteté eſt égale à celle de MOYSE & de DANIEL? C'eſt ainſi que Jérémie, dans ſes Lamentations, depuis le verſet 12 du premier Chapitre juſqu'à la fin, parle au nom & comme Egliſe d'Iſraël, qui s'y plaint, par ſa bouche, de la douleur que lui cauſe la captivité de ſes enfans.

III. DANS LA TERRE DE HUS.

Le PAYS ou la RÉGION que l'Hébreu, l'Arabe & le Syriaque appellent *ʾghoûtsᵉ* עוץ, eſt nommé par le Grec AUSITIS Αὐσῖτις, & dans la Vulgate HUS. On trouve, ſelon Bochart, fol. 80. de ſa Géographie ſacrée, trois ſortes de terres de HUS ou d'AUSITIS.

LA PREMIÈRE eſt dans le voiſinage d'ANTIOCHE, Ville bâtie par *ʾghoûtsᵉ* עוץ, fils d'Aram.

LA SECONDE eſt dans l'ARABIE PÉTRÉE, dans les environs de la Paleſtine. Elle

tire ſon nom de *"ghoûts*[e] fils d'Eſer, fils de Séïr le Horréen, *Génèſ.* XXXVI. 20, 21, 27 & 28. C'eſt de cette terre de HUS, ſituée dans l'IDUMÉE, que parle Jérémie dans le verſ. 21. du Chapitre quatrième de ſes Lamentations.

LA TROISIÈME eſt ſituée dans l'ARABIE DÉSERTE, mais près de la CHALDÉE. Elle eſt ainſi appellée de *"ghoûts*[e] HUS, fils de Nachor, frère d'Abraham; & c'eſt de cette dernière dont il eſt ici queſtion, ſelon Bochart, & par conſéquent la PATRIE DE JOB, quoi qu'en diſe l'addition citée plus haut, & dont l'autorité ne nous frape pas aſſez pour nous y rendre. Car nous ne ſavons où celui qui en eſt l'Auteur, a pris que JOB s'appelloit JOBAB. L'Ecriture ne le dit nulle part. Cependant il ſeroit à ſouhaiter que Bochart eût voulu approfondir ce texte de JOB, & celui du ſecond Chapitre, où l'on voit les noms des pays où demeuroient les amis de ce ſaint perſonnage; & certainement ils ne devoient pas être éloignés. Ce très-ſavant homme nous auroit peut-être appris ſi les pays de THEMAN, de SUH & de NAAMATH, étoient dans le voiſinage de la CHALDÉE, ou bien ſi ces PAYS étoient des CANTONS de cette terre

de Hus, qu'il place dans l'Arabie Chaldéenne. Or, comme ni l'Ecriture ſainte, ni les Auteurs profanes, ne nous donnent point la poſition de Suh & de Naamath, on ne ſauroit aſſurer leur véritable ſituation que par le voiſinage de Theman; & l'Ecriture plaçant ce dernier pays dans l'Idumée, *Génèſ.* XXXVI. 42. il eſt naturel de conclure que Suh & Naamath, paroiſſant être près du canton de Theman, étoient auſſi dans le Royaume de l'Idumée. L'amitié qui ſe trouvoit entre Job & les princes de ces trois cantons, nous autoriſe à croire que la terre de Hus où étoit Job, ſe trouvoit dans leur voiſinage, par conſéquent dans l'Idumée. Nous ſommes donc perſuadés que le pays de Hus, où Job demeuroit, étoit plutôt dans l'Idumée que dans la Syrie, ou dans le voiſinage de la Chaldée.

IV. Cet homme illustre.

Nous faiſons uſage de cette épithète pour rendre la force du *hê-* qui précéde le mot *-îsh*, & le pronom *háhoû-* qui le ſuit. Nous l'empruntons de l'eſprit qui régne dans cet Ouvrage, & qui nous repréſente Job comme étant d'une condition diſtinguée. Nous avons déja averti,

dans nos Principes diſcutés, que ces ſortes de *hé-* préfixes étoient employés pour donner plus d'énergie à la penſée de l'Auteur inſpiré. Quelquefois ils l'affoibliſſent, ſelon Vatable. Car, dit cet Auteur ſur le verſet 9. du quatorzième Chap. du IVe Livre des Rois, » la letre » Hébraïque *hé-* qui eſt devant *bkôábkh* » חוֹחַ, qui ſignifie CHARDON, n'eſt point » interrogative, & elle n'augmente point » la force de la penſée, mais elle la di- » minue. « Comme ſi l'Auteur diſoit : Le chardon, qui eſt la production la plus mépriſable de toutes celles qui croiſſent ſur le Liban. *Hebraïca litera* hê- *præpoſita voci* hkhôáhk, *quæ ſignificat* carduum, *non interrogat, nec* amplificat rem, *ſed* diminuit. *Quaſi diceret*: Carduus abjectiſſimus omnium *qui naſcuntur in Libano*. Le *hé-* qui précéde le ſubſtantif *érézׂ* אֶרֶז, le CÉDRE, produit un effet tout contraire, ſelon le même Auteur : car il donne plus de force à l'objet dont il eſt queſtion. Comme ſi l'Ecrivain ſacré diſoit : » Le » cédre le plus élevé de ceux qui ſont ſur » le Liban ; c'eſt-à-dire, le plus puiſſant » de tous les Rois. HÉB. *Præponitur voci* cedri HÊ-, *quod* amplificat; *quaſi diceret : Ad* cedrum excellentiſſimam *omnium*

cedrorum. L'on voit que les *hê-* préfixes ſont les mêmes fonctions que les *hê-* énergiques dans la Langue ſainte ; c'eſt-à-dire, qu'ils augmentent ou qu'ils affoibliſſent la penſée, relativement aux circonſtances que l'Ecrivain ſacré veut exprimer. Lorſque le terme *-îsh* eſt employé ſans pronom, il répond ſouvent à un pronom indéterminé, *aliquis, unus, &c.*

V. SANS TACHE.

De toutes les ſignifications que les anciennes Verſions & les Interprètes ont données au mot *thâm*[e] תָּם, nous choiſiſſons celle d'*immaculatus*, SANS TACHE. Elle eſt la plus convenable, pourvu qu'on veuille ſous-entendre les mots *ab Idolorum cultu*, DU CULTE DES IDOLES ; caractère qui diſtingue JOB par la pureté de ſon culte, dans un tems où l'idolatrie dominoit ſur preſque toute la terre ; puiſque la foi d'Abraham n'avoit été conſervée pure que dans la poſtérité de Jacob. Job, deſcendant d'Eſaü, s'étant auſſi inviolablement attaché à la foi d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob ; & à la pureté du culte de ces ſaints Patriarches, ſe trouvoit exempt des reproches de l'idolatrie & de toute eſpèce de ſuperſtitions. Ce qui nous engage à donner, dans ce

paſſage, au mot *thâm*[e] cette ſignification, c'eſt qu'il ne peut regarder l'intégrité des mœurs, puiſqu'elle eſt exprimée par les termes ſuivans du Grec, *abſtinens ab omni mala re*, QUI FUIT TOUTE ACTION CRIMINELLE.

VI. PÉNÉTRÉ DE LA CRAINTE DU SEIGNEUR, IL S'ÉLOIGNOIT DU MAL.

C'eſt ainſi que le Verbe avoit créé le cœur de Job, pour ſervir de modèle de ſainteté aux Fidèles qui compoſoient l'Egliſe d'Iſraël, ſoit avant, ſoit pendant la captivité. Des Saints de cette nature étoient bien dignes d'expier ſucceſſivement, par une ſervitude de deux cents ans, l'idolatrie de leurs pères & de leurs frères, & de mériter le rétabliſſement du culte du Seigneur dans ſon Temple.

Le ſecond verſet, où tout ſe réunit à la Verſion qu'en a donnée l'Auteur de la Vulgate, ne renfermant aucune difficulté, nous paſſons au ſuivant.

VERSET III.

Ses troupeaux conſiſtoient en ſept mille têtes de menu bétail, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs & cinq cents ânesſes: il avoit de plus un très-

nombreux domeſtique. Enfin, cet homme ſans pareil étoit le plus grand de tous les Princes de l'Orient.

Ce texte étant aſſez clair de lui-même, nous nous contentons d'y ajouter quelques notes.

I. Le mot *mikenêhoû* מִקְנֵהוּ, que ſaint Jérôme rend par *poſſeſſio ejus*, CE QU'IL POSSÉDOIT, ſignifie proprement dans ce verſet, *res pecuaria ejus*, SES TROUPEAUX; parce que, dit Leigh ſur ce terme, » les anciens, qui étoient très-laborieux & très-frugals, faiſoient preſque » conſiſter toutes leurs richeſſes à élever » des troupeaux : c'eſt pourquoi on ſe ſerv» voit de ce nom, pour déſigner le gros » & le menu bétail. « *Et quia veteres illi & priſci homines, laborioſiſſimi, frugaliſſimique has in* re pecuaria *ferè habebant* poſitas, *ideò plerumquè pro* pecudibus majoribus, minoribuſque, *uſurpatur hoc nomen.*

II. Le ſubſtantif *"ghàbúdâh* עֲבֻדָּה, *familia*, SA FAMILLE, eſt mis ici pour *famulitium*, DOMESTIQUES D'UNE MAISON; comme qui diroit, ſelon Buxtorf, CONDITION DE VALET, ou D'ESCLAVE, *quaſi* ſervitium *dicas*. En effet, *"ghàbúdâh* vient de *"ghâbád*, *ſervivit.*

Le Grec ajoute enſuite : *Et opera magna erant ei*, Ald. *per illud*, ſuppléez *famulitium*, *quoad terram*, QU'IL EMPLOYOIT A LA CULTURE D'UN GRAND NOMBRE DE TERRES.

III. SANS PAREIL.

On peut voir dans le n° IV. ſur le premier verſ. ce qui nous engage à donner à Job cette épithète.

IV. Ces mots Hébreux *oûáiehî hâ-îsh háhoû-ghâdôl mikhkhôl benê kédém*, que l'Auteur de la Vulgate rend par *eratque vir ille magnus inter omnes Orientales*, méritent attention. Car ils ne ſignifient rien en François. Que voudroit dire, & dit-on en effet : IL EST RICHE ENTRE LES CITOYENS ; IL EST INTÉGRE ENTRE LES MAGISTRATS ? Jamais un tel tour de phraſe n'a été reçu dans notre Langue, où l'on dit : C'EST LE PLUS RICHE DES CITOYENS ; C'EST LE PLUS INTÉGRE DES MAGISTRATS. Il faut donc que le *même* qui eſt avant *khôl*, ſoit rendu par *præ*, & qu'il ſoit exprimé par le ſuperlatif, comme ont fait le Traducteur Latin de l'Arabe & Aquila, qui ont traduit : *Erat vir ille maximus omnium filiorum Orientis.*

A l'égard du terme *kédém* קֶדֶם, *Orientis*,

tis, D'ORIENT, il eſt trop vague dans cet endroit pour n'être pas reſtreint. Car quelque puiſſant que fût le PRINCE DE HUS, il ne pouvoit pas ſurpaſſer en force tous les autres Orientaux. Nous croyons donc qu'il eſt néceſſaire de réduire cet Orient à la partie orientale de l'Idumée ; & conſéquemment que la TERRE DE HUS doit être placée dans l'IDUMÉE ORIENTALE, au voiſinage du pays de THEMAN, de SUH, de NAAMATH & de BUZ, à moins qu'on ne reſtreigne le mot de GRAND à la vertu de Job. Car alors il ſera conſtant qu'il ſurpaſſoit tous les Souverains par ſa patience inflexible, & par ſa ſoumiſſion à la volonté du Seigneur.

Nous rendons le terme *benêi* בְּנֵי, *filii*, LES ENFANS, par celui de PRINCES. Nous y ſommes autoriſés par le Dictionnaire de Caſtel, qui reconnoît que ce ſubſtantif eſt quelquefois employé dans la Langue Syriaque, pour déſigner les PERSONNES NOBLES, *nobiles*.

Si l'on veut voir un partage ſingulier des troupeaux de Job entre lui, ſa femme, ſes fils & ſes filles, on peut recourir à la page 16. du XIIIe tome de nos Principes diſcutés. Nous y avons fait

remarquer comment l'Auteur de la Paraphraſe Chaldaïque expliquoit cet endroit de Job.

VERSET IV.

Or ſes fils alloient manger les uns chez les autres au jour que chacun d'eux avoit choiſi, & ils envoyoient inviter leurs trois ſœurs de venir prendre part à leur feſtin.

Toutes les Verſions s'accordent à traduire ce texte comme on le lit dans la Vulgate, à l'exception des Exemplaires Grecs ordinaires, qui portent : *Secundùm unamquamque diem ;* mais celui d'ALC. DE HÉNA a lu, comme traduit S. Jérôme : *Unuſquiſque in die ſuo.* Les Scholies Romaines préſentent la même leçon.

Coduc, dans ſon Commentaire ſur Job, croit que les jours de feſtins, dont il eſt queſtion dans ce paſſage, doivent être reſtreints aux jours où les enfans de ce ſaint homme célèbroient l'anniverſaire de leur naiſſance ; ce qui paroît aſſez vraiſemblable.

VERSET V.

Lorſque les jours de ces repas alternatifs étoient écoulés, Job à ſon tour les envoyoit inviter. Il ſe levoit dès le grand matin, & offroit autant de victimes qu'il avoit d'enfans. Car, diſoit-il, quoique du fond de leur cœur ils rendent à Dieu leurs hommages, peut-être ont-ils commis quelque péché. Jamais Job ne ſe départit de cet uſage, pendant qu'ils vécurent.

I. Le terme *hikkîphoû* הקיפו eſt la troiſième perſonne plurielle maſculine du prétérit de *Hiphil* du verbe *îâkâph* יָקַף, l'un des ſept en *phê-iod*, qui ſe conjuguent comme ceux de *phê-noûne*. Nous le traduiſons comme la Vulgate : *Cùmque in orbem tranſiſſent dies convivii* : LORSQUE CES JOURS DE REPAS ALTERNATIFS ÉTOIENT ÉCOULÉS.

II. JOB A SON TOUR LES ENVOYOIT INVITER.

Nous ſuivons, dans cette manière de traduire, l'Auteur de la Paraphraſe Chaldaïque, qui a rendu ce texte par *mittebat Job, & invitabat eos*. Cette leçon nous paroît être la vraie ; & l'on s'apper-

çoit aiſément que le Paraphraſte Chaldéen n'auroit pas traduit par *zámmenínoûn*^e זַמְּנִנוּן, *condicebat eis diem*, ou *locum*, IL LEUR ASSIGNOIT UN JOUR, ou UN LIEU, s'il avoit lu *iekáddeshém*^e יְקַדְּשֵׁם, *ſanctificabat eos*, IL LES SANCTIFIOIT. Sa manière de traduire prouve clairement qu'il a lu יקראם, *invitabat eos*, IL LES INVITOIT, au lieu de *iekáddeshém*^e, *ſanctificabat*, que notre Hébreu conſerve encore aujourd'hui. Il a été facile d'écrire un *dâléth* ד pour *rê^ish* ר, & de confondre *-aléph* א avec un *shîne* ש. Au reſte, il eſt ſi vrai que le Chaldéen a lu ici le verbe יקראם, qu'il ſe ſert, pour le traduire, du même verbe *záman*^e זַמַּן, dont il a fait uſage pour rendre le verbe *kârâ* קָרָא, que l'on trouve au verſet 4. avant les mots *tres ſorores ſuas*.

On pourroit néanmoins, en conſervant la leçon de l'Hébreu d'aujourd'hui, donner au verbe *kâdásh* la même ſignification que nous lui attribuons ici. Car perſonne ne peut ignorer que ce verbe ne ſignifie quelquefois *condicere, indicere*. Or, ſelon Martial, *indicere cœnam alicui*, veut dire, PRIER QUELQU'N A SOUPER. Cependant on pourroit, en ſuppléant un verbe, rendre ainſi cet endroit: *Mit-*

tebat Job qui vocarent ut mundaret eos, JOB A SON TOUR LES ENVOYOIT CHERCHER POUR LES PURIFIER. Car rien n'indique que ce fût pour manger, qu'il les invitoit à venir chez lui.

III. IL SE LEVOIT DÈS LE GRAND MATIN.

Nous ajoutons l'adjectif GRAND au terme MATIN; parce que le verbe *híshshekhîm*[e] הִשְׁכִּים ſignifie ſeul SE LEVER MATIN, & qu'il eſt joint au mot *bábbókér* בַּבֹּקֶר, qui de ſon côté veut dire, DÈS LE MATIN; & cette duplication de la même idée donne, comme nous en avons averti dans nos Principes diſcutés, une nouvelle force à la phraſe, & doit par conſéquent s'exprimer par DÈS LE GRAND MATIN, OU DÈS LA POINTE DU JOUR.

IV. IL OFFROIT AUTANT DE VICTIMES QU'IL AVOIT D'ENFANS.

L'Interprète Grec a rendu ainſi ce paſſage: *Et offerebat pro eis victimas ſecundùm numerum eorum, & vitulum unum pro peccato, pro animabus eorum.* 1°. Cet Auteur joint les termes *exurgens mane* aux précédens, *purificabat eos.* 2°. Il a omis l'adjectif *omnium.* 3°. L'addition *& vitulum unum pro peccato, pro animabus eorum*, ne ſe trouve point dans

l'Exemplaire d'Alc. de Hén. mais elle ſe voit dans S. Jean Chryſoſtôme & dans Olympiodore, Moine Diacre de l'Egliſe Grecque, qui vivoit dans le neuvième ou dixième ſiècle. L'Interprète d'Origène porte : *Pro peccatis animarum eorum*, au lieu de *pro peccato*, *pro animabus eorum*. Si l'on étoit aſſez fondé pour recevoir cette addition, nous admettrions plus volontiers la leçon de l'Interprète d'Origène. La première, *pro peccato*, eſt du ſtyle de la Loi de Moyſe.

V. Car, disoit ce père plein de tendresse.

Remarquez que nous aurions pu ainſi exprimer le terme de Job, qu'on lit dans l'original ; parce que quelquefois les noms propres ſont mis pour déſigner les qualités de celui dont on parle.

VI. Peut-être ont-ils commis quelque péché.

Tous les Interprètes s'accordent ſur cette façon de traduire. Le Grec de nos Exemplaires a omis *peccaverunt* ; mais on lit ce plurier dans Aquila, dans l'édition d'Alc. de Hén. qui l'ont conſervé.

VII. Quoique du fond de leurs cœurs ils rendent a Dieu leurs hommages.

Le Syriaque, le Chaldéen, l'Arabe

& le Grec, ont tous pris en mauvaiſe part le verbe *bârákh* בָּרַךְ, en le traduiſant par MAUDIRE, BLASPHÈMER, INSULTER : mais nous ne voyons pas la raiſon, qui doive obliger à lui donner, dans cet endroit, une ſemblable ſignification ; puiſque Job n'offre ſon ſacrifice, pour ſes enfans, que dans la crainte qu'ils ayent péché. Ce doute leur fait honneur, & ne laiſſe pas préſumer qu'ils fuſſent coupables de blaſphèmes. Il eſt aiſé de rendre ce membre de phraſe à ſa ſimplicité naturelle en traduiſant : *Oûbêrekhoû-Èlóhîm*[c] *bílebâbâm*[c], par *licèt benedicant Deum in cordibus ſuis*, QUOIQU'ILS BÉNISSENT DIEU DANS LEURS CŒURS. En effet, la particule *ouâou* qui eſt avant le plurier *bêrekhôu*, ſe prend très-ſouvent pour *quamvìs*, auſſi-bien que pour &. Voyez la Concordance de Nold. page 296. col. 2. Art. XLVI.

Nous ajoutons que BÉNIR DIEU DANS SON CŒUR, c'eſt le SERVIR EN ESPRIT & SINCÉREMENT. Le verbe BÉNIR ſe prend dans le verſ. 3. du LXVIe Chap. d'Iſaïe pour ADORER, RENDRE SES HOMMAGES. *Qui recordatur thuris, quaſi qui benedicat idolo* : CELUI QUI SE SOUVIENT DE BRULER DE L'ENCENS, EST COMME CELUI QUI

ADOREROIT UNE IDOLE. Au lieu DE L'ENCENS QU'ILS DEVROIENT FAIRE BRULER DANS MON TEMPLE, dit Hector Pinto ſur ce paſſage, ILS RENDENT LEURS CULTES AUX IDOLES : *Pro thure, quod deberent in Templo meo incendere, colunt idola.*

Cependant ſi ces raiſons ne ſatisfaiſoient point, & qu'on voulût prendre cet endroit en mauvaiſe part, le terme *bile-bâbâm*[c] nous indique la différence qu'il faut établir entre [b]*khâtte-oû* & *bérekoû*. Le premier marque les PÉCHÉS d'actions, & le ſecond les PÉCHÉS de penſée ; & alors il faudroit traduire : PEUT-ÊTRE MES ENFANS ONT-ILS COMMIS QUELQUE PÉCHÉ, ou du moins, ONT-ILS OFFENSÉ DIEU AU FOND DE LEURS CŒURS : *Forſan peccaverunt filii mei, aut ſaltèm offenderunt Deum in cordibus ſuis.*

VIII. JAMAIS JOB NE SE DÉPARTIT DE CET USAGE, PENDANT QU'ILS VÉCURENT ; ou bien, JOB OFFRIT CETTE SORTE DE SACRIFICES, PENDANT QU'ILS VÉCURENT.

Ces derniers mots ne ſe liſent point dans le texte Hébreu d'aujourd'hui ; mais nous les tirons de l'édition ALEX. & de celle d'ALC. DE HÉN. qui ajoutent αὐτῶν AUTON, *eorũm*, après *cunctis diebus* ; comme ſi le texte ſur lequel ils tradui-

ſoient, avoit porté *iemêïhém*ᶜ יְמֵיהֶם, au lieu d'*iâmîm*ᶜ.

VERSET VI.

Or il arriva qu'un jour les Eſprits céleſtes vinrent à leur rang ſe préſenter devant l'Eternel; & Satan s'introduiſit au milieu d'eux.

Ce verſet & les ſuivans demandent une attention ſingulière. Il s'agit de chercher comment DIEU, les ANGES & SATAN ſe trouvent aſſemblés; & comment le SEIGNEUR peut lier un entretien avec les DÉMONS.

Il eſt certain que dans les ſéjours ſpirituels on ne connoît ni TEMS, ni LIEU, ni ORGANES matériels. Tous ces différens attributs ne conviennent qu'au monde limité, périſſable, & diamétralement oppoſé au monde intellectuel. Il doit donc y avoir un ORGANE immatériel établi pour que les êtres ſpirituels ſe communiquent leurs penſées.

Voici quelles ſont nos idées ſur cette matière. Nous ne faiſons aucune difficulté de répéter ce que nous avons déja dit ailleurs, & de l'appliquer ici.

L'Ecriture nous apprend que l'ÊTRE

ÉTERNEL eſt LUMIÈRE & FEU, c'eſt-à-dire, INTELLIGENCE & AMOUR, indépendant de toute matière ; puiſque ces deux attributs agiſſent de toute éternité. Le Père voulant donner l'exiſtence à UN MONDE INTELLECTUEL, c'eſt-à-dire, COMPOSÉ D'INTELLIGENCES, pour durer toujours ; à UN MONDE MATÉRIEL, c'eſt-à-dire, PÉRISSABLE, & à un MONDE partie INTELLECTUEL & partie MATÉRIEL, dont la première acquerroit à la ſeconde le précieux don de l'IMMORTALITÉ, le Verbe donna d'abord l'être à une LUMIÈRE & à un FEU purement SPIRITUELS. Nous ne parlons ici que de ce PREMIER MONDE, c'eſt-à-dire, des ANGES. Ces Intelligences ſont bornées en tant que créatures, mais de beaucoup ſupérieures à celles qui nous animent. Qui pourroit imaginer le calcul de ces légions d'Intelligences ? Les Livres inſpirés ne nous en ont tranſmis que quelques noms, & ceux des neuf Ordres les plus ſublimes. Dieu ſeul connoît l'immenſité du nombre des Eſprits céleſtes & infernaux.

Il eſt néceſſaire que ce qui n'eſt point éternel, ſoit imparfait ; quelque parfait qu'il paroiſſe aux Eſprits créés. Le premier Ange fut ſi ébloui de ſa propre excellence,

qu'il oublia la ſupériorité de Dieu ſur lui : il ſe crut ſon égal, & entraîna dans ſa révolte quantité de légions d'Eſprits, qui, frapés de ſa brillante ſplendeur, crurent qu'il pouvoit partager le pouvoir ſuprême avec l'Être des êtres. Ce rébelle fut puni. Dieu ſoutint & anima par ſa grace la lumière & le feu des Anges fidèles ; & Satan abandonné à lui-même fut privé de cette lumière admirable, qui faiſoit ſa gloire. Elle fut changée en ténèbres éternelles ; & ce FEU, qui devoit le conſumer d'amour, fut changé en un FEU de rage & de déſeſpoir, qui nourrit continuellement ſa haine contre le Créateur, & contre les Eſprits qui tiennent de lui leur exiſtence.

Voilà les deux eſpèces d'Intelligences, qui ſont avec l'Être ſuprême dans des relations bien différentes. Toutes deux reçoivent ſes ordres : toutes deux obéiſſent.

Les opérations des Eſprits, deſtitués de corps, ſont auſſi ſimples que leur nature. La LUMIÈRE, c'eſt-à-dire, l'INTELLIGENCE ; & le FEU, qui n'eſt autre choſe que la VOLONTÉ : tels ſont les organes par leſquels ils agiſſent les uns ſur les autres, ſelon les loix établies par celui qui leur a donné l'exiſtence.

Or, comme leurs actes ſont abſolument dépendans de Dieu, & qu'ils n'exécutent que ſes volontés, les uns à l'égard des autres, l'Eſprit de Dieu éclaire un Ange, qui, par ce TRAIT de lumière, comprend les ORDRES du Maître des Eſprits, qui en même tems anime par ſon FEU, c'eſt-à-dire, par ſon AMOUR, le FEU ou la VOLONTÉ de l'Ange, & le rend ainſi capable d'obéir avec une prompte ardeur aux ordres qu'il reçoit. La même opération s'exécute ſur l'Ange, que le ſouverain Maître lui aſſocie. C'eſt ainſi que ſont inſtruits ces Eſprits, qui veillent à notre ſalut éternel. Leur Maître, par un trait de lumière, leur découvre l'état de notre ame; & par le FEU dont il anime leurs cœurs, il ſait les attacher à nous.

C'eſt encore ainſi que la connoiſſance de nos beſoins parvient juſqu'aux ames des Saints, dont la mortelle dépouille eſt demeurée dans ce monde, & qui, par conſéquent, n'ont plus aucune relation avec la matière. Dieu, par un RAYON de ſa lumière, leur fait connoître que nous les invoquons; & par un TRAIT de feu, il leur inſpire la charité, qui les fait prier pour nous

Mais quel ſpectacle, quand il plaît au Maître des Anges & des hommes d'aſſembler toutes les Intelligence ſpirituelles, pour honorer la VERTU d'un mortel, tel que Job, accablé de maux, de douleurs, d'infortunes, abandonné univerſellement, & ſoutenu ſeulement par ſa patience & par ſa réſignation!

Dans cette circonſtance, le ſouverain Maître des Eſprits, qui l'environnent ſans ceſſe, (puiſque ce ſont eux qui forment ſon Thrône) daigne ſe manifeſter de plus près à ces Intelligences céleſtes, & les fait, pour ainſi dire, approcher davantage de ſa Majeſté. C'eſt cette manifeſtation, que l'Ecriture peint par ces expreſſions métaphoriques : DES ESPRITS CÉLESTES VINRENT A LEUR RANG SE PRÉSENTER DEVANT L'ETERNEL.

Par quelle opération le Tout-puiſſant rend-il ſa préſence plus ſenſible à ſes Anges ? C'eſt en jettant ſur chacun d'eux un nouveau RAYON de cette lumière immatérielle, qui leur découvre à tous l'EXCELLENCE du cœur & la GRANDEUR d'ame du bienheureux JOB ; & en jettant dans leur volonté des TRAITS de FEU, c'eſt-à-dire, d'AMOUR pour ce ſaint homme ; traits qui, par contre-coup

deviennent des TRAITS d'une INDIGNATION AMÈRE contre SATAN.

Au reſte, dans la traduction de ces mots Hébreux *benê^ï-Èléhîm^c*, que la Vulgate, l'Arabe & le Syriaque rendent par *filii Dei*, LES ENFANS DE DIEU, nous ſuivons le Chaldéen, qui les a exprimés par *catervæ Angelorum*, DES LÉGIONS D'ANGES: 1°. parce que tout le monde reconnoît qu'aſſez ſouvent le plurier *-Èlôhîm^e* déſigne LES ANGES. 2°. Il paroît que le Paraphraſte Chaldéen a rendu le plurier conſtruit BENÊ^ï, *filii*, les FILS, ou les ENFANS, par *cœtus*, ou *catervæ*; parce qu'un corps aſſemblé eſt compoſé de pluſieurs individus, dont chacun, devant ſon exiſtence à quelqu'être, peut être appellé BÊN^E, *filius*, le FILS. La prépoſition *ⁿghál* ſignifie *adſtantes*, DÉBOUT. Ainſi, pour rendre cet endroit mot à mot, il faudroit traduire: *Ut ordine ſiſterent ſe adſtantes Æterno.* En effet, c'eſt la vraie ſignification de *ⁿghál* dans ce verſet. Mettez donc: IL ARRIVA QU'UN JOUR LES ESPRITS CÉLESTES VINRENT PRENDRE PLACE POUR ASSISTER DEBOUT AU CONSEIL DE L'ETERNEL. Tel eſt la force de la particule *ⁿghál*, qui ne veut pas dire *coram*, que l'Hébreu exprime par la particule *liphenê^ï*.

ET SATAN S'INTRODUISIT AU MILIEU D'EUX.

Comment expliquer de quelle manière SATAN ſe trouve parmi les ANGES auprès de l'Eternel, & lie avec lui des entretiens? Cette double opération ne paroît pouvoir être exécutée que par le ſecours d'ORGANES MATÉRIELS. Cependant nous n'admettons ces ORGANES ni dans DIEU, ni dans SATAN, à moins qu'il ne s'agiſſe de ſe rendre viſible aux hommes, quand Dieu le veut. Nous allons nous expliquer à ce ſujet, par une comparaiſon, qui pourra jetter du jour ſur cette queſtion, dont le dénouement n'eſt pas facile.

L'homme ſe détache aſſez ſouvent de ſes ſens, pour contempler des vérités métaphyſiques, c'eſt-à-dire, indépendantes de la matière & des corps. Alors il ne ſe tranſporte nulle part; & il ne ſe ſert d'aucun de ſes organes, & moins encore de ſa langue. Dans cet état, il eſt pure intelligence. Il ſe trouve être au nombre des Eſprits, qui méditent ſur le même objet. Il eſt réuni avec eux: il approche la vérité, en la contemplant. Elle l'interroge par des doutes, ou en lui propoſant des vérités déja connues. Notre eſprit lui répond, en lui faiſant

part des difficultés qui l'arrêtent ; & la vérité les leve, en lui faiſant faire des découvertes, qui l'inſtruiſent de ce qu'il vouloit ſavoir.

C'eſt ainſi que l'ÊTRE SUPRÊME ſe conduit dans ce paſſage avec le DÉMON. Cet ANGE de ténèbres n'a pas beſoin d'ORGANES dans ce moment. Il ne ſe tranſporte point dans les ſéjours éternels, dont les portes lui ſont fermées pour jamais. Mais, dévoré par l'envie, éclairé d'ailleurs par un TRAIT de lumière divine, il réfléchit ſur JOB, & ſe trouve, par cette penſée, au nombre des Eſprits bienheureux, qui méditent pour lors ſur le même objet. Examinons les termes figurés dont ſe ſert ici l'Auteur de la Vulgate, qui repréſente éxactement l'original. Il ne faut, pour nous exprimer, que les ſeuls termes de LUMIÈRE & de FEU, c'eſt-à-dire, d'ESPRIT & de VOLONTÉ. Ils nous ſuffiſent pour expliquer métaphyſiquement l'entretien que tiennent entr'eux des Eſprits, à qui des corps matériels ſont abſolument inutiles pour s'entre-communiquer leurs penſées.

Mais, remarquez en paſſant, 1°. que l'on pourroit croire que, quand *ôuáiehî* ſe trouve tout ſeul à la tête des verſets,

on doit lui ſuppléer *háîôm*[c], *dies*, qu'il faut traduire par, IL ARRIVA UN JOUR QUE, ou plus ſimplement, UN JOUR. Alors on ſupprime la ſyllabe QUE, lorſqu'elle ſe rencontre après.

2°. Que ſi ces mots, *ut ſtaret coram Domino*, étoient autrefois dans le texte original, il eſt évident qu'on a pu les en retrancher ſans altérer le ſens; cependant nous les gardons en François, parce qu'on les lit dans le premier verſet du Chapitre ſuivant.

3°. Que le mot Hébreu *çâtân*[c], ſignifie en général un ADVERSAIRE, celui qui s'oppoſe à quelqu'un, comme dans le verſet 22. du XIX[e] Chapitre du II. Liv. des Rois; & que ce n'eſt que par antonomaſie, ſelon M. Huré, dans ſon Dictionnaire, que le DIABLE eſt ainſi appellé; parce qu'il s'oppoſe, autant qu'il le peut, à la volonté de Dieu & au ſalut des fidèles.

VERSET VII.

L'Eternel l'ayant apperçu, lui demanda: D'où viens-tu? Satan lui répondit auſſi-tôt en ces termes: Je viens de faire le tour de la terre, & j'en ai parcouru toutes les parties.

I. Un RAYON de la lumière divine perce les TÉNÈBRES éternelles, auſquelles Satan eſt condamné. Le malin Eſprit penſe alors que le Dieu des Intelligences fait une attention ſpéciale à ſes démarches inſidieuſes ; & c'eſt pour lui une interrogation.

II. JE VIENS DE FAIRE LE TOUR DE LA TERRE.

Frapé d'un TRAIT de feu lancé par la colère de l'Eternel, Satan eſt forcé d'avouer, en lui-même, qu'il n'échape point à l'œil de celui qui pénétre tout. Cette réfléxion eſt pour le Très-haut ce que ſeroit pour nous une réponſe, faite & reçue par nos organes matériels.

Mais comment une Intelligence parcourt-elle toute la terre ? Eſt-ce avec un corps ? Non. C'eſt par la ſeule penſée.

On ne s'étonnera plus de l'activité de ce Prince & chef des mauvaiſes Intelligences, lorſqu'on ſe rappellera ſa premiére, c'eſt-à-dire ſon ancienne, ſupériorité au deſſus de toutes les autres Intelligences ; ſupériorité ſi grande, qu'elle lui perſuada, comme à une quantité de légions d'Anges, qu'il étoit égal à Dieu même. L'Eternel, en les foudroyant, lui laiſſa toutes les forces que cette Intel-

ligence avoit, lorſqu'elle fut créée; afin qu'elle ſentît, dans toute ſon entenduë, le châtiment dont elle fut accablée par la fureur de l'Eternel.

Dès que le premier homme eut péché, ſon crime ſoumit à Satan l'univers coupable, & l'en rendit le Prince; & ſon empire s'exerce dans les airs & ſur la terre. Eſt-il donc étonnant qu'une telle Intelligence parcoure, avec une inconcevable rapidité, tous les recoins de l'univers?

III. Faites attention que, pour exprimer l'énergie de la conjugaiſon HITPHAEL, *hiththehállêkh* התהלך, ſaint Jérôme ſe ſert du verbe Latin compoſé *perambulavi.*

VERSET VIII.

Alors l'Eternel lui dit: As-tu conſidéré avec attention mon ſerviteur Job? Certes il n'a point ſon ſemblable ſur la terre. C'eſt un homme ſans tache, & plein de droiture; & pénétré de la crainte du Seigneur, il s'éloigne du mal.

Quel coup de foudre pour Satan, quand une brillante lumière peint à ſon intelligence les vertus de Job! vertus dont l'image s'apperçoit ſans le ſecours

de nos ſens. Cette image, purement ſpirituelle, eſt le langage dont ſe ſert le Dieu des Eſprits pour parler à l'Intelligence des ténèbres.

Les termes *ſôume lêb* שׂוּם לֵב ſignifient ÉXAMINER, CONSIDÉRER AVEC ATTENTION. L'Auteur de la Vulgate les rend donc éxactement, en la traduiſant par *conſideraſti.*

VERSET IX.

Eſt-ce donc ſans intérêt, repartit Satan, que Job révére le Seigneur?

I. Le commerce des Eſprits ſe lie & s'entretient par la penſée. Satan réfléchit; mais avec quelle célérité! Dieu le pénétre; & la réponſe eſt faite.

II. EST-CE DONC SANS INTÉRÊT.

C'eſt ainſi que nous croyons devoir exprimer l'adverbe *khínnâm* חִנָּם, que la Vulgate rend très-bien par *fruſtrà*, EN VAIN.

III. RÉVÉRE LE SEIGNEUR.

Dans les Remarques de Nobilius Flaminius ſur Job, inſérées dans le ſixième tome de la Polyglotte de Valton, la crainte du Seigneur eſt définie à la p. 78. d'après un Scholiaſte Grec: *Caſta, & ſancti timoris plena veneratio Dei.*

VERSET X.

Ne l'avez-vous pas entouré de toutes parts d'une haie impénétrable, lui, ſa maiſon, & tous ſes biens ? Vous faites proſpérer les œuvres de ſes mains, & ſes troupeaux nombreux inondent la terre.

I. Pour ſuivre le principe que nous avons établi à la page 225 & aux ſuiv. & 411 du treizième tome de nos Principes diſcutés, nous devrions faire uſage d'un terme particulier pour rendre le pronom *âththâ* ; car on s'efforceroit en vain de le détruire. Nous y avons prouvé, que chaque perſonne des verbes étant déſignée dans la Langue Hébraïque par une letre caractériſtique, à peu-près de même qu'en Latin, les pronoms perſonnels deviennent inutiles pour les faire connoître. Il faut donc, toutes les fois qu'on les y rencontre, ou les y regarder comme tels, ou convenir qu'ils renferment en eux-mêmes une idée modificative ; & c'eſt le dernier ſentiment que nous n'avons point balancé d'adopter, fondés ſur les preuves que nous avons produites, dans les endroits que nous venons d'indiquer,

quoique nous n'ayons pas cru devoir le ſuivre dans celui-ci.

II. NE L'AVEZ-VOUS PAS ENTOURÉ?

Toutes les Verſions ont rendu le verbe *çákhethâ* שְׂכְתָּ par le prétérit *poſuiſti*, *vallaſti*, *adumbraſti*, *muniviſti*, *&c.* mais nous le traduiſons par le préſent, *ſepe circumcingis*; parce que le ſouverain Maître n'avoit point encore permis à Satan de toucher à JOB, ni à ce qui lui appartenoit. Ce verbe vient de *çôukh* שׂוּךְ, *ſepivit*. Il paroît que le Syriaque, en le traduiſant par *adumbraſti*, a lu *sákhóthâ* סְכֹתָ, de *sâkhákh* סָכַךְ, *texit*, *protexit*. Il a ajouté *manu tuâ*; mais on ne voit pas que l'original l'autoriſe dans cette addition.

III. SA MAISON.

Le Syriaque met après ces mots ceux de *filios ejus*; mais ce ſupplément nous paroît une explication des termes *domum ejus*. De la marge elle aura paſſé dans le texte. Nous en diſons autant de l'addition *manu tuâ*, dont il vient d'être queſtion dans l'article précédent.

IV. VOUS FAITES PROSPÉRER SANS CESSE LES ŒUVRES DE SES MAINS.

Le texte porte : *Má^nghàcéh ìâdâiôû bêrákhethâ* מַעֲשֵׂה יָדָיו בֵּרַכְתָּ, que les Ver-

ſions ont aſſez unanimement rendu par *operi manuum ejus benedixiſti* : mais nous obſervons, 1°. que les termes LES ŒUVRES DE SES MAINS doivent ſe prendre, dans cet endroit, pour *quidquid ſuſcipit peragendum*, TOUT CE QU'IL ENTREPREND ; 2°. que le verbe *bérákhethâ* doit avoir une ſignification plus forte, puiſqu'il eſt ici dans la conjugaiſon *phiel* ; & c'eſt pour l'exprimer, que nous le rendons par ces paroles : VOUS FAITES PROSPÉRER SANS CESSE. Car *bârákh*, dans ſon origine, ſignifie *fœcundum reddidit*. Génèſ. 1, 22 & 23.

Leigh remarque ſur ce verbe, que, par métaphore, il s'entend de la génération des enfans & de l'acquiſition des richeſſes ; ce qui nous paroît ſuffiſant, pour autoriſer la ſignification que nous lui donnons ici.

VERSET XI.

Mais étendez, je vous prie, votre main pour un moment ; & frapez tout ce qui lui appartient. Vous verrez alors comme il continuera de vous rendre ſes hommages.

I. MAIS.

C'eſt ainſi que nous exprimons la

conjonction *ouâou*, qui eſt la première lettre de ce verſet.

II. JE VOUS PRIE, ou peut-être encore mieux, JE VOUS EN CONJURE.

Telle eſt communément la ſignification de la particule *nâ-* נָא. Ne ſe trompe-t-on pas, lorſqu'on croit que ſaint Jérôme l'a rendue par *paululùm*, dans l'endroit que nous éxaminons ? Nous aimerions beaucoup mieux dire, que c'eſt le mot *oûlâm*^c אוּלָם qu'il a traduit par *paululùm*, & qu'il a négligé de rendre celui de *nâ-*.

III. POUR UN MOMENT.

La particule *-oûlâm*^c veut dire, ſelon Noldius, *certè*, *quinimò*, *ſed*, *nihilominùs*. Nous lui donnons ici la ſignification de *paululùm*, UN PEU, POUR UN MOMENT ; parce que le ſens paroît l'éxiger. Elle ne ſe trouve que dans JOB, ſelon l'Auteur que nous venons de citer.

IV. VOTRE MAIN.

Que ſignifient ces termes ? ſi ce ne ſont les INSTRUMENS dont Dieu fait uſage pour agir ſur nous ; tels que les ANGES bons ou mauvais, les HOMMES, la NATURE, & toute eſpèce d'évènemens. L'Être ſuprême va ſe ſervir de SATAN, qui lui tiendra

tiendra lieu d'ENVOYÉ ou de MAIN. Mais la MAIN de cette MAUVAISE INTELLIGENCE ſera les SABÉENS, les CHALDÉENS, le FEU DU CIEL, & un OURAGAN des plus affreux.

V. FRAPEZ TOUT CE QUI LUI APPARTIENT.

Peut-être cet endroit ſeroit-il mieux rendu en François par ces mots : DÉPOUILLEZ-LE DE TOUT CE QU'IL POSSÉDE. *Ghá"gh* eſt l'impératif de *nâghá"gh*, qui veut dire, non-ſeulement *tetigit*, mais auſſi *percuſſit clade*, ou *damno affecit.* Quelle perte que celle de tous les biens dont Satan va dépouiller Job !

VI. VOUS VERREZ COMME IL CONTINUERA DE VOUS RENDRE PUBLIQUEMENT SES HOMMAGES.

Le texte porte : *-ím^e ló- "ghál phânê^ikhâ iebârekhékhâ* אִם־לֹא עַל־פָּנֶיךָ יְבָרֶכְךָ, qu'Arias Montanus a rendu par : *Si non ſuper faciem tuam benedixerit tibi.* Le Syriaque & l'Arabe : *Certè in facie tua convitiis te afficiet.* Le Chaldéen : *Si non ad faciem verbi tui provocabit te.* Le Grec : *Certè in faciem te benedicet.* Aquila : *Non in faciem benedicet te.*

La difficulté conſiſte dans les expreſſions *-ím^e ló-* & *iebârekhékhâ*, dont le pre-

mier eſt ordinairement rendu par *niſi*, *ſi non*, tandis que le dernier eſt ſuſceptible de deux ſignifications contraires, BÉNIR, BLASPHÉMER OU MAUDIRE, comme il paroît par les Verſions que nous venons de rapporter, qui l'ont traduit dans ces deux ſens. Mais nous ne voyons pas ce qui peut obliger de prendre ce verbe dans la ſignification de *maledicere*, ſoit dans ce verſet, ſoit dans le cinquième & le neuvième du Chap. II. de cet Ouvrage, dès que l'on traduit, comme Aquila, *ló-* par *non*, & comme le Grec *-ím^e* par *certè*. En effet, ſi au lieu de donner à *ím^e ló-* la ſignification de *ſi non* ou de *niſi*, on lui donne celle de *certè non*, alors on n'a plus beſoin de prendre le verbe *bârákh* dans un mauvais ſens; mais on traduit ſimplement, *profectò non palàm benedicet tibi*. Satan paroît faire alluſion aux SACRIFICES que Job offroit en préſence de ſes dix enfans pour EXPIER LES PÉCHÉS qu'ils pouvoient avoir commis, ou plutôt pour REMERCIER DIEU DE LA BONNE INTELLIGENCE qui régnoit entr'eux.

Dydime, qui vivoit du tems de ſaint Jérôme, rend les mots *"ghâl phânéïkhâ* par celui de φανερῶς, *manifeſtè ac palàm*; & pour expliquer ce terme, une

autre Scholie Grecque ajoute, ἀναισχύντως, *impudenter* ; ce qui nous autoriſe à traduire, quand le ſens l'éxige, les mots *liphenêi iehôhâh*, *coram Æterno*, par *manifeſtè* ou *audaciter*, ou tel autre adverbe convenable. C'eſt ainſi que nous l'exprimons dans ce verſet.

VERSET XII.

Va, dit l'Eternel à Satan, dès ce moment je remets à ton pouvoir tout ce qu'il poſsède; gardes-toi ſeulement d'attenter à ſa perſonne. A ces mots Satan ceſſa ſon entretien avec l'Etērnel, & ſe retira de ſa préſence.

I. VA.

C'eſt la particule *ouâou*, que nous exprimons par ce terme, à l'exemple de l'Auteur de la Vulgate, qui l'a traduit par un verbe dans pluſieurs endroits.

II. J'ABANDONNE.

Les Verſions Syriaque & Arabe pourroient nous autoriſer à rendre, par ce terme, l'adverbe *hinnêh*; puiſqu'elles le traduiſent par *do*, ou par *traditum eſt*. Il nous ſeroit d'ailleurs fort facile de rapporter pluſieurs paſſages, dans leſquels ſaint Jérôme l'a exprimé par un verbe : tels, par exemple, que celui du

verſet 7. du Chapitre XXXVIIe de la Génèſ. du verſet 7. du XXIIe Chap. de Joſué, du verſet 3. du XXIe Chapitre du IIIe Livre des Rois; mais il nous a paru plus naturel de lui laiſſer ſa ſignification d'adverbe en le rendant par DÈS CE MOMENT, ou DÈS MAINTENANT.

III. A TON POUVOIR.

Nous avons averti que le terme de MAIN ſignifie POUVOIR, & qu'il ſe prend auſſi pour la matière qu'un Eſprit met en œuvre, avec la permiſſion de Dieu, pour agir ſur les corps. Nous rapellons cette remarque, pour expliquer les mots Latins: *Ne mittas manum tuam in eum*, que nous traduiſons par: GARDE-TOI SEULEMENT D'ATTENTER A SA PERSONNE.

IV. A CES MOTS SATAN CESSA SON ENTRETIEN AVEC L'ÉTERNEL, ET SE RETIRA DE SA PRÉSENCE.

Nous avons obſervé, qu'en parlant du Démon, SE RETIRER DE DEVANT DIEU, c'eſt rentrer dans les ténèbres, que la lumière du Très-haut avoit ſuſpendues pour lui manifeſter ſes volontés.

Mais remarquez que nous traduiſons les mots *mê"ghîme phenê' iehôhâh* par *de colloquio & de præſentia Æterni*: IL CESSA SON ENTRETIEN AVEC L'ÉTERNEL,

ET SE RETIRA DE SA PRÉSENCE ; parce que, comme nous en avons averti à la page 125 de notre onzième tome des Principes diſcutés, quand deux prépoſitions ſe trouvent jointes enſemble, la première, ne ſe rapportant à rien, éxige un ſupplément, puiſqu'elle laiſſe à la ſeconde le ſoin de régir le terme qui ſuit, & qu'elle ſe trouve ſeule, & par conſéquent inutile & dénuée de toute fonction.

Mais peut-on imaginer bien clairement comment la permiſſion, dont il eſt fait mention dans ce verſet, peut être donnée & connue ſans le ſecours du langage dont notre oreille eſt ſuſceptible ? Cela n'eſt point du tout facile. Cependant quiconque connoît bien la nature de nos eſprits, & les rapports qu'ils ont avec Dieu, n'aura pas de peine à convenir qu'il eſt une voix intérieure de Dieu, qui éclaire l'entendement & qui touche le cœur ſans la parole extérieure. Mais ici la voix de Dieu eſt bien différente. Le mouvement qu'il imprime dans le cœur des hommes, tend toujours à leur bonheur, s'ils veulent en faire uſage : au contraire l'impreſſion que la Divinité fait ſur la volonté de Satan, eſt

un effet des juſtes vengeances qu'il exerce ſur lui.

La LUMIÈRE, dont l'Éternel éclaire cette malheureuſe Intelligence, la met dans un trouble affreux, en appercevant la SAINTETÉ de JOB. Les TRAITS DE FEU, qu'un Dieu irrité lance dans ſon cœur, en redoublant ſa jalouſie, augmente ſes ſupplices, & font naître dans Satan ces deſirs dont l'Être ſuprême comprend le langage, & qu'il éxauce, pour couvrir le malin Eſprit de la CONFUSSION la plus humiliante, en préſence de l'univers intellectuel. Alors SATAN, animé de rage contre JOB, connoît par le FEU, qui le dévore, & que le Tout-puiſſant n'arrête point, qu'il eſt le maître de tous les biens de ce ſaint homme; mais il comprend qu'il ne peut point le fraper de maladie, parce qu'il ſent que Dieu réprime fortement en lui le deſir qu'il en a. Il rentre ſur le champ dans ſes profondes ténèbres: & c'eſt ainſi qu'il ſe retire de devant le Seigneur.

VERSET XIII.

C'étoit le jour où les fils & les filles de Job aſſiſtoient à un feſtin dans la maiſon de leur frère aîné.

Nous ſupprimons le terme de VIN, quoiqu'on le liſe dans l'original, comme trop groſſier dans notre Langue. Le Syriaque & l'Arabe le ſupprimen auſſi, de même qu'au verſet 18, où le Grec ne l'exprime pas non plus.

VERSET XIV.

Un homme à l'inſtant vint en courant dire à Job : Tandis que vos bœufs labouroient, & que vos ânesſes paiſſoient ſous les yeux de vos ſervireurs.

I. A L'INSTANT.

S. Jérôme a auſſi donné cette ſignification à la conjonction *ouâou* dans pluſieurs endroits de ſa Traduction. Voyez le verſet 20 du troiſième Chapitre des Juges.

II. TANDIS, OU PENDANT QUE.

Nous avons fait remarquer à la page 9 du XIIe volume des Principes diſcutés, qu'un des moyens qu'il falloit employer pour remplir les réticences, étoit de chercher dans ce qui précède ou dans ce qui ſuit, s'il ne ſe trouveroit point quelque terme ou quelque particule propre à rendre le ſens parfait. Nous trouvons au commencement du

verſet ſuivant la conjonction *ouâou*, qui paroît aſſez inutile pour le lier avec celui que nous examinons ; & c'eſt ce qui nous engage à l'emprunter de cet endroit, pour la placer avant le ſubſtantif maſculin *hábâkâr* הַבָּקָר. Il préſente alors un ſens beaucoup plus coulant, que ſi on le laiſſoit dans l'endroit qu'il occupe dans la Langue originale.

III. SOUS LES YEUX DE VOS SERVITEURS. On pourroit rendre d'une manière plus conciſe ou plus laconique les mots *'ghál ledé'hém*e עַל יְדֵיהֶם, en ſuivant l'exemple de ſaint Jérôme, qui les traduit par *juxtà eos*, AUPRÈS D'EUX, ou *ad latera eorum*, A LEURS CÔTÉS ; parce que *iâd* יָד, *manus*, LA MAIN, ſignifie auſſi *latus*, LE CÔTÉ, ſelon Buxtorf, & les autres Lexicographes. Nous croyons cependant devoir donner la préférence à notre Traduction ; parce qu'il n'eſt pas d'uſage que ceux qui ſont occupés à conduire une charrue, ſoient auſſi employés à garder les troupeaux. Il faudroit d'ailleurs ſuppoſer bien de la négligence dans l'attention qu'on doit avoir pour la culture des terres, pour s'imaginer que ces cinq cents âneſſes de Job puſſent trouver ſuffiſamment de l'herbe, pour ſe nourrir

dans celles qui étoient ſujettes à être cultivées ; ce qui ne paroît pas vraiſemblable, ſi on conſidère que JOB avoit cinq cents paires de bœufs, qu'il pouvoit employer au labour.

VERSET XV.

Un troupe de Sabéens a fondu à l'improviſte ; elle a enlevé vos beſtiaux, après avoir paſſé vos gens au fil de l'épée. A peine ai-je pu échaper moi ſeul par une fuite précipitée, pour venir vous annoncer ce fâcheux évènement.

I. UNE TROUPE DE SABÉENS.

Au lieu de *shebâ-* שְׁבָא que porte le texte, & que l'Auteur de la Vulgate rend par *Sabæi*, le Chaldéen a lu, *Lilith Regina Zamargad.*

Bochart, Livre 2. de ſa Géographie ſacrée, chap. 16. cite pluſieurs autorités, qui font voir que les SABÉENS étoient commandés par des femmes ; & c'eſt ſans doute ce qui a engagé le Paraphraſte Chaldéen à donner l'idée qu'il préſente du terme de *shebâ-* ; mais il eſt plus eſſentiel pour nous de ſavoir quels étoient les SABÉENS, dont il eſt queſtion dans le texte de Job. Ce Savant nous apprend,

dans l'endroit cité, que le royaume de SABA eſt dans l'ARABIE HEUREUSE, vers la mer rouge, & que les ſeuls MINÉENS ſont entre ce royaume & l'iſthme de Suez, ou le fond de la même mer. Il eſt évident, par ce témoignage, que le royaume de SABA n'étoit pas éloigné de l'ARABIE PÉTRÉE, où étoit la terre de HUS; qu'il étoit par conſéquent fort aiſé à ceux qui l'habitoient, de fondre ſur les POSSESSIONS DE JOB, & d'enlever ſes troupeaux.

II. A PEINE AI-JE PU ÉCHAPER MOI SEUL PAR UNE FUITE PRÉCIPITÉE, POUR VOUS ANNONCER CET ÉVÈNEMENT.

Saint Jérôme rend ainſi cet endroit: *Et effugi ego ſolus, ut nuntiarem tibi.* Ces termes expriment très-bien le ſens; mais ils ne rendent pas tout le détail grammatical des mots Hébreux *ôuâ-immâletâh rák -ànî lebádî* וְאִמָּלְטָה רַק־אֲנִי לְבַדִּי. Car le *hê*- énergique d'*immâletâh* n'eſt pas exprimé. D'ailleurs nous croyons qu'il faut traduire *rák* par *vix*; parce qu'en lui donnant ici la ſignification de *tantùm*, qui veut dire SEULEMENT, c'eſt le confondre avec *ſolus*. De plus, *-ànî*, *ego*, joint à la première perſonne d'un verbe, produit une force d'expreſ-

ſion qu'il faut faire ſentir. Nous exprimons donc *-ànî* par *territus*, PLEIN D'ÉPOUVANTE ; *-immâletâh*, par *celeri fugâ evaſi*, & *rák* par *vix*, que nous plaçons avant *evaſi* : & nous traduiſons les mots Hébreux de la façon que nous les préſentons dans le verſet ſuivant.

VERSET XVI.

Cet homme n'avoit pas encore achevé ces triſtes paroles, qu'il en arriva un autre, qui lui dit : Un feu épouvantable eſt tombé du ciel. Sa flamme a tout-à-coup envelopé & conſumé vos troupeaux avec ceux qui les gardoient. Echapé ſeul, & plein d'épouvante, à peine me ſuis-je ſauvé par une prompte fuite, pour vous en apporter la nouvelle.

I. CET HOMME.

Nous n'avons qu'une petite obſervation à faire ſur ces expreſſions ; c'eſt que l'Auteur de la Vulgate a très-bien rendu les pronoms *zéh*, *zéh* זֶה, זֶה, par *unus* & *alter*.

II. UN FEU ÉPOUVANTABLE.

Mot à mot, UN FEU DE DIEU, *êsh Èlôhîm*[e], doit être rendu par *ignis terrendus*, UN FEU ÉPOUVANTABLE, TER-

RIBLE. En effet, quoique ce feu, formé dans l'air, tombât d'en-haut, il n'en eſt pas moins l'ouvrage de Satan, en la diſpoſition de qui le Tout-puiſſant avoit remit les élémens pour tenter Job.

III. SA FLAMME A TOUT-A-COUP ENVELOPÉ ET CONSUMÉ VOS TROUPEAUX.

Saint Jérôme s'eſt ſervi des mots *tactas oves*, pour rendre les termes Hébreux *oûáthibe^{n}ghár bátsó-n^{e}* וַתִּבְעַר בַּצֹּאן, *& exarſit in gregibus*. C'eſt pour les développer davantage, que nous faiſons uſage de notre manière de traduire; parce qu'en y faiſant entrer le mot de FLAMME, nous repréſentons, du moins en partie, le verbe de l'original, qui veut dire S'ENFLAMER, S'EMBRASER.

VERSET XVII.

Tandis qu'il faiſoit ce récit effrayant, il fut interrompu par un troiſième, qui dit à Job: Les Chaldéens, partagés en trois corps, ſe ſont jettés ſur vos chameaux: ils les ont enlevés, après avoir paſſé vos domeſtiques au fil de l'épée. Echapé ſeul, & plein d'épouvante, à peine me ſuis-je ſauvé par une prompte fuite, pour vous inſtruire de ce carnage.

I. LES CHALDÉENS.

Ces peuples étoient trop voiſins des SABÉENS, pour n'avoir pas appris d'eux les moyens de faire des irruptions dans les pays voiſins de l'Arabie. La vîteſſe & la célérité des chameaux Arabes ſecondoient leurs entrepriſes. D'ailleurs des colonies de CHALDÉENS avoient pu s'établir dans l'Arabie heureuſe, ou les SABÉENS les auroient formés à de pareilles courſes.

Le Grec porte, *equites*, DES CAVALIERS; mais le Scholiaſte met, *Chaldæi*. Le Grec, en changeant deux lettres aſſez ſemblables, a pu lire, par tranſpoſition, *phâreshîm*[c] פָּרָשִׁים, pour *kháçedîm*[c] כַּשְׂדִּים.

Nous ne croyons pas devoir faire remarquer que l'Auteur de la Vulgate a très bien rendu le plurier *râ-shîm*[c] רָאשִׁים, par *turmas*, CORPS.

Nous expliquerons plus bas ce que nous croyons qu'on doit entendre par les SABÉENS & les CHALDÉENS, qui enlevèrent tous les troupeaux de Job.

VERSET XIX.

Un vent impétueux s'eſt tout-à-coup déchaîné des contrées qui ſont au delà du

déſert, il a ébranlé les quatre coins de la maiſon ; & vos enfans ont été enſevelis ſous ſes ruines. Echapé ſeul, & plein d'épouvante, à peine me ſuis-je ſauvé par une prompte fuite, pour vous informer de ce déſaſtre.

Nous ne voyons que trois remarques à faire ſur le verſet 19.

1°. C'eſt qu'il nous paroît que ſaint Jerôme a très-bien rendu *hínnéh*, par *repentè*.

2°. Nous obſervons une prépoſition changée en verbe par l'Auteur de la Vulgate dans les termes ſuivans, *oûáîïphphól "ghál háne"ghârîm^c* וַיִּפֹּל עַל הַנְּעָרִים : mot à mot, *& cecidit ſuper pueros*, qu'il traduit par *quæ corruens oppreſſit liberos tuos*. Remarquez encore qu'il ſupplée le pronom Latin *tuos* ; parce que le ſens du verſet l'éxige.

3°. Nous ſuivons ici la règle que nous avons établie à la page 146 de notre onzième tome de nos Principes diſcutés ſur les prépoſitions compoſées ; ſavoir, qu'elles demandent qu'on ſupplée quelquefois un nom ſubſtantif entre la première & celle qui la ſuit. C'eſt pourquoi nous traduiſons les mots *mê"ghébér hámmídebâr* מֵעֵבֶר הַמִּדְבָּר, par *è pla*

ga trans deſertum, qui portent ſimplement, *de ultrà deſertum.*

VERSET XX.

Job à l'inſtant ſe leva, déchira ſes vêtemens, ſe raſa la tête; & proſterné contre terre, il adora profondément celui qui le frapoit.

La Vulgate va nous guider juſqu'à la fin de ce récit hiſtorique des malheurs du ſaint homme Job.

Remarquez que ſon Auteur rend les deux futurs *iâghâz* יָגַז, *totondit*, & *iïphphól* יִפֹּל, *cecidit*, par les deux participes *tonſo* & *corruens*. Exemple, qui prouve que dès le tems de ce ſaint Docteur on reconnoiſſoit la néceſſité des Enallages.

I. Le ſubſtantif *me"ghílô* מְעִילוֹ, que ſaint Jérôme rend par *veſtimenta ſua*, ſignifie proprement *veſtimentum ſuum*, ou *pallium*. Il eſt ainſi traduit par le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, & Aquila. Ce Père a donc pris dans cet endroit la partie pour le tout.

II. CELUI QUI LE FRAPOIT.

Nous ſommes autoriſés à faire cette addition par le Manuſcrit Aléxandrin

& celui d'Alde, qui ajoutent après le verbe *adoravit*, les mots τῷ Κυρίῳ, *Dominum*, LE SEIGNEUR.

VERSET XXI.

Je ſuis ſorti nud, s'écria-t-il, du ſein de ma mère, je rentrerai nud dans le ſein de la terre. L'Eternel m'avoit donné [*des biens,*] *l'Eternel me les a enlevés. Graces en ſoient rendues à ſa volonté ſuprême.*

I. JE RENTRERAI NUD DANS LE SEIN DE LA TERRE.

L'Hébreu porte ſimplement *shâmmâh* שָׁמָּה; mais par ce mot on doit entendre LA TERRE. Job y étoit proſterné; & par cette ſituation donnoit à comprendre ce que vouloit dire *illuc*, après lequel l'Auteur de la Paraphraſe Chaldaïque ajoute, *in terram ſepulcri mei*. M. le Gros a donc bien rendu cet endroit par, JE RETOURNERAI NUD DANS LE SEIN DE LA TERRE.

II. Après ces mots *revertar illuc*, on lit les ſuivans dans la Vulgate : *Sicut Domino placuit, ita factum eſt.* Mais ils ne ſont ni dans l'Hébreu, ni dans le Grec, ni dans le Chaldéen, ni dans le

Syriaque d'aujourd'hui. Flaminius Nobilius dit, ſur cet endroit de Job, que quelques Exemplaires Grecs ont cette addition. Mais la Bible de Franéker nous apprend, dans ſes notes, qu'elle ſe trouve dans les Manuſcrits ALEX. d'ALD. & d'ALC. DE HÉN. Elle ſe lit auſſi dans la Verſion Arabe, quoiqu'elle ne ſoit point dans le texte Syriaque.

III. GRACES EN SOIENT RENDUES A SA VOLONTÉ SUPRÊME.

Telle eſt la manière dont nous rendons les termes ſuivans, *îheî shêm*^{e} *îehôhâh mebórâkh* יְהִי שֵׁם יְהוָה מְבֹרָךְ : mot à mot, *ſit nomen Domini benedictum.* Nous ſuivons ici un principe, qui ne doit point être inconnu, puiſque nous l'avons pluſieurs fois établi dans nos Principes diſcutés : nous y avons fait obſerver qu'un nom en renfermoit de tems en tems un autre chez les Hébreux. Cette règle au reſte eſt poſée par tous les Grammairiens, & reconnue par ſaint Jérôme, comme il eſt aiſé de s'en convaincre en liſant la Traduction de ce ſaint Docteur.

VERSET XXII.

Malgré toutes ces épreuves, Job ne

pécha point ; mais il trouva très-équitable la conduite que Dieu tenoit à ſon égard.

Les anciennes Verſions méritent d'être rapportées, quoique leurs différences ne ſoient pas eſſentielles.

Le Chaldéen préſente : *In omnibus his non peccavit Job, neque inſtituit verba blaſphemiæ coram Domino.*

Le Syriaque : *In his omnibus non peccavit Job, nec etiam blaſphemavit in Dominum.*

L'Arabe : *In his omnibus non peccavit Job adhuc, nec blaſphemavit.*

Le Grec : *In omnibus his quæ acciderunt ei, nihil peccavit Job coram Domino ; & non dedit inſipientiam Deo.*

Le Manuſcrit Alexandrin : *Non peccavit Job, neque contra Dominum, neque labiis ſuis.*

Olympiodore dit que l'Hébreu eſt plus clair, puiſqu'il porte : *Neque accuſavit Deum.*

Symm. *Neque ſtultitiam egit contra Deum.*

Ces diverſes façons de s'énoncer tendent toutes au même but, qui eſt de nous faire entendre que Job, accablé d'infortunes & de malheurs, ne s'échapa

contre le Très-haut, ni par aucun murmure, ni par aucun blaſphème ; qu'il reconnut au contraire qu'il n'y avoit rien que de très-ſage, de très-juſte, & de très-équitable, dans les épreuves qu'il lui faiſoit eſſuyer. On voit aiſément, par notre façon de traduire, que nous nous ſommes plus appliqués à rendre la penſée que les paroles de l'original.

CHAPITRE II.

AVERTISSEMENT.

LORSQU'ON lit les mots *oûaíehî háïïôm*[e], qui commencent ce Chapitre, on ne peut diſconvenir qu'ils n'indiquent un tems différent de celui où Job eſt frapé des quatre plaies dont il eſt parlé dans le Chapitre premier. Mais combien de tems ſe paſſa-t-il entre la première permiſſion que Dieu avoit donnée à Satan de tenter Job dans ſes biens, & la ſeconde qu'il lui accorde ici, de

ARGUMENTUM.

I. Satan facilè non patiens inanes fuiſſe adversùm Job conatus ſuos, ſe iterum Deo ſiſtere non dubitat, ab eo petiturus ut ſibi liceat flagella in ipſammet Jobi perſonam inclinare; quæ æquo animo ferenti propria uxor inſultat.

II. Tres autem ipſius amici, de hiſce infortuniis commoniti, in conſolationem ejus proficiſcuntur; at de infelici ejus ſtatu ſtupentes, angoribuſque dolentes, ſeptem diebus, totidemque noctibus, in terra cum eo elingues jacent.

l'affliger dans ſa perſonne ? Cet intervalle eſt inconnu, dit M. Duguet. Nous ne pourrions donc donner, ſur ce point, que des conjectures également inutiles & incertaines. Tout ce que nous pourrions dire, avec Dom Calmet, c'eſt qu'il ſemble qu'il ſe paſſa un tems aſſez conſidérable entre ces deux évènemens, puiſque Dieu parle de la patience de Job comme d'une choſe éprouvée & bien reconnue ; ce qui ne ſe peut faire que dans un intervalle qui fourniſſe l'occaſion de produire les actes propres pour mériter la dénomination d'homme d'UNE PATIENCE A TOUTE ÉPREUVE.

ARGUMENT.

I. *Satan irrité de ce que ſes premiers efforts, pour faire tomber Job dans l'impatience, avoient été inutiles, oſe de nouveau ſe préſenter devant l'Eternel, & lui demander qu'il lui permette d'attaquer Job dans ſa perſonne même. Ce Prince ſouffre conſtamment cette nouvelle épreuve ; & ſa femme en colère l'accable d'injures.*

II. *Trois de ſes amis, inſtruits de ſes malheurs, partent pour venir le conſoler ; mais ſurpris de l'état affreux où ils le trouvent, ils reſtent, ſans lui parler, ſept jours & ſept nuits couchés par terre auprès de lui.*

I.

1. *FActus eſt autem dies, quo venirent Spiritus cœleſtes ut ordine adſtarent in conſpectu Æterni; & irrepſit quoque Satan medius eis, ut adſtaret in conſpectu ejus.*

2. *Tunc Æternus Satan interrogavit: Unde venis? Statim Satan reſpondit Æterno his verbis: A luſtrandâ terrâ, eâque percurrendâ.*

3. *Dein Æternus ad Satan adjecit: Numquid appoſuiſti mentem tuam ad ſervum meum Job? Sanè nullus eſt ſimilis illi in terra. Vir eſt immaculatus, & rectus, verituſque Deum, & recedens à malo, quin & huc uſque patientiæ tenax integræ, licèt incitaveris me in eum, ut abſorberem illum immeritò.*

4. *Tunc reſpondit Satan Æterno his verbis: Cuticulam pro cute, & cuncta quæ habet vir, ultrò dabit pro vitâ ſua.*

5. *Tantùm extende, quæſo, manum tuam; & tange os & carnem ejus. Sanè palàm non benedicet tibi.*

6. *Aſſentior, ait Æternus ad Satan. Jam in poteſtate tua ipſe eſt; tantummodò vitam illius ſerva.*

7. *His auditis, egreſſus eſt Satan de colloquio & de præſentiâ Æterni; & percuſſit Job ulcere peſſimo à planta pedis uſque ad verticem ejus.*

8. *At Job in manum aſſumpſit teſtam, ut eâ ſe raderet. Interim jacebat in medio pulveris.*

I.

1. UN autre jour les Eſprits céleſtes s'étant venus préſenter à leur rang devant l'Eter-ternel, Satan oſa s'introduire au milieu d'eux, pour s'y préſenter de nouveau.

2. L'Eternel l'ayant apperçu, lui demanda : D'où viens-tu ? Je viens, lui répondit auſſi-tôt Satan, de faire le tour de la terre, & j'en ai parcouru toutes les parties.

3. L'Eternel enſuite ajouta : As-tu conſidéré avec attention mon ſerviteur Job ? Certes il n'a point ſon ſemblable ſur la terre. C'eſt un homme ſans tache, & plein de droiture : il eſt pénétré de la crainte du Seigneur, & s'éloigne du mal. Il conſerve même juſqu'à préſent une patience à toute épreuve, quoique tu m'aies porté à le dépouiller de tout, ſans qu'il l'ait mérité.

4. Alors Satan répondit à l'Eternel en ces termes : Job abandonnera toujours ſon épiderme pour garantir ſa peau ; & il ſacrifiera volontiers tout ce que l'homme le plus riche poſsède, pour ſe conſerver la vie.

5. Mais étendez, je vous prie, votre main pour un moment. Vous verrez comme il continuera de vous rendre publiquement ſes hommages.

6. J'y conſens, dit l'Eternel à Satan. Je le livre dès à préſent en ton pouvoir ; gardes-toi ſeulement d'attenter à ſa vie.

7. Auſſi-tôt Satan ceſſa ſon entretien avec l'Eternel ; & s'étant retiré de ſa préſence, il couvrit Job d'ulcères putrides depuis la plante des pieds juſqu'au ſommet de la tête.

8. Et Job aſſis ſur la cendre, ſe ſervoit d'un têt pour enlever le pus qui en ſortoit.

9. *Tandem dixit ad eum uxor ejus: Adhuc patientiæ tenax es integræ? Perpetuò benedic Deo, & morere.*

10. *Profectò reſpondit ei Job: Ut loqueretur una ſtultarum, locuta es. Cùm bona receperimus à munificentia Æterni, quare malum non recipiamus? In omnibus his non peccavit Job labiis ſuis.*

II.

11. *Ut audierunt tres amici Job omne malum quod acciderat illi, profecti ſunt ſubitò de loco ſuo, Eliphaz Themanites, Baldad Suhites, & Sophar Naamathites, poſtquàm ſimul condixerunt [diem] quâ irent ad condolendum illi & conſolandum illum.*

12. *Cùmque elevaſſent à longè oculos ſuos, primâ ſpecie non agnoverunt illum. Illicò tollentes vocem ſuam ploraverunt, ſciſſiſque veſtibus, in ſublime pulverem ſuper caput ſuum jactârunt.*

13. *Sederunt deinde cum eo in terra ſeptem diebus & ſeptem noctibus: & nullus loquebatur ei verbum; quippe qui viderent dolorem eſſe vehementiſſimum.*

9. Eh quoi ! lui dit ſa femme. Juſqu'à quand conſerverez-vous une patience inflexible ? Continuez donc de rendre à Dieu vos hommages, & laiſſez-vous mourir.

10. En vérité, lui répondit Job, vous venez de parler comme la plus inſenſée de toutes les femmes. Puiſque nous recevons les bienfaits de la libéralité de l'Eternel, pourquoi n'en recevrions-nous pas les maux qu'il nous envoie ? En tout ceci les lèvres de Job furent exemptes de péché.

II.

11. Or Eliphaz de Theman, Baldad de Suh, & Sophar de Naamath, tous trois amis de Job, ayant entendu le récit de tous les malheurs qui avoient fondu ſur lui, partirent auſſi-tôt chacun de leur pays, après être convenus enſemble du jour auquel ils iroient lui témoigner la part qu'ils prenoient à ſes infortunes, & le conſoler.

12. Mais ayant jetté de loin les yeux ſur lui, ils ne le reconnurent point d'abord. Ils pouſſerent auſſi-tôt des cris, verſerent des larmes, déchirerent tous leurs vêtemens, & jetterent en l'air de la pouſſière, pour la faire retomber ſur leurs têtes.

13. Ils s'aſſirent enſuite auprès de lui ſur la terre. Ils y reſterent pendant ſept jours & pendant ſept nuits, ſans qu'aucun d'eux osât lui adreſſer la parole ; tant ſa douleur leur paroiſſoit extrême.

REMARQUES.

LEs trois premiers verſets de ce Chapitre ſont les mêmes que les verſets 6, 7 & 8 du premier Chapitre, à quelques différences près, que voici.

1°. Les mots *lehítheîátsêb"ghálîehôhâh* לְהִתְיַצֵּב עַל יְהוָה, *ut ſtaret coram Æterno*, qui ſe trouvent à la fin du premier verſet de ce Chapitre, manquent à la fin du ſixième verſet du Chapitre premier.

2°. Au lieu des termes du verſet 7. du Chapitre premier *mê-ê'n^c thâbó-* מֵאֵין תָּבוֹא, on lit dans le deuxième verſet du Chapitre II. *-ê'mízzéh thâbó-* אֵימִזֶּה תָּבוֹא; mais ces deux leçons ſignifient la même choſe.

3°. L'expreſſion Hébraïque *thùmmâh*, תֻּמָּה, veut dire *perfectio* & *integritas*. Il eſt aiſé de voir que ces termes regardent la PATIENCE de Job, patience à toute ÉPREUVE, & qu'il faut ſuppléer ce ſubſtantif, & changer en adjectif *integritas*, en traduiſant: *Et huc uſque* patientiæ *tenax integræ*, ET QUI CONSERVE JUSQU'A PRÉSENT UNE patience A TOUTE ÉPREUVE.

On pourroit cependant, ſans faire de ſupplément, & en laiſſant le mot *integritas* ou *perfectio*, tel qu'il eſt, le rendre par INNOCENCE, OU PERFECTION ; expreſſion parfaitement analogue au verbe [b]*khâzák* חָזַק, qui veut dire, *obfirmare ſe*, S'AFFERMIR. Alors on traduiroit cet endroit de la manière ſuivante : *Adhuc obfirmat ſe in innocentia ſua* : IL S'AFFERMIT MÊME DE PLUS EN PLUS DANS SON INNOCENCE.

VERSET IV.

Alors Satan répondit à l'Eternel en ces termes : Job abandonnera toujours ſon épiderme pour garantir ſa peau ; & il ſacrifiera volontiers tout ce que l'homme le plus riche poſsède, pour ſe conſerver la vie.

I. JOB.

Il eſt viſible que dans cet endroit il faut ſous-entendre le nom de JOB pour ſervir de nominatif au futur *îïththên*[c] יִתֵּן, *dabit*, IL DONNERA ; puiſqu'il n'y a aucun mot dans la phraſe, qui puiſſe faire cette fonction.

II. SON ÉPIDERME.

L'on voit, par cette traduction, que nous penſons que par le premier terme

'ghôr עור, *pellem*, LA PEAU, il faut entendre *cuticulam*, que l'on appelle SURPEAU chez les Anatomiſtes, & communément l'ÉPIDERME. Car que voudroit dire PEAU pour PEAU; ou comme traduit le Chaldéen, MEMBRE pour MEMBRE?

Nous ne prétendons pas néanmoins déſapprouver ceux qui croient qu'on peut regarder ces expreſſions comme ſignifiant qu'un homme donne aiſément UNE AUTRE PEAU, une AUTRE VIE, quelqu'intérêt qu'il puiſſe y prendre, pour conſerver la SIENNE. Job, dit Satan, a perdu tout ce qu'il avoit de plus précieux & de plus cher, ſa fortune, ſes enfans. Mais tous ces coups, quelque douloureux qu'ils ſoient, ne ſont pas irréparables. Il n'y a perſonne qui n'en ſacrifiât autant pour ſe conſerver la vie. Frapez-le dans ſa perſonne, &c.

III. Nous avons prouvé à la page 83 du tome premier des Principes diſcutés, que le terme *néphésh* ſignifioit la VIE.

VERSET V.

Mais étendez, je vous prie, votre main pour un moment; & frapez-le dans

ſes os & ſur ſa chair. Vous verrez alors comme il continuera de vous rendre publiquement ſes hommages.

I. L'on a déja vu ſur le verſet 11 du Chapitre précédent, que la MAIN de Dieu ſe trouve dans les ÉVÈNEMENS qui nous conſolent, ou qui nous châtient.

II. Ce verſet, en changeant les mots *bekhól-àshér lô* : *omnia quæ poſſidet*, TOUT CE QU'IL POSSÈDE, en ceux-ci : *-él ''ghátsemô*, *oû-él beshárô* אֶל עַצְמוֹ וְאֶל בְּשָׂרוֹ, *oſſa ejus & carnem ejus*, DANS SES OS ET SUR SA PEAU, eſt préciſément le même que le verſet 11 du premier Chapitre.

VERSET VI.

J'y conſens, dit l'Eternel à Satan. Je l'abandonne dès ce moment à ton pouvoir ; gardes-toi ſeulement d'attenter à ſa vie.

Ce texte, joint aux cinq premiers mots du verſ. 7, eſt le même que celui du verſet 12 du Chapitre premier, ſauf quelques differences, que voici.

I. Au lieu de ces mots du verſet 12 du Chapitre premier *hínnéh kól-àshér lô-* הִנֵּה כָל אֲשֶׁר לוֹ, *ecce univerſa quæ habet... ſunt.* On lit ici HÍNNÔ, *ecce ille... eſt.*

II. On change ici les termes du verſet 12 du premier Chapitre *rák-êlâîoû-ál thíshelá^bkh íâdékhâ* רַק אֵלָיו אַל תִּשְׁלַח יָדֶךָ: *tantùm in eum ne extendas manum tuam*; GARDES-TOI SEULEMENT D'ATTENTER A SA PERSONNE, en ceux-ci : *-ákh^e -éth náph^eshó* אַךְ אֶת נַפְשׁוֹ: GARDES-TOI SEULEMENT D'ATTENTER A SA VIE.

Mais faites attention qu'à l'exemple de ſaint Jérôme, nous rendons la particule *ouâou*, qui eſt la première lettre de ce verſet, par un verbe. Voyez la page 390 du premier volume de nos Principes diſcutés.

VERSET VII.

A ces mots Satan ceſſa ſon entretien avec l'Eternel, & s'étant retiré de ſa préſence, il couvrit Job d'ulcères putrides depuis la plante des pieds juſqu'au ſommet de la tête.

Les mots *mê^nghîm^e phenêï* מֵעִם פְּנֵי, du verſet 12 du Chapitre précédent, ſont changés dans ce verſet 7 en ceux de *mê-êth phenêï* מֵאֵת פְּנֵי, qui veulent dire également, *à facie Æterni*, DE LA PRÉSENCE DE L'ETERNEL.

La Vulgate & les anciennes Verſions

s'accordent dans la traduction de ce verſet, excepté que le Chaldéen emploie *ſcabies* au lieu de *ulcus*, pour rendre *she*ʰ*khîn*ᶜ שְׁחִין; mais les autres Verſions ſont préférables, en changeant néanmoins *ulcere* en *ulceribus*.

Dom Calmet a fait une Diſſertation aſſez étendue ſur la maladie du ſaint homme Job. Il rapporte ce qu'en ont penſé différens Auteurs. Les uns ont attribué à Job 31 ou 32 eſpèces de maladies réunies enſemble ; les autres lui en ont attribué moins, quoique toujours en aſſez grand nombre. L'Abbé de Senone prétend en trouver différentes ſortes dans pluſieurs paſſages de Job même, qui, ſuivant lui, en déſignent les ſymptômes; & il ne paroît pas éloigné de croire, que cette maladie n'étoit autre choſe que ce mal honteux & cruel, qui d'ordinaire eſt le fruit de l'incontinence & de la débauche. Nous nous garderons bien de traiter ces queſtions. Elles ſont abſolument inutiles pour le fond de l'Hiſtoire. Le texte ſacré nous apprend que Job fut frapé & couvert, depuis les pieds juſqu'à la tête, d'un ULCÈRE, ou plutôt d'une MULTITUDE D'ULCÈRES les plus envénimés, & qu'il ôtoit le pus qui en ſortoit

avec un morceau de pot caſſé. Nous ne croyons pas devoir en chercher ni la nature, ni la cauſe, ni les progrès ailleurs que dans la malice de Satan, à qui le Tout-puiſſant permit de fraper Job dans ſa chair & dans ſes os, & qui sûrement déploya contre ce ſaint homme tout ce que ſa fureur & ſa jalouſie purent lui ſuggérer de plus cruel & de plus humiliant.

Les ſept premiers verſets de ce Chapitre doivent être expliqués dans le même ſens que les verſets 6, 7, 8, 9, 10, 11 & 12 du premier Chapitre.

Au verſet 3 la réponſe du ſouverain Maître ſe fait par un RAYON DE LUMIÈRE, qu'il lance ſur l'Intelligence ténèbreuſe, qui lui fait connoître la SAINTETÉ DE JOB; & cette LUMIÈRE de l'Être ſuprême eſt accompagnée d'un TRAIT DE FEU, qui augmente le ſupplice de Satan, que ſa jalouſie contre Job lui faiſoit déja ſouffrir. Elle le force à reconnoître que c'eſt à ſa honte, & à la gloire de Job, que le Seigneur a permis les épreuves de ce ſaint homme.

A l'égard de ces mots du même verſet, *Tu autem commoviſti me adversùs eum, ut affligerem eum*, ils doivent

s'entendre des DESIRS & des SOUHAITS que le Démon formoit contre Job. Les hommes parlent, & les INTELLIGENCES déſirent. Dieu connoît également l'un & l'autre langage, & s'en laiſſe émouvoir, *tu autem commoviſti me*; c'eſt-à-dire, Y ACQUIESCE, lorſque ces deſirs entrent dans ſes deſſeins.

Quant aux paroles de Satan énoncées dans le quatriéme verſet, *pellem pro pelle, &c.* ce ſont de pures réfléxions de l'ennemi de Job. L'INTELLIGENCE éternelle ſaiſit par elle-même la réfléxion d'une INTELLIGENCE créée, comme l'homme ſaiſit une PENSÉE exprimée par la PAROLE.

Enfin, les termes du ſixième verſet, *Ecce in manu tua eſt; verumtamen animam illius ſerva*, ſe font entendre à Satan, en ce que Dieu laiſſe ſubſiſter dans cette cruelle Intelligence le deſir d'affliger Job dans ſa chair. Mais le Tout-puiſſant réprime avec force celui d'attenter à la vie de ce ſaint homme.

De tout ce que nous venons de dire, il reſulte, 1°. que la LUMIÈRE dont Dieu ſe ſert pour manifeſter ſes volontés aux Eſprits, eſt vraiment la PAROLE qu'il emploie pour ſe faire entendre d'eux;

& que le FEU qui répand l'amour dans le cœur des bons Anges, & la terreur dans celui des mauvais, eſt le MOBILE qui le détermine à exécuter les volontés de Dieu.

2°. Que la penſée tient lieu de parole parmi les Eſprits; mais que cette eſpèce de parole ne leur eſt pas connue, & qu'ils ne ſe comprennent les uns les autres, qu'autant que le Seigneur le leur permet; ce qui n'arrive que quand le Très-haut les aſſocie au même miniſtère inviſible pour le ſervice des hommes.

En effet, ils n'ont pas beſoin de ſe lier les uns aux autres par un commerce d'idées pour leur intérêt particulier; puiſque chacun d'eux eſt abſorbé par un bonheur ineffable, & qu'on doit leur appliquer ce que Santeuil dit des Saints.

Altis ſecum habitans in penetralibus,
Se Rex ipſe ſuo contuitu beat;
Illabenſque, ſui prodigus, intimis
Se ſe mentibus inſerit.

Jam vos paſcit amor, nudaque veritas;
De pleno bibitis gaudia flumine:
Illic perpetuam mens ſatiat ſitim
Sacris ebria fontibus.

Mais quand ils font les fonctions

d'Anges à notre égard, lorſqu'ils nous gardent, & lorſqu'ils ſe trouvent dans l'aſſemblée des Juſtes, dont ils ſont les protecteurs, Dieu les aſſocie par une LUMIÈRE & un FEU émanés de lui, c'eſt-à-dire, par des idées qui leur deviennent communes, pour travailler au bonheur des Saints. Un même amour les réunit également pour la ſanctification des fidèles. L'Intelligence ſuprême leur fait connoître les penſées des Saints, leurs deſirs & toutes les diſpoſitions de leurs cœurs; afin que ces Eſprits ſe réuniſſent, par des connoiſſances mutuelles, à rendre aux ames, dont ils ſont chargés, les ſervices qu'éxige le miniſtère du ſalut, pour lequel ils ſont envoyés.

Nous ne prétendons point cependant, par tout ce que nous venons de dire, exclure des Intelligences créées, ſoit bonnes, ſoit mauvaiſes, une volonté qui leur ſoit propre, & la faculté de réfléchir ſur les évènemens qui ſe paſſent ſur la terre. Nous apprenons cette vérité par Michée, ce Prophète qui fut conſulté par Joſaphat & par Achab. *IIIe Liv. des Rois, Chap. XXII. verſ.* 19, 20, 21 *&* 22. Quoique cet évènement ſe ſoit paſſé dans une viſion, l'opération des Intelligences

inviſibles n'en eſt pas moins certaine. On peut voir cet endroit du Livre des Rois, que nous venons de citer, développé dans le ſeizième tome de nos Principes diſcutés, page 27, &c. de l'explication des différens morceaux de l'Ecriture ſainte.

VERSET VIII.

Et Job aſſis ſur la cendre ſe ſervoit d'un têt, qu'il avoit ramaſſé, pour enlever le pus qui en ſortoit.

Ce verſet eſt ici rendu mot pour mot. Le verbe, SE SERVOIT, rend le pronom *lô*, *ſibi*, *ad uſum ſuum*; & celui de RAMASSER exprime le futur *îïkkâ^bkh* יִקַּח.

VERSET IX.

Et quoi! lui dit un jour ſa femme. Juſqu'à quand perſévérerez-vous dans votre patience infléxible? Continuez donc de rendre à Dieu vos hommages, & laiſſez-vous mourir.

Le Chaldéen porte: *Dixit illi* Dinah *uxor ejus*, Dinah SA FEMME LUI DIT. Il importe fort peu de ſavoir comment s'appelloit la femme de Job. Cependant ſi l'on pouvoit compter ſur les Mémoires des Rabbins, ce trait d'érudition, quoi-

qu'inutile, ne déplairoit pas. Mais quel fond faire ſur une fable ?

Le texte Grec nous préſente ici une addition que les autres Verſions de la Polyglotte de Londres ne contiennent pas. Nous ne la rejetterons pas, puiſqu'elle eſt reçue dans l'Egliſe Grecque, & par conſéquent dans les Bibles des autres Egliſes, dont la Verſion eſt faite ſur le texte Grec. Peut-être ſera-t-elle utile à certains égards.

Verset IX. selon le Grec.

Il ne ſera pas inutile de rapporter les Variantes eſſentielles du texte Grec, qui ſuit, avant de le traduire en François.

Tempore autem multo tranſacto, dixit ei (a) *uxor ejus : Quouſque ſuſtinebis* (b), *dicens : Ecce permaneo tempus adhuc parvum, expectans ſpem* σωτηρίας

(a) *Ei*, Alex. τῷ Ἰῶβ, *Job.*

(b) *Dicens.* Les lignes qui ſont depuis ce participe juſqu'à ces mots, *Sed dicito aliquod verbum contra Dominum, & morere*, ne ſe trouvent point dans certains Exemplaires. Ainſi, de tout ce texte il ne reſte que ces mots : *Tempore autem multo tranſacto, dixit ei uxor ejus : Quouſque ſuſtinebis ? Sed dicito aliquod verbum contra Dominum, & morere.*

ſalutis meæ? Ecce enim deletum eſt (a) *memoriale de terra* (b); *filii & filiæ, mei uteri dolores & labores, quos in vacuum laboravi cum ærumnis: tu verò ipſe in putredine vermium ſedes, pernoctans ſub dio; & ego errans, & ancilla* (c), *locum ex loco, domum è domo, expectans ſolem, quando occidet, ut requieſcam ab ærumnis meis & doloribus* (d) *qui me nunc premunt. Sed* (e) *dicito aliquod verbum in Dominum, & morere.*

Flaminius Nobilius dit que cette grande addition n'a été retranchée dans l'édition d'Alc. de Hén. que pour rendre cet Exemplaire plus conforme à la Vulgate ; mais qu'elle ſe trouve dans toutes les éditions des Bibles Grecques, & que ſaint Jean Chryſoſtôme & Olympiodore reconnoiſſent ce texte, puiſqu'ils l'expliquent dans leurs Homélies ou Commentaires. D'ailleurs on la lit encore dans quelques Bibles Latines.

(a) Alex. *Memoriale tuum.*
(b) Id. *Filii tui*, ſuppléez, *deleti ſunt.*
(c) Alex. *Circumiens locum, &c.*
(d) Id. *Qui me circumveniunt.*
(e) Schol. *Maledic Deo*, au lieu de *dicito aliquod verbum contra Dominum.*

Nous avons déja fait remarquer que nous ne regardions pas cette addition comme canonique pour nous ; puiſqu'elle n'eſt ni dans l'Hébreu, ni dans la Vulgate du Concile de Trente ; mais nous ne pouvons nous empêcher de la regarder comme une tradition, perpétuellement conſervée & reſpectée dans toute l'Egliſe Grecque par ſes Pères, ſes Docteurs & ſes Théologiens. Ces autorités ſont d'un aſſez grand poids, pour que nous regardions ce texte comme très-digne de notre attention, d'autant plus qu'il ne contient rien de contraire au dogme, à la morale, ni à la raiſon. Le voici en François, ſelon les Variantes du Manuſcrit Alexandrin.

» Or, après un long eſpace de tems, » ſa femme lui dit : Juſqu'à quand ne » vous laſſerez-vous point de ſouffrir, » & de dire : JE SOUFFRE ENCORE UN PEU » DE TEMS, DANS LA FERME ESPÉRANCE » D'ÊTRE DÉLIVRÉ. Il eſt sûr que dans le » pays on ne ſe ſouvient plus de vous. » [Ils ſont péris] vos fils & vos filles, » que j'ai mis au monde avec douleur, » avec travail, & que j'ai élevés en vain » avec beaucoup de peine. Vous, d'un » autre côté, vous êtes la proie de la pour-

» riture & des vers. Vous paſſez les nuits » expoſé aux injures de l'air, pendant » que moi, ne ſachant que devenir, je » ſuis eſclave : changeant de lieu, allant » de maiſon en maiſon, j'attens que le » ſoleil ſoit couché, pour me repoſer des » travaux pénibles & des douleurs qui » m'affligent. Continuez donc à rendre » vos hommages au Seigneur, & » mourez. «

Nous n'avons point cru devoir rendre les mots du texte Grec, *dic verbum aliquod in Deum*, ou *maledic Deo* ; parce que ce ſens eſt inſupportable, quelque tour qu'on lui donne. Nous avons donc ſuivi le ſens de l'Hébreu, qui préſente ces mots comme une raillerie de la part de la femme de Job.

Nous verrons dans la ſuite le parti que nous tirerons de ce texte Grec.

Nous rendons les mots *Adhuc obſirmas te in integritate tua*, par VOUS PERSÉVEREZ DANS VOTRE PATIENCE INFLÉXIBLE ; parce qu'il ſemble que ce reproche ſoit fondé ſur ce que Job, attendant ſa guériſon de Dieu ſeul, n'avoit point recours aux remèdes humains ; CONSTANCE qui impatientoit ſa femme, au point de la lui reprocher.

VERSET X.

En vérité, lui répondit Job, vous venez de parler comme la plus insensée des femmes. Puisque nous recevons les bienfaits de la libéralité de l'Eternel, pourquoi ne recevrions-nous pas également les maux qu'il nous envoie ? En tout ceci les lèvres de Job furent exemptes de péché.

L'Auteur de la Vulgate a traduit ainsi les premiers mots de ce verset : *Quasi una de stultis mulieribus locuta es.* MULIERIBUS n'est point dans le texte original ; mais il est très-bien suppléé, parce que souvent chez les Hébreux l'adjectif contient un substantif ; & quelquefois le substantif éxige un adjectif.

On lit dans le Chaldéen : *Sicut loquitur una de mulieribus quæ operantur ignominiam in domo patris sui, sic tu loqueris.*

Cet Interprète ne réussit point en prenant le DÉRANGEMENT du cœur pour l'ÉCART de l'esprit. Car la femme de Job n'est repréhensible que par la fausseté de son raisonnement ; & c'est une MORALE ASSEZ MAL PLACÉE.

Le Grec préſente les termes ſuivans : *Ille verò inſpiciens dixit ei : Tanquam una inſipientium mulierum locuta es.*

Ici le Grec fait deux ſupplémens. Le premier eſt *inſpiciens*. Le regard de Job venoit de l'étonnement où le jettoit ſa femme. Le ſecond eſt *mulierum*, autoriſé par ſaint Jérôme & le Chaldéen.

Remarquez que la double particule *mê-êth* eſt rendue dans le Grec & dans la Vulgate par *de manu*, & dans le Chaldéen par *à facie*, & que la prépoſition *-êth* eſt changée dans un nom. Nous avons donc eu raiſon de dire à la page 125 de notre XIe tome des Principes diſcutés, que, pour faire valoir la ſeconde prépoſition, il falloit la changer dans un mot que le ſens du texte paroît déſirer. Mais comme les termes *manus* & *facies* déſignent obſcurément, dans le verſet que nous éxaminons, un ATTRIBUT de Dieu, nous croyons être obligés de l'expliquer plus clairement par *ex liberalitate Dei.*

Nous traduiſons *una fatuarum* par LA PLUS INSENSÉE ; parce qu'*una* ne peut pas ſignifier ici UNE, mais la PREMIÈRE, la PRINCIPALE.

Faites attention que les Auteurs des

Verſions du Grec & de la Vulgate s'accordent à rendre la conjonction *ouâou*, qui eſt avant la prépoſition *-éth*, par *quare*. Nous les ſuivons volontiers, parce que cette expreſſion fait très-bien ſentir toute la penſée de Job.

Le Syriaque & l'Arabe ont traduit la dernière partie de ce verſet par *In his omnibus non peccavit Job, neque blaſphemavit labiis ſuis.*

Il eſt viſible que le verbe *blaſphemavit*, n'eſt que l'explication des mots *peccavit in labiis ſuis*, & qu'elle a paſſé de la marge dans le texte. Nous eſpérons trouver dans la ſuite beaucoup d'exemples de cette eſpèce.

VERSET XI.

Or Eliphaz de Theman, Baldad de Suh, & Sophar de Naamath, tous trois amis de Job, ayant entendu le récit de tous les malheurs qui avoient fondu ſur lui, partirent chacun de leur pays, après être convenus enſemble du jour auquel ils iroient lui témoigner la part qu'ils prenoient à ſa douleur, & le conſoler.

Nous ne remarquons ſur ce verſet, que les différentes ſignifications que pluſieurs

Interprètes donnent au verbe *noûd* נוד.

Arias Montanus le rend par *condolere*; le Syriaque par *loqui ad cor* ; l'Arabe par *confortare cor* ; l'Auteur de la Vulgate par *viſitare* ; & le Chaldéen par *movere caput*.

De toutes ces expreſſions , celle de *movere caput* eſt la plus litérale , mais cependant équivoque : il faut l'exprimer par *condolere* , employé par Symm. & Arias Montanus.

Les Interprètes s'accordent à regarder les trois amis de Job comme des Princes de trois différens cantons de l'Idumée. Nous ne voyons rien qui s'y oppoſe.

VERSETS XII. ET XIII.

Mais ayant jetté de loin les yeux ſur lui , ils ne le reconnurent point d'abord. Ils pouſſerent auſſi-tôt des cris : ils verſerent des larmes , déchirerent tous leurs vêtemens , & jetterent en l'air de la pouſſière, pour la faire retomber ſur leurs têtes.

Ils s'aſſirent enſuite auprès de lui ſur la terre. Ils reſterent pendant ſept jours & pendant ſept nuits , ſans qu'aucun d'eux oſât lui adreſſer la parole ; tant ſa douleur leur paroiſſoit extrême.

Ces deux verſets ſont ſi clairs, que nous nous contenterons d'y ajouter quelques legères notes.

3°. Dans la Traduction Latine de la Paraphraſe Chaldaïque, on lit *cognoverunt*; c'eſt une faute d'impreſſion qu'il faut rétablir, en liſant *non agnoverunt*, ſelon l'original Chaldéen, qui porte : *lô-ishethemôde"ghoûhî* לָא אִשְׁתְּמוֹדְעוּהִי.

2°. Au même verſet 12, après *clamaverunt*, le Grec ajoute *voce magnâ*. Polichronius nous apprend qu'après ces termes, pluſieurs Exemplaires Grecs préſentent les mots ſuivans : *Et aſpicientes in cœlum*. Voyez Flaminius Nobilius ſur cet endroit.

Tels ſont les deux premiers Chapitres de Job. L'Auteur ſacré nous y inſtruit des évènemens, qui ont donné naiſſance au plus magnifique Ouvrage de Poëſie qui ait jamais paru dans l'antiquité. Il commence au Chapitre IIIe de ce Livre, & finit par le 6e verſet du XLIIe & dernier Chapitre de cet Ouvrage.

C'eſt donc pour ne point interrompre la narration de l'hiſtoire de Job, que nous continuons d'expoſer tout ce qui y a rapport, & que nous en reprenons ici la ſuite, que l'Ecrivain ſacré a rejettée après le Poëme.

CAPUT XLII.

ARGUMENTUM.

Jubet Altiſſimus Eliphaz de Naamath, ut ſacrificia offerat, & ut Job inducat ad preces ſibi adhibendas, ut iram, quam ob ſermones quos adversùs eum habuerunt ipſe & amici ejus, miſſam faciat. Job ex captivitate reducit; & eorum, quæ amiſerat, duplum reddit. Plenus dierum impavidus in pace quieſcit.

7. *POſtquàm autem locutus eſt Dominus verba hæc ad Job, dixit ad Eliphaz Themanitem: Exardeſcit furor meus in te & in duos amicos tuos; quoniam non eſtis locuti de me rectum, ſicut ſervus meus Job.*

8. *Sumite ergo, ut vobiſcum ducatis, ſeptem tauros & ſeptem arietes. Et ite ad ſervum meum Job, & offerte holocauſtum pro vobis: viciſſim Job ſervus meus ſupplex orabit pro vobis. Certè faciem ejus ſuſcipiam, ut non imputetur vobis ſtultitia; quia non locuti eſtis de me rectum, ſicut ſervus meus Job.*

9. *Subitò abierunt Eliphaz Themanites, Baldad Suhites, & Sophar Naamathites; & fecerunt ſicut præceperat eis Æternus, qui ſuſcepit faciem Job.*

CHAPITRE XLII.

ARGUMENT.

Le Très-haut ordonne à Eliphaz de Theman, de lui offrir des ſacrifices, & d'engager Job à le prier d'appaiſer la colère qu'il a conçue contre lui & contre ſes amis, à cauſe des diſcours peu éxacts qu'ils ont tenus contre lui. Dieu fait revenir Job de ſa captivité; il lui rend le double de ce qu'il avoit perdu. Cet homme juſte voit alors ſans crainte approcher la fin de ſa longue carrière.

7. OR, l'Eternel, après avoir fait à Job cette ſévère reprimande, dit à Eliphaz de Theman : Ma fureur s'allume contre vous & contre vos deux amis ; parce que vous n'avez pas tenu, en parlant de moi, des diſcours auſſi remplis de droiture que ceux de Job mon ſerviteur.

8. Prenez donc dès ce moment, pour mener avec vous, ſept taureaux & ſept béliers. Allez enſuite trouver mon ſerviteur Job, & offrez-les en holocauſte pour votre péché : Job mon ſerviteur m'offrira de ſon côté ſes très-humbles prières en votre faveur. Oui, je veux bien les éxaucer, afin de ne point vous traiter ſelon votre folie ; parce qu'en parlant de moi vous n'avez point tenu des diſcours auſſi pleins de droiture que ceux de Job mon ſerviteur.

9. Eliphaz de Theman, Baldad de Suh, & Sophar de Naamath ſe mirent auſſi-tôt en marche. Ils exécutèrent l'ordre qu'ils avoient reçu de l'Eternel, qui éxauça l'humble prière de Job.

10. *Itaque Æternus reduxit Job captivum; ſimul ac ſupplex oravit pro amicis ſuis; & auxit Æternus omnia quæ fuerant Job duplicia.*

11. *Venerunt autem ad eum omnes fratres ſui, & univerſæ ſorores ſuæ, & cuncti qui noverant eum priùs; & comederunt cum eo panem in domo ejus, & condoluerunt ei, eumque conſolati ſunt de omni malo quod intulerat Æternus in eum; & dederunt ei unuſquiſque ovem unam, & tetradrachmum aureum.*

12. *Deinde Æternus uberiores effecit poſteriores Job divitias prioribus. Fuit enim poſſeſſio ejus quatuordecim millia ovium, ſex millia camelorum, mille juga boum, & mille aſinæ.*

13. *Et proles ejus fuit ſeptem filii & tres filiæ.*

14. *Et vocavit nomen unius* Jemîmâh, *nomen ſecundæ* Ketsînghâh, *& nomen tertiæ* Kéréne háphphoûkh.

15. *Non ſunt autem inventæ mulieres ſpecioſæ, ſicut filiæ Job, in univerſa terra; deditque eis pater ſuus hæreditatem inter fratres earum.*

16. *Vixit adhuc Job, poſt hæc, centum quadraginta annis; & vidit filios ſuos & filios filiorum ſuorum uſque ad quartam generationem, & mortuus eſt ſenex & ſatur dierum.*

10. Dès que Job eut fait ſon humble prière en faveur de ſes amis, l'Eternel le ramena ſur le champ de captivité, & lui rendit le double de tous les biens qu'il avoit poſsédés.

11. Tous ſes frères, toutes ſes ſœurs, & tous ceux qui l'avoient autrefois connu, ayant appris cet évènement, vinrent le trouver, prirent avec lui leur repas dans ſa maiſon, s'intéreſsèrent à ſon ſort, & le félicitèrent de la fin de tous les malheurs que l'Eternel avoit fait tomber ſur lui, & lui firent préſent chacun d'une brebis, & d'une pièce d'or non monnoiée.

12. L'Eternel rendit enſuite les dernières richeſſes de Job plus conſidérables que les premières. Car il poſsèda quatorze mille brebis, ſix mille chameaux, mille paires de bœufs, & mille ânesſes.

13. Il fut père de ſept fils & de trois filles.

14. Il nomma la première *Jemînâh*, la ſeconde *Ketsi*^{n}*ghâh*, & la troiſième *Kéréne háphphoûkh*.

15. Et on ne trouvoit pas, dans tout le pays, de femmes auſſi belles que les filles de Job. Leur père leur aſſigna un héritage parmi les biens de leurs frères.

16. Job vécut encore 140 ans. Il vit les enfans de ſes enfans juſqu'à la quatrième génération; & il mourut très-avancé en âge, ſans regreter la vie.

REMARQUES.

VERSET VII.

OR l'Eternel, après avoir fait à Job cette ſévère réprimande, dit à Eliphaz de Theman : Ma fureur s'allume contre vous & contre vos deux amis ; parce que vous n'avez pas tenu, en parlant de moi, des diſcours auſſi remplis de droiture que ceux de mon ſerviteur Job.

Il nous ſuffit de faire remarquer ſur ce verſet, 1°. que nous rendons le verbe DIBBÊR, *locutus eſt*, IL A PARLÉ, joint avec le plurier *debârîm*^c דְּבָרִים, tous deux dérivés de la même racine *dâbár* דָּבַר, *verba*, PAROLES, ou DISCOURS, par les mots, APRÈS AVOIR FAIT CETTE SÉVÈRE RÉPRIMANDE. En effet, ces deux expreſſions jointes enſemble de cette manière ont plus de force que celles-ci : *Cùm locutus eſſet Dominus verba hæc.* Perſonne n'ignore que *dicere dictum* chez les Hébreux & le *phiel* ont une énergie qu'il faut faire ſentir, tant dans la Traduction

Latine que dans la Traduction Françoiſe. Nous croyons l'exprimer comme il convient, en employant les termes de SÉVÈRE RÉPRIMANDE, au lieu de celui de *dicta*, PAROLE. Il eſt au reſte facile de voir que tout le diſcours, qu'on lit dans le Chapitre XLIIe, eſt de cette nature.

2°. Que nous traduiſons *-élaï*, par les mots, EN PARLANT DE MOI; parce que *-él* ſignifie DE, ſelon Nold. art. IX. D'ailleurs que voudroit dire ici DEVANT MOI? Saint Jérôme donne la même ſignification que nous à cette particule, lorſqu'il traduit de la manière ſuivante les premières paroles du verſet 2 du XXe Chap. de la Génèſ. *oûáï-ómér-Aberâhâme -él Çârá-ishethô* וַיֹּאמֶר אַבְרָהָם אֶל שָׂרָה אִשְׁתּוֹ, *Dixitque de Sara uxore ſua.* OR ABRAHAM DIT DE SARA SA FEMME, qu'elle étoit ſa ſœur.

VERSET VIII.

Prenez donc dès ce moment, pour mener avec vous, ſept taureaux & ſept béliers. Allez enſuite trouver mon ſerviteur Job, offrez-les en holocauſte pour votre péché. Job mon ſerviteur m'offrira

de ſon côté ſes très-humbles prières en votre faveur. Certes je veux bien les éxaucer, afin de ne point vous traiter ſelon votre folie ; parce qu'en parlant de moi, vous n'avez pas tenu des diſcours auſſi pleins de droiture que ceux de mon ſerviteur Job.

I. CERTES JE VEUX BIEN.

Nous exprimons ainſi *khî -îm^c* ; parce que la particule *khî*, ſelon Noldius, ſignifie *ſanè*, *etiam*, CERTES, ASSURÉMENT, OUI ; & que *khî-îm^c*, joints enſemble, veulent dire, ſelon le même Auteur, *certè*, *verè*.

II. LES ÉXAUCER.

Telle eſt la manière dont nous traduiſons les termes *phânâloû -éçâ* פָּנָיו אֶשָּׂא, *faciem ejus levabo*. Cette expreſſion métaphorique vient de la coutume où étoient les Orientaux de ſe proſterner le viſage contre terre, lorſqu'ils demandoient une grace à leurs Souverains. Cette humble poſture caractériſoit leur profond reſpect, & leur réſignation à ſa volonté. Dès que le ſuppliant avoit ordre de ſe relever, c'étoit un ſigne que ſa demande étoit éxaucée. C'eſt ce qu'on appelloit *levare*, ou *attollere faciem alicujus*.

III. SELON VOTRE FOLIE.

Le ſens du diſcours éxige que l'on ſupplée KHÁPH, *ſecundùm*, avant *nebâlâh* נְבָלָה, *ſtultitiam*, FOLIE, & que l'on ajoute le pronom *veſtram*.

VERSET X.

Dès que Job eut fait ſon humble prière en faveur de ſes amis, l'Eternel le ramena de captivité, & lui rendit le double de tous les biens qu'il avoit poſsèdés.

Ce verſet demande une attention particulière. Il eſt déciſif.

Il eſt ſurprenant que l'Auteur de la Vulgate n'ait apperçu, dans la première partie de ce verſet, que le repentir de JOB, que le Très-haut regarde comme un JUSTE, qu'il appelle ſon SERVITEUR, & à la prière duquel il veut bien pardonner les raiſonnemens inſenſés de ſes amis, qui n'ont point parlé comme Job, ſelon la droiture convenable. Voici ce qu'elle porte mot à mot : *oûdíehôâh shâb -éth shebôuth I-ôb behithephállelô be"ghád re"ghêhôu.* וַיהוָה שָׁב אֶת שְׁבוּת אִיּוֹב בְּחִתְפַּלְלוֹ בְּעַד רֵעֵהוּ : *Et Æternus reduxit captivitatem Job in deprecando ipſum*

pro amicis ſuis. Texte que S. Jérôme a traduit par *Dominus quoque converſus eſt ad pœnitentiam Job, cùm oraret ille pro amicis ſuis.*

Le Grec ne reconnoît point ici de PÉNITENCE ; puiſque ſa Verſion ne préſente que ce qui ſuit : *Dominus autem auxit Job ; & cùm ille precatus eſſet etiam pro amicis ſuis, dimiſit illis delictum.*

Voyons maintenant les autres Verſions.

Arius Montanus : *Et Dominus converſus eſt converſionem Job in orando illo pro ſociis ſuis.*

On ne voit point qu'aucun Interprète ait jamais traduit *shoûb sheboûth*, ou *shebîth*, par *convertit converſionem.* Peut-on entendre cette Traduction ? Et dans le Pſ. CXXV. Hébreu CXXVI. a-t-on rendu *beshôub iehôâh éth shíbáth tsîôn*ᵉ בְּשׁוּב יְהוָה אֶת שִׁיבַת צִיּוֹן, par *in converti Dominum converſionem Sion*, & *shôubâh iehôâh -éth shebîthênôu* שׁוּבָה יְהוָה אֶת שְׁבִיתֵנוּ, par *converte, Domine, converſionem noſtram ?* Toutes les Verſions, tant anciennes que modernes, ne s'accordent-elles pas à traduire, *in convertendo*, c'eſt-à-dire, *in reducendo Dominus captivitatem*, c'eſt-à-dire,

captivos ou *captivam Sion. Converte*, c'eſt-à-dire, *reduc, Domine, captivitatem noſtram*, c'eſt-à-dire, *nos captivos*, ou *captivos noſtros.*

Il falloit donc rendre ces mots *shâb shebôuth* comme les Verſions ſuivantes.

La Paraphraſe Chaldaïque : *Et convertit* verbum *Domini captivitatem Job, cùm oraret pro amicis ſuis.*

Le Syriaque : *Et revocavit Dominus captivitatem Job, cùm oraret pro amicis ſuis.*

L'Arabe traduit de même, ſi ce n'eſt qu'il a mis le pronom *ejus* à la place de Job, pour éviter la répétition de ce nom propre.

Ainſi, des cinq anciennes Verſions la Vulgate a pris *shebôuth* dans le ſens ſpirituel, pour la CONVERSION DU CŒUR, autrement, LA PÉNITENCE. Le Grec ne l'a point exprimé ; le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe l'ont pris dans le ſens hiſtorique pour l'ÉTAT DE CAPTIVITÉ, où Job ſe trouvoit lorſqu'il prioit pour ſes amis. Nous ferons attention à cet état, dans une obſervation ſur cette hiſtoire de Job.

La ſeconde partie de ce verſet ne pou-

vant ſouffrir aucune difficulté, nous paſſons au ſuivant.

VERSET XI.

Tous ſes frères, toutes ſes ſœurs, & tous ceux qui l'avoient autrefois connu, ayant appris cet évènement, vinrent le trouver, prirent avec lui leur repas dans ſa maiſon, s'intéreſsèrent à ſon ſort, & le félicitèrent de la fin de tous les malheurs que l'Eternel avoit fait tomber lui, & lui firent chacun préſent d'une brebis, & d'une pièce d'or non monnoiée.

La Traduction de la Vulgate nous a ſervi à repréſenter l'original Hébreu. Nous allons maintenant joindre quelques notes ſur les anciennes Verſions.

I. Le Syriaque & l'Arabe différent entr'eux, en ce que le dernier met *qui eum cognoſcebant*, en place de ce que le premier a traduit *qui jam olim eum cognoſcebant*, conformément à S. Jérôme, qui a rendu fidèlement l'original en ces termes, *qui noverunt eum priùs.*

Où l'Hébreu & la Vulgate portent: *Et movebant ſuper eum caput, & conſolati ſunt eum ſuper omni malo*, le Sy-

riaque a traduit : *Qui contriſtati erant de ipſo, & conſolati ſunt eum de omnibus tribulationibus.*

On voit que le Syriaque rend très-clairement *moverunt ſuper eum caput*, termes trop généraux, par *contriſtati ſunt*, pour *fuerunt, de ipſo.*

Remarquez en même tems, qu'avant *îânùdôu* יָנֻדוּ, le Syriaque ſe ſert du relatif *qui*, pour rendre la conjonction *ouâou*, afin de faire entendre que les amis, qui vinrent manger avec Job, étoient ceux qui avoient pris part à ſes malheurs ; penſée plus conforme à l'eſprit du texte, que celle que préſentent nos Traductions Françoiſes, qui s'expriment de la manière ſuivante.

» Et ils mangèrent avec lui dans ſa » maiſon. Ils lui témoignèrent leur com- » paſſion, & le conſolèrent de toutes les » afflictions que le Seigneur lui avoit » envoyées. «

Au lieu que la Verſion Syriaque rend ainſi l'original :

» Ceux qui s'étoient attendris ſur les » malheurs de Job, vinrent manger » avec lui dans ſa maiſon, & le conſo- » lèrent de toutes les tribulations que le » Seigneur lui avoit envoyées. «

II. La Verſion Grecque renferme quelques différences qui ne ſont pas à négliger. La voici.

Audierunt (a) *autem omnes fratres ejus &* (b) *ſorores ejus, quæ acciderant ei: venerunt ad eum, & omnes quicumque noverant eum à principio. Comedentes autem &* (c) *bibentes apud eum, conſolati ſunt eum, & mirati ſunt ſuper omnibus quæ induxit ſuper eum Dominus. Dedit autem ei unuſquiſque agnum*

(a) L'Hébreu d'aujourd'hui ne porte point ces mots, *audierunt quæ acciderant ei.* Nous croyons qu'il y avoit dans l'Exemplaire dont ſe ſervoit le Grec, *oûshâmeⁿghôu ẓó-th oûíâbóôu* וַיִּשְׁמְעוּ זֹאת וַיָּבֹאוּ, *audierunt autem hoc, & venerunt.*

Nous entendons par *hoc*, ou par *quæ acciderunt ei*, les évènemens qui lui étoient arrivés hors de l'Idumée, tels ſur-tout que ſa délivrance. Car il n'eſt pas poſſible que les malheurs qu'il avoit éprouvés dans l'Idumée, aient été ignorés de ſes frères, de ſes ſœurs & de tous ceux qui le connoiſſoient.

(b) Le Grec a omis le collectif KHÓL, *omnes*, qui ſe lit dans l'Hébreu avant le ſubſtantif *ſorores.*

(c) Où la Vulgate met *comedentes cum eo panem*, ſelon le texte original, le Grec traduit *comedentes autem & bibentes apud eum.* Il eſt difficile de voir comment *îêshethôu* יְשֵׁתוּ a pris dans le Grec la place de LÉᴴKHÉMᴱ, *panem*, DU PAIN.

unum (d) *& tetradrachmum auri & non ſignati.*

Il n'eſt pas aiſé d'appercevoir comment l'Interprète Grec a pu traduire ainſi les mots *nézém*^{c} *zâhâb é*^{h}*kâd* נְזֶם זָהָב אֶחָד, *inaurem auream unam*, à moins qu'il n'ait pris, comme nous, ce mot pour une pièce d'or en général, ſans ſpécifier de quelle eſpèce elle étoit. Nous ne voyons pas pourquoi on auroit donné à Job des pendans d'oreille, ſur la façon deſquels on devoit perdre beaucoup en les faiſant fondre, comme il ſemble que ce ſaint homme auroit dû le faire, pour acheter ce dont il avoit beſoin. Nous penſons donc que ſi on veut admettre cette expreſſion particulière, on doit l'entendre, dans cet endroit, de quelque morceau d'or en général, qui n'étoit pas marqué, & que Job pouvoit échanger contre ce qui lui étoit le plus néceſſaire dans ces premiers momens de liberté, ſoit pour ſa nourriture, ſoit pour poſer les fondemens de ſa nouvelle fortune.

(d) *Tetradrachmum auri & non ſignati.* Quelques-uns prétendent que la DRAGME D'OR étoit, chez les Hébreux, un SICLE D'OR. Nous en donnerons quelque jour la valeur.

Remarquez que le mot *lephânîm*^e, que le Syriaque rend par *jam olim*, nous laiſſe entrevoir que les épreuves de Job ont duré plus qu'on ne ſe l'imagine.

Sous les termes de TOUS SES FRÈRES & de TOUTES SES SŒURS, il faut entendre tous ſes parens.

VERSET XII.

L'Eternel rendit enſuite les dernières richeſſes de Job plus conſidérables que les premières. Car il poſsèda quatorze mille brebis, ſix mille chameaux, mille paires de bœufs, & mille ânesſes.

I. L'ÉTERNEL RENDIT ENSUITE LES DERNIÈRES RICHESSES DE JOB PLUS CONSIDÉRABLES QUE LES PREMIÈRES. En Hébreu : *ôuâiehôâh bêrákh-éth-â^hkhârîth-Iôb mêré-shithô* וַיהוָה בֵּרַךְ אֵת אַחֲרִית יְאוֹב מֵרֵאשִׁיתוֹ, mot à mot : *Et multiplicavit Æternus noviſſimum Job præ principio ejus* : ET L'ÉTERNEL MULTIPLIA PLUS CE QUE JOB EUT ENSUITE, QUE CE QU'IL AVOIT EU D'ABORD. L'on voit, par cette Traduction, que nous donnons au verbe *bârákh* la même ſignification que Moyſe lui attribue dans le 22e verſet du premier Chapitre de la Génèſe. On peut voir à

ce ſujet les pages 152 & 153 du XIIIe tome de nos Principes diſcutés.

II. CAR IL POSSÉDA.

L'Hébreu *oûâîehî*, *& fuit*, eſt au ſingulier, parce que le nom ſingulier *míkenéh*, exprimé dans le 3e verſet du Chapitre I. eſt ici ſous-entendu.

Ce verbe, qui commence le verſet ſuivant, demande encore qu'on lui ſupplée le nom ſingulier *progenies*, ou plutôt *proles*, comme on le voit dans notre Traduction Latine.

Les verſets 14, 15 & 16 qui terminent ce Chapitre XLIIe, où ſe trouvent la fin de l'hiſtoire de Job, ne ſouffrent aucune difficulté. La Verſion de la Vulgate ſuffit, en ſubſtituant les noms propres Hébreux, qui ſont dans l'original, à la Traduction Latine qu'elle en a faite.

Ainſi, nous nous bornons ici à faire remarquer comment les anciennes Verſions expliquent les trois noms propres du verſet 14.

La Vulgate les rend ainſi : *Nomen unius*, Diem ; *ſecundæ*, Caſſiam ; *tertiæ*, Cornuſtibii.

Les Verſions Syriaque & Arabe mettent ces noms comme dans l'Hébreu ; mais la Traduction Latine ſur l'Arabe

exprime *iemînâh*, en Arabe *náh-árá-* נַהֲאַרָא, *lucem* pàr *diem.*

Le Grec : *Primam vocavit* Ημεράν, Diem; *ſecundam*, Κασίαν, Caſiam; *tertiam* Α'μαλθαίας κέρας, Amalthææ cornu.

La Paraphraſe Chaldaïque explique ainſi ces noms.

Indidit illi nomen Jemînâh, *quòd eſſet pulchritudo ejus ſicut* Diei; *Caſiam* (en François CANELLE) *vocavit alteram, quòd eſſet pretioſa inſtar* Caſiæ : KÉRÉN^e HAPHÔUK *appellavit aliam, quòd multus eſſet ſplendor faciei ejus*, ut Smaragdi.

On trouve dans le verſet 15 une Enallage remarquable; ce ſont les trois pluriers maſculins *-à^hkê^ihém^e -àbîhém^e lâhém^e* אֲחֵיהֶם אֲבִיהֶם לָהֶם, mis pour les trois féminins *-à^hkhê^ihén^e -àbîhén^e lâhén^e.*

Ceux qui ne veulent pas reconnoître le génie de la Langue Hébraïque, donneront ſans doute ces trois mots pour autant de ſoléciſmes ou de barbariſmes. Les Rabbins, d'un autre côté, diront que les trois filles de Job étant miſes à l'égal de leurs frères par le partage de biens avec eux, doivent, par cette raiſon, être caractériſées par le genre maſculin. Pour nous, qui renonçons avec plaiſir au talent funeſte

de trouver des ſoléciſmes dans le texte ſacré, ou de mauvaiſes raiſons dans notre imagination, nous nous contentons de voir, dans ce texte, une de ces Enallages ſi fréquentes dans les divines Ecritures, & dont on ne doit chercher d'autres raiſons que le génie particulier de la Langue ſainte.

Le Grec & l'Arabe ne s'accordent pas avec ſaint Jérôme, ſur le nombre des années que Job vécut après ſon rappel de captivité : car au lieu de 140 que lui aſſigne ce ſaint Docteur dans le 16e verſet, le premier lui en donne 170, & le ſecond 146.

Nous rendons en François les deux derniers mots du dernier verſet de ce Chapitre *çebá^ngh îâmîm^e* שְׁבַע יָמִים, *ſatur dierum*, par SANS REGRETER LA VIE ; & c'eſt le ſens que lui donne auſſi Vatable ſur le verſet 8 du Chapitre XXV. de la Génèſe, où l'Ecrivain ſacré ſe ſert de la même expreſſion, en parlant de la mort d'Abraham.

Telle eſt l'unique hiſtoire de Job, dont il n'eſt rien dit ailleurs dans l'Ecriture, qui ne le propoſe que comme un modèle de patience, dans Ezéchiel XIV. 14, 20. Tobie, II. 12, 15. & S. Jacques, V. 11.

ſans ajouter le moindre trait hiſtorique.

C'eſt donc dans les premier, ſecond & quarante-deuxième Chapitres, qu'il faut découvrir le tems où Job vivoit, les lieux où ſes épreuves lui ſont arrivées; mais ſur-tout il faut chercher quel eſt l'objet de ſon magnifique Poëme.

L'opinion dominante, qui fait vivre Job avant Moyſe, a pris naiſſance dans un texte que l'on trouve à la fin de l'Ouvrage dans le Grec & l'Arabe. Il ſe lit dans la Polyglotte de Londres. Nous le donnons ici traduit ſur le Grec, qui déclare avoir tiré cette pièce du Syriaque. Le Lecteur en portera ſon jugement, lorſqu'il l'aura lue.

APPENDIX

Qui ſe trouve à la fin des textes Grec & Arabe de Job.

OR IL EST ÉCRIT QU'IL RESSUSCITERA AVEC CEUX QUE LE SEIGNEUR RESSUSCITERA.

Ces mots ne ſont point dans l'Arabe, non plus que les ſix ſuivans :

Ceci eſt traduit d'un Livre Syriaque.

» JOB demeuroit dans la terre de *Hus*, » entre les confins de l'*Idumée* & de » l'*Arabie*. Il s'appelloit JOBAB. Après » avoir épouſé une femme d'*Arabie*, il » en eut un fils appellé ENNONE. Le pere » de JOB étoit ZARÈ, l'un des deſcen- » dans d'*Eſaü*. Sa mère étoit de *Boſor-* » *rha*; de ſorte qu'il étoit le cinquième » deſcendant d'*Abraham* (*a*). Or voici » les Rois qui ont régné dans *Edom*, dont

(*a*) L'Auteur de l'*Appendix* a pris dans la Génèſe toute la généalogie qui ſuit, juſqu'à ces mots : OR SES AMIS, &c.

» lui-même a été l'un d'entr'eux. Le » premier a été BALAC, fils de BÉOR. Le » nom de ſa ville étoit *Denaba*. Après » BALAC a régné JOBAB. Il eſt le même » que JOB. Il eut pour ſucceſſeur ASOM, » Prince du pays de *Thaiman*. Après lui » régna ADAD, fils de BARAD, qui défit » les Madianites dans la plaine de Moab; » le nom de ſa ville étoit *Géthem*. Or » ſes amis, qui vinrent le voir, ſont » ELIPHAZ, l'un des deſcendans d'*Eſaü*, » Roi de *Théman*; BALDAD, Prince des » *Saukhéens*; & SOPHAR, Roi des *Mi-* » *néens*. «

La Variante du Manuſcrit Alexandrin, qu'on va lire, eſt trop eſſentielle, pour être omiſe.

Après ces mots : SOPHAR ROI DES MINÉENS, ce Manuſcrit porte ce qui ſuit :

THÉMAN, FILS D'ELIPHAZ, PRINCE DE L'IDUMÉE.

Voici l'interprétation du Livre Syriaque.

OR IL HABITOIT DANS LA TERRE D'AUSITIS, c'eſt-à-dire, DE HUS, QUI EST SUR LES BORDS DE L'EUPHRATE. AUPARAVANT IL S'APPELLOIT Jobab. SON PÈRE S'APPELLOIT Zareth. IL ÉTOIT D'ORIENT.

Il eſt inutile de dire que les mots,

VOICI L'INTERPRÉTATION, &c. ne regardent point THÉMAN, FILS D'ELIPHAZ, PRINCE DE L'IDUMÉE; puiſqu'on ne peut les entendre que de JOB, dont on a dit dans l'*Appendix* précédent, qu'il s'appelloit JOBAB, & que le nom de ſon père étoit ZARÈ. Si l'on ne fait pas cette diſtinction, la leçon de cette Variante eſt inintelligible.

Après l'interprétation fidèle de l'hiſtoire de Job, il ne nous reſte qu'à profiter des reſſources qu'elle nous préſente, pour décider du tems où vivoit ce Prince. Cette époque une fois poſée, tout devient intelligible. Sa patrie & ſa religion ſont connues; mais faute de ſavoir le tems auquel il vivoit, ſon Poëme, quoiqu'un chef-d'œuvre dans le genre dramatique, ſera toujours un ouvrage obſcur, comme tout le monde en convient, un ouvrage de morale, qui n'a point d'objet fixe; un recueil de ſentences applicables à tous les tems, depuis Abel juſqu'aux derniers inſtans de la durée du monde, toutes ſans aucun objet particulier; une Poëſie, où la toute-puiſſance de Dieu brille dans tous les évènemens, ſans qu'on puiſſe en faire aucune application hiſtorique; un ſuperbe

tableau, dont nous connoiſſons à peine le deſſein, faute d'en avoir étudié le ſujet ; une Théologie ſavante, où tous les attributs de l'Être ſuprême ſont développés avec toute la majeſté qui leur convient, mais dont l'application hiſtorique nous échape ; des comparaiſons tirées du ſein de la plus riche nature, adaptées avec une juſteſſe admirable, ſans que nous connoiſſions l'objet ſpécial que l'Auteur avoit en vuë.

Quant à la Phyſique, nous croyons y voir toute la nature peinte, comme du tems d'Ariſtote ; & nous nous occupons à meſurer géomètriquement l'étenduë, & à calculer les forces des deux monſtres marins, dont il eſt parlé dans les Chapitres XL & XLe. Que dirons-nous des impatiences étranges que l'on impute à Job ? Nous ne finirions pas, ſi nous voulions relever les obſcurités perpétuelles qu'on ne diſſipera jamais, tant qu'on n'aura pas une certitude fondée ſur l'Ecriture, du tems auquel Job aura vécu.

OBSERVATION

Dans laquelle on tâche de découvrir le tems où Job a vécu.

PREMIÈRE PARTIE.

*Où l'on fait ſentir le peu d'autorité de l'*Appendix, *qui termine le Livre de Job.*

L'OPINION la plus ſuivie eſt celle qui croit Job contemporain de Moyſe, en le regardant comme le cinquième ou ſixième deſcendant d'Eſaü.

Ce ſentiment eſt ſans doute le plus ancien, puiſque, ſelon ſaint Jean Chryſoſtôme (*a*), l'*Appendix* que nous avons traduit & donné plus haut, a paſſé par les mains de Théodotion, vers l'an de Jeſus-Chriſt 175.

(*a*) Voyez Flaminius Nobilius, tome VI. de la Polyglotte d'Angleterre, à la fin du Chapitre XLII de Job.

Mais à quoi sert une pareille antiquité, dont le fait, sur lequel on s'appuye, est destitué de toute preuve historique ? Quelle démonstration tirer d'un écrit, qui ne peut être regardé que comme apocryphe ? puisque l'Hébreu, ni le texte Chaldaïque ne l'ont jamais reconnu ; puisque le Concile de Trente l'a banni de la Vulgate, où on l'avoit inseré, & que dans toutes les Bibles, où il peut se trouver, il est toujours placé à la fin & hors le Livre de Job, comme une note très-postérieure à l'ouvrage. On déclare que cette pièce est tirée d'un Livre Syriaque ; mais elle est si peu regardée comme authentique dans l'Eglise de Syrie, qu'il se trouve des Bibles Syriaques où cet *Appendix* ne se rencontre point. Tel est, par exemple, l'Exemplaire de la Polyglotte de Londres.

D'ailleurs quelle confiance peut donner un écrit qui varie sur le tems où Job a vécu ? La Version Grecque nous présente ce saint homme comme le cinquième descendant d'Abraham, & la Traduction Arabe nous le donne comme le sixième descendant de ce grand Patriarche. Nous savons que cette différence est peu de chose pour des tems si

reculés : mais quel garant cet *Appendix*, fabriqué en Syrie, nous donne-t-il de ce fait ? Aucun ; & nous ne voyons d'autre fondement de ſon opinion, que la reſſemblance que ſon Auteur a cru voir entre Job & Jobab. Car où a-t-il pris que ce ſaint homme s'appelloit Job avant que de porter le nom de Jobab ? En ſeroit-il de Job comme de ſon premier ancêtre, qui s'appelloit Abram, avant que d'avoir reçu le nom d'Abraham ? Non ſans doute. Mais il falloit faire de Job un perſonnage de la plus haute antiquité. On s'eſt ſervi de la reſſemblance de Job & de Jobab, pour faire de Job un arrière-petit-fils d'Eſaü. On n'a point ſongé qu'un fait auſſi intéreſſant, s'il étoit vrai, n'auroit point été omis, ſoit dans le Livre de Job même, ſoit dans la Génèſe par Moyſe, qu'on ſuppoſe être le Traducteur de l'Ouvrage de Job, ou l'Auteur de ſa vie, & l'Editeur de ſa Poëſie. Quoi ! l'Ecrivain le plus attentif, en fait de généalogie & des différences des noms, auroit négligé ſur cet article un homme très-célèbre, dont il auroit eu l'ouvrage entre les mains ? Il n'auroit jamais fait mention de cet ouvrage ſi magnifique, lui qui parle du

Livre des Justes ? Enfin, l'Auteur de la vie de JOB, contenue dans les Chapitres I, II & XLII de ce Livre canonique, auroit-il omis des objets aussi importans que la GÉNÉALOGIE de Job & son CHANGEMENT de nom ?

Qu'il nous soit donc permis de dire ce que nous pensons de cet *Appendix*. Nous le croyons de la fabrique d'un Juif de Syrie, qui vivoit avant THÉODOTION. Le nom de JOB & celui de JOBAB lui auront paru à peu-près la même chose ; & il aura attribué à JOB ce que Moyse dit de JOBAB & de sa GÉNÉALOGIE. Les anciens Pères de l'Eglise, & avant eux THÉODOTION, ont adopté l'idée de ce Juif Syrien, comme capable de donner quelques lumières sur la généalogie de JOB, dont l'Ecriture ne nous instruit point. Dès que cette opinion, quoique destituée de toute preuve, a été répandue, elle n'a pas manqué de devenir générale, & le laps de tems l'a rendue la plus ancienne : mais les anciennes idées, destituées de fondemens solides, n'ont pas plus d'autorité sur nos esprits que les systêmes les plus nouveaux, fondés sur de legères vraisemblances.

Enfin, cet *Appendix* peut-il fixer nos

idées

idées ſur quelque choſe de certain, lorſque d'un côté, l'Exemplaire Grec établit la demeure de Job dans le pays de *Hus* en *Idumée*, pendant qu'un autre Exemplaire, c'eſt-à-dire, le Manuſcrit Alexandrin du même *Appendix* la place dans l'*Auſitide*, ou terre de *Hus*, au voiſinage de l'*Euphrate*. A laquelle de ces deux leçons, très-anciennes toutes deux, devons-nous nous rapporter? Si nous choiſiſſons *Hus* d'Idumée, Job ſera deſcendant d'*Eſaü*: ſi nous adoptons *Hus* de Syrie près l'*Euphrate*, alors il ſera deſcendant de *Nachor*.

Or ſi nous ne ſavons à laquelle des deux Variantes nous fixer, nous nous garderons bien de dire que l'opinion qui regarde Job ou Jobab, comme demeurant dans l'Idumée & deſcendant d'*Eſaü*, eſt très-bien établie par l'*Appendix* dont il eſt queſtion, puiſque les deux Exemplaires étant auſſi anciens l'un que l'autre, & ſe contrediſant dans un fait auſſi eſſentiel, on ne ſait auquel des deux on doit donner la préférence.

Nous ne réfutons point les autres ſentimens ſur le tems où Job a vécu. Ils ſont appuyés ſur des vraiſemblances ſi foibles, qu'elles ne perſuadent point du

tout. Nous rendrons cependant juſtice au Rabbin Maïmonides, lorſque l'occaſion s'en préſentera.

SECONDE PARTIE

Dans laquelle on cherche à découvrir, par l'Hiſtoire de Job, compriſe dans les Chapitres I, II & XLII, de ce Livre, le tems où ce ſaint homme a vécu.

LE pays des trois amis de JOB, qui étoient *Iduméens*, & liés d'amitié avec lui avant ſes infortunes, donne lieu de croire que la terre de *Hus*, d'où étoit ce Prince, faiſoit partie de l'*Idumée*, où ſe trouvoient auſſi THÉMAN & BUZ, dont il eſt fait mention dans le Livre de Job, lorſqu'on y parle d'ELIPHAZ & d'ELIU; mais le tems auquel ce ſaint homme vivoit, n'eſt pas ſi facile à découvrir.

Nous ſentons que l'art d'écrire nous manque, ſur-tout dans cette occaſion, où les combinaiſons doivent être bien préſentées, & les conſéquences tirées avec une juſteſſe, à laquelle il n'eſt pas toujours aiſé d'atteindre; mais nous nous flattons que la ſagacité du Lecteur voudra bien

ſe prêter à notre foibleſſe, en donnant de la force à nos raiſonnemens, & en augmentant, par ſes propres lumières, celle de nos vuës : car nous ne prétendons pas faire une diſſertation en règle, mais expoſer ſimplement les idées, qui nous ſont venues depuis long-tems au ſujet des SABÉENS, des CHALDÉENS & du pays de HUS.

1°. Que les SABÉENS, ou peuples de l'Arabie heureuſe, aient fait des courſes dans l'*Idumée*, on pourroit n'en point être étonné, dès que l'on fait attention au voiſinage de ces deux grandes Provinces, dont la dernière s'appelle & s'eſt appellée de tout tems l'*Arabie pétrée*, à cauſe des rochers & des montagnes, dont elle eſt remplie. La terre de *Hus*, plus orientale que l'*Idumée*, paroîtroit par conſéquent plus expoſée aux incurſions des habitans de l'*Arabie heureuſe*.

On eſt néanmoins fort embarraſſé, quand on veut prouver l'antiquité des ARABES SABÉENS dans l'*Idumée*, ou dans la terre de *Hus*. L'Ecriture ſainte, le ſeul Livre qui nous parle des IDUMÉENS dès leur origine, *Genèſe XXXVI*, 35. dit que ADAD, Roi d'*Edom*, défit les MADIANITES dans la plaine de *Moab*. Le

Saint-Esprit parle encore de l'*Idumée*, *Nomb. XXIV*, 18. où il fait dire à BALAAM, que l'*Idumée* sera soumise un jour aux ENFANS D'ISRAEL. Du reste les Livres inspirés ne disent plus rien que de leurs guerres avec les ROIS DE JUDA qui les assujettirent pour un tems, mais dont l'*Idumée* secoua le joug dans plusieurs occasions, & principalement au DÉCLIN DU ROYAUME de Juda. Les IDUMÉENS alors triomphèrent de sa ruine.

Les Ecrivains sacrés ne nous instruisent point des courses des SABÉENS dans l'*Idumée*. Les Auteurs profanes gardent sur ce point un égal silence. Nous n'en sommes point surpris, puisqu'il n'est guère possible que les peuples de SABA, en Hébreu *shebâ-* שְׁבָא, dont il est question dans Job, aient été à portée de faire des incursions chez les IDUMÉENS, si l'on fait attention à l'étenduë de pays & aux déserts qui séparoient ces deux peuples. On connoît l'*Arabie* déserte, qui sépare l'*Arabie* heureuse, où sont les SABÉENS, issus de JOCTAN, d'avec l'*Idumée*. Cette dernière *Arabie* s'étendoit jusqu'à l'océan Indique, selon Bochart dans sa Géographie sacrée, col. 135. On sait que les SABÉENS, descendans de CHUS, occu-

poient la partie de l'*Arabie* heureuſe, qui eſt vers le SEIN Perſique, Bochart, col. 221. Ce ſavant homme nous apprend que les SABÉENS, deſcendans de RÈGMA, étoient établis ſur le SEIN Perſique, près d'ORMUS, *ibid.* col. 222. Les autres SABÉENS, deſcendans de JECSAN, ſont placés, par le même Auteur, col. 222. dans l'*Arabie* au voiſinage de la Syrie.

Ces quatres eſpèces de SABÉENS ont paru au ſavant Bochart ſi peu à portée de faire des courſes ou des incurſions dans l'*Idumée*, qu'il a mieux aimé placer le SÉJOUR de Job dans la terre de *Hus* en Syrie, près de l'*Euphrate*, afin de faire plus facilement concevoir la poſſibilité des incurſions & des hoſtilités des SABÉENS voiſins de la Syrie. Nous verrons dans la ſuite ſi cette opinion du célèbre Bochart convient aux vuës de l'Auteur inſpiré.

2°. Si nous éxaminons les forces des CHALDÉENS du tems de Moyſe, contemporain de JOB, comme on le prétend, nous les trouvons très-médiocres. Ce peuple ne formoit qu'un PETIT ÉTAT dans la MÉSOPOTAMIE ſeptentrionale & aux environs du côté de l'occident. Il ne paroît pas avoir été en état de faire

des courses si loin à travers le pays des Chananéens, pour attaquer le peuple d'EDOM, que son courage & ses montagnes rendoient d'un accès très-difficile. Il falloit des armées entières pour pénétrer dans le pays, le ravager & enlever un butin aussi considérable que celui de trois mille chameaux, quinze cents tant bœufs qu'ânesses. De simples partis, tels qu'on imagine, les SABE'ENS & les CHALDE'ENS, n'auroient point osé tenter un tel coup de main. Bochart a senti cette impossibilité, puisqu'il place JOB dans la terre de *Hus* en Syrie, voisine de SABE'ENS & des CHALDE'ENS. Cependant cette opinion, fondée sur une Variante de l'*Appendix* rapporté plus haut, n'est pas plus sûre, quant au tems où Job a vécu. Elle est même contraire au sentiment de l'*Appendix*, qui se lit à la fin des Versions Grecque & Arabe. Cette addition fixe le séjour de JOB dans la terre de *Hus*, située entre l'*Idumée* & l'*Arabie*.

3°. La terre de *Hus* est nécessairement dans l'*Idumée*, ou fait partie de l'*Idumée*, puisque les trois amis de JOB, & le fils de BARACHEL, c'est-à-dire ELIU, étoient Princes dans l'*Idumée*. En effet ELIPHAZ

étoit de *Théman*, SOPHAR étoit de *Naamath*, que le texte Grec de Job appelle le pays des MINE'ENS, dont les habitans étoient en relation avec les IDUMÉENS & la terre d'ISRAEL. Ils en étoient voisins, selon Bochart, dans sa Géographie sacrée, col. 122. ELIU étoit de *Buz*, au midi du mont SEÏR. Nous ignorons, à la vérité, la position de *Suh*, en Hébreu *Soûᵇkh*, que les Grecs appellent Σαυχαῖων; mais la liaison qui se trouvoit entre BALDAD & JOB, de même qu'avec ELIPHAZ & ELIU, fait comprendre que le pays de *Soûᵇkh* étoit voisin de *Théman*, de *Buz* & de *Naamath*. C'est donc par inadvertance que le savant Bochart a placé *Hus* en Syrie. Il a cru que des peuples nouvellement fondés, tels que les SABÉENS voisins des Syriens, & que des peuples, aussi peu connus alors que les CHALDÉENS, seroient rebutés par le long espace de chemin, ou ne seroient pas assez en force pour pénétrer les montagnes d'EDOM, où se trouve la terre de *Hus*. Quelle est donc la cause de cet écart, si ce n'est l'*Appendix* dont nous avons parlé ? Pièce apocryphe, dont l'Auteur inconnu ne peut faire aucune autorité dans l'Eglise, dès que son ouvra-

ge n'eſt admis dans le corps d'aucun Livre canonique. Il ne peut faire foi chez les Hiſtoriens, puiſqu'il n'eſt appuyé d'aucun Auteur contemporain, pas même de la Tradition des Juifs, qui au contraire s'élèvent contre cet *Appendix*, en déclarant formellement, dans leur Talmud, que Job vivoit du tems de la captivité de Babylone.

Il étoit libre aux Pères de l'Egliſe Grecque & Latine de ſuivre l'*Appendix*, qui fait vivre Job vers le tems de Moyſe; mais on ſent bien qu'ils n'ont voulu gêner perſonne, puiſque cette opinion n'a rien de commun avec la foi.

Qu'il nous ſoit donc permis de ſuivre une autre route. Le préjugé ſe révoltera d'abord; mais il faut eſpérer que cette oppoſition ne ſera pas générale.

Non, Job n'eſt pas ſi ancien qu'on le penſe; & ſon ouvrage n'eſt pas ſorti de la plume de Moyſe.

Pour ſe convaincre de ce que nous venons d'avancer, il ne faut que lire les textes Hébreu, Chaldéen, Syriaque & Arabe ſur la délivrance de Job & ſa ſortie de captivité, & l'on ſentira aiſément que le tems le plus convenable, où cette captivité ait pu commencer,

paroît évidemment marqué par l'époque des ravages de l'*Idumée* & de la terre de *Hus*, dont les Rois & les Princes ont été faits captifs par Nabuchodonosor II.

En effet, quelle néceſſité de remonter juſqu'au tems de Moyſe pour y chercher Job? Quelle autorité nous y oblige? Et ſur quel fondement appuyeroit-on cette opinion, d'autant moins plauſible, que l'Ecriture garde ſur Job, Prince de *Hus*, le ſilence le plus profond juſqu'au tems où vivoit Ezéchiel? Ce Prophète en parle comme de ſon contemporain; puiſque ſi Job eût été mort lorſqu'il l'a nommé dans les verſets 14 & 20 de ſon Chapitre XIVe, il auroit placé ſon nom avant celui de Daniel, qui étoit encore jeune alors; & il auroit mis dans ces deux verſets l'ordre ſuivant: *Et ſi fuerint tres viri iſti in medio ejus*; Noë, Job & Daniel. Il y a donc toute apparence que Job vivoit du tems de Daniel, puiſqu'Ezéchiel ne lui donne que le troiſième rang dans l'un & dans l'autre de ces deux verſets, où Ezéchiel s'exprime ainſi: *Et ſi fuerint tres viri iſti in medio ejus*, Noë, Daniel & Job.

On adoptera ſans peine cette réflé-

xion, lorsqu'on fera attention que le texte Hébreu, de même que les Versions Syriaque & Arabe portent formellement, au verset 10 du Chapitre XLIIe, que le SEIGNEUR RAMENA JOB DE CAPTIVITÉ.

Il est vrai que le Grec rend les mots Hébreux *iehôâh shâb-éth shebouth Iôb*, par ceux-ci, ὁ δὲ Κύριος ηὔξησε τὸν Ιὼβ, *Deus autem auxit Job.*

Saint Jérôme, frapé de l'ancienneté que l'on donnoit de son tems au Livre de JOB, n'a pas cru devoir rendre ces termes Hébreux par *convertit captivitatem Job*; mais ayant lu au verset 6, qui précédoit ces mots: *Et ago pœnitentiam in favilla & cinere*: J'EN FAIS PÉNITENCE DANS LA CENDRE ET DANS LA POUSSIÈRE; il a cru qu'il falloit prendre *shebouth* dans le sens de *conversio*, ou *pœnitentia*; comme s'il venoit de *shoûb*, qui veut dire *convertit*, quoiqu'il soit dérivé de SHABAH, *captivum abduxit.* Cette Traduction, qui n'est pas assez littérale, quoiqu'édifiante, a laissé ignorer la CAPTIVITÉ de Job à ceux qui ne peuvent consulter ni l'original, ni les autres Versions anciennes.

Il est encore vrai que cette opinion

de l'antiquité du Livre de Job, que nous croyons très-fausse, a tellement pris dans les esprits, quoiqu'elle soit destituée de toute preuve fondée sur l'histoire, que nos meilleurs Commentateurs sur l'original Hébreu n'ont pas apperçu dans ces mots, *convertit captivitatem Job*, la CAPTIVITÉ réelle de ce Prince de *Hus*. Le célèbre Vatable y a été trompé, lorsqu'il a pris *captivitatem* pour la CAPTIVITÉ, dans laquelle SATAN tenoit JOB, par la perte de ses biens & de sa santé: pensée bien peu réfléchie, puisque ces sortes de malheurs sont souvent les moyens dont Dieu se sert pour nous tirer de la captivité du démon. Qui d'ailleurs a jamais vaincu SATAN d'une manière plus triomphante que cet illustre habitant de la terre de *Hus*?

Les autres Interprètes n'ont pas mieux réussi sur ce passage de Job, si l'on en excepte néanmoins les plus anciens: car le Chaldéen traduit, *Et verbum Domini convertit captivitatem Job*; le Syriaque, *Et Dominus revocavit captivitatem Job*; l'Arabe, *Et Dominus revocavit captivitatem ejus*. Peut-on douter, après ces autorités, qu'il soit question dans cet endroit d'une CAPTIVITÉ très-réelle?

Nous prévoyons très-bien qu'on peut nous demander s'il ne ſeroit pas poſſible de donner aux mots SHAB SHEBOUTH, *convertit* ou *revocavit captivitatem*, un autre ſens, ſoit ſpirituel, ſoit moral, ſoit hiſtorique, dans le goût de celui que préſente Codurc, qui traduit ainſi ce texte : *Et Dominus aſſeruit Jobum ab adverſis ejus*, ET LE SEIGNEUR AFFRANCHIT JOB DE SES ADVERSITÉS. Nous avouons qu'il y a du tour dans cette Traduction, & qu'elle ſe lie très-bien avec ce qui ſuit. Mais tel eſt le preſtige de l'eſprit. C'eſt que, par un tour heureux, il ſe joue de la lettre. Grotius a fait bien des dupes en ce genre.

Or, afin qu'on ne doute pas que le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe n'aient fort bien traduit ces deux mots, il ſuffit d'examiner comment l'Auteur de la Vulgate a rendu les vingt-ſix autres endroits où ce verbe & ce nom ſont joints enſemble dans le texte Hébreu.

Pſaumes XIII. Hébreu XIV, 7. LII. Hébr. LIII, 7. LXXXIV. Hébr. LXXXV, 2. CXXV. Hébr. CXXVI, 1, 4.

Deutéronome XXX, 3.

Jérémie XXIX, 14. XXX, 3, 18. XXXI, 23. XXXII, 44. XXXIII, 7. *bis*. 11, 26. XLVIII, 47. XLIX, 39.

Lamentat. II, 14. Il eſt dit que les Prophètes ne découvroient point l'iniquité d'Iſraël, pour détourner ſa captivité.

Ezéchiel XVI, 53. *bis.* S. Jérôme traduit dans cet endroit par *convertam reſtituens eas converſione Sodomorum cum filiabus ejus*, les mots *oûeshábethî -éth sheboûthehén*[c] *-éth sheboûth Sedom oûbenóthè'hâ* וְשַׁבְתִּי אֶת שְׁבוּתָהֶן אֶת שְׁבוּת סְדֹם וּבְנוֹתֶיהָ, que le Syriaque a rendu par *& reducam captivitatem ejus, nempe Sodomæ & filiarum ejus.* On voit bien que c'eſt le même ſens.

Idem XXXIX, 25. *Nunc reducam captivitatem Jacob*, & XXIX, 14.

Oſée VI, 11.

Joël III, 6. & ſelon quelques Exemplaires Hébreux IV, 1. & ſelon la Vulgate III, 1.

Amos IX, 14.

Sophonie II, 7. III, 20.

Dans tous ces textes, excepté dans les Chapitres XXX. & XXXIII. de Jérémie, où ſaint Jérôme s'eſt ſervi du terme *converſionem*, au lieu de celui de *captivitatem*, expreſſion qui ne peut ſignifier autre choſe dans ce paſſage que la CAPTIVITÉ, il a rendu par-tout *shoûb*

shebôûth, par *avertere, convertere, reducere, reverti facere captivitatem.* Pourquoi donc ce saint Docteur s'est-il écarté dans Job de sa manière ordinaire de traduire ? si ce n'est parce qu'il étoit prévenu de cette ancienne & commune opinion, qui fait vivre JOB avant Moyse, ou du moins du tems de ce saint Législateur ; opinion dont certainement il ne nous est resté aucune preuve solide, ni même apparente.

Il est bien étonnant que l'on ait fait jusqu'à présent si peu d'attention sur ces quatre mots si décisifs SUR LE SORT du Prince de HUS, *iehôâh shâb-éth shebôûth -Iob*, que la Grammaire oblige de traduire ainsi : *Tunc Æternus reduxit captivitatem Job*, c'est-à-dire, *Job captivum* ; & en François : ALORS L'ÉTERNEL FIT REVENIR JOB DE SA CAPTIVITÉ. N'est-il pas certain que, dès que le S. Esprit déclare que Job a été délivré de captivité, comme le texte Hébreu nous l'assure, il faut nécessairement qu'il ait été captif ?

Mais quel Prince & quel Monarque a poussé l'ambition jusqu'à faire des Princes de la terre des esclaves dans les chaînes, & enlevés hors de leur patrie ? On ne connoissoit guère, avant les nou-

veaux Assyriens, cet usage injurieux à la Souveraineté : au moins n'en avons-nous point d'exemples dans l'Ecriture sainte. On faisoit avant ce tems les sujets esclaves, mais on respectoit les Souverains. En effet, lit-on dans les Livres saints qu'aucuns Rois ou Princes aient été des esclaves enchaînés à la suite des Rois d'Israël & de Juda? Voit-on quelque part que SAUL & DAVID, ces deux Conquérans de l'*Idumée*, aient eu à leur Cour ou dans quelque coin de leurs Etats, des Rois ou des Princes IDUMÉENS, languissans en captivité, comme cela s'est vu pratiqué depuis sous ASSARHADDON & sous NABUCHODONOSOR? Le régne de ce Prince ambitieux, que ses victoires rendoient intraitable, a été le régne des liens & des chaînes, sous lesquels il humilioit les Souverains. Ses victoires dans l'*Idumée* nous garantissent autant de Princes captifs que de Princes vaincus; & dès que l'on voit JOB délivré de captivité, on ne peut guère douter qu'il n'y ait été réduit par Nabuchodonosor. Ce Monarque redoutable, & dont la maxime étoit de mettre les Rois & les Princes dans les fers, fut le premier de ce caractère qui se rendit maître d'*Edom*

avec cette puissante armée, qu'il menoit à la conquête de l'*Egypte*; armée composée de toutes sortes de nations, mais principalement de CHALDÉENS & d'ARABES, dont les SABÉENS formoient une tribu propre aux expéditions militaires.

D'un autre côté nous ne pouvons nous persuader que ce soit de simples troupes de BRIGANDS, qui aient enlevé au Prince de *Hus* mille bœufs & trois mille chameaux. Un enlèvement si considérable ne convenoit qu'à de gros détachemens d'une grande armée, déja maîtresse du pays d'*Edom*. Imagineroit-on qu'une troupe de bandits aille s'engager dans un pays plein de rochers escarpés, dans des passages étroits, où les habitans des montagnes & des vallées pouvoient les arrêter avec leur butin, soit en descendant, soit en montant les défilés? L'alarme si facile à se répandre, & les signaux qui s'apperçoivent si bien sur les montagnes, auroient fait réunir en peu de tems assez de monde pour mettre ces BRIGANDS en fuite, & pour arrêter de si nombreux troupeaux, dont la marche est pénible en montant, & plus encore quand il s'agit de descendre.

Mais en admettant que l'armée de Nabuchodonoſor ſe ſoit ſaiſie de l'*Idumée*, comme les Prophètes, toujours infaillibles, l'avoient prédit, il eſt tout naturel que des détachemens conſidérables de SABÉENS & de CHALDÉENS aient enlevé, ſans aucun obſtacle, mille bœufs & trois mille chameaux pour le ſervice de l'armée, dont le principal objet étoit la conquête de l'*Egypte*.

On nous prévient peut-être, en penſant que le ſort des autres Princes de l'*Idumée* n'a pas été plus heureux que celui de JOB. Peut-on révoquer en doute un fait ſi conſtant, appuyé par les oracles des Prophètes, qui avoient annoncé les ravages, la ruine, & la déſolation entière du pays d'*Edom*, peu de tems avant qu'elle arrivât ? Mais comme la prédiction de cette perte totale du pays de l'*Idumée* n'a été réellement accomplie que par NABUCHODONOSOR, qui lui a fait boire la coupe de la fureur de l'Eternel, [*Lament. de Jérém. IV*, 21.] le même Prince a pareillement impoſé le joug de l'eſclavage, que Jérém. XXV, 20, avoit envoyé à tous les Rois de la terre de HUS, verſet 21 à EDOM,

verset 23 à DEDAN, à THÉMA (*a*) à BUZ, & à CEUX qui habitent près de l'extrêmité de l'angle formée par la mer rouge.

Ainsi, non-seulement tous les Rois de la terre de *Hus*, mais les Souverains des pays que nous venons de nommer, ont subi le même joug de l'ESCLAVAGE. Quiconque en douteroit, déroge à la foi que nous devons à la certitude infaillible des Prophéties, dont l'accomplissement est une preuve inconteſtable de la révélation divine. Ce seroit blasphèmer contre le Saint-Esprit, puisque par ce doute on le mettroit en parallèle avec l'Esprit de mensonge.

De ce principe il resulte ce que d'habiles Auteurs ont pensé avant nous; savoir, que la Prophétie est une histoire révélée, beaucoup plus certaine que l'histoire profane. D'où nous concluons,

1°. Que le Seigneur ayant délivré Job de captivité XLII, 10, Job a été vraiment captif.

(*a*) Le Grec, le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe ont lu *Théman*, au lieu de *Théma*.

2°. Ezéchiel captif ſous NABUCHODONOSOR, étant le premier qui, XIV, 14, 20, ait parlé de JOB, qu'il place après Daniel, il paroît que l'Ecriture, qui juſqu'alors a gardé le ſilence le plus profond ſur ce grand homme, nous donne tout lieu de croire que ſa ſainteté n'éclata que du tems d'Ezéchiel, tant en *Idumée*, qu'en captivité.

3°. Qu'*Edom* n'ayant été ravagé & mis aux fers que du tems de NABUCHODONOSOR, pendant ſa marche contre l'Egypte, l'Ecriture ſainte qui n'aſſigne point d'autre tems à l'eſclavage de l'*Idumée*, nous perſuade que ce tems eſt l'époque de la captivité de JOB. Cette expédition contre l'Egypte eſt placée par Uſſérius à l'an du monde 3433, quoique cet habile Chronologiſte ait aſſigné à l'an du monde 3419 la délivrance de l'*Idumée*.

Voyons maintenant les queſtions que pourroient nous faire, ſur notre ſentiment, des perſonnes impartiales, & qui ne cherchent que la vérité.

PREMIÈRE QUESTION.

Pourquoi Job ſe trouve-t-il nommé dans le Livre de Tobie, puiſque, ſelon nous, cet homme extraordinaire vivoit ſous Nabuchodonoſor II. & Tobie ſous Salmanaſar, c'eſt-à-dire, plus d'un ſiècle auparavant ?

CETTE difficulté ne nous eſt point inconnue, mais il eſt aiſé d'y répondre; & ce paſſage ne ſeroit point une objection, s'il étoit pris dans le ſens qu'on peut lui donner, ſans faire aucune violence au texte. Voici les verſets 12 & 15 du Chapitre II. de Tobie, tels qu'ils ſont dans la Vulgate.

Verſet 12. *Hanc autem tentationem ideò permiſit Dominus evenire illi, ut poſteris daretur exemplum patientiæ ejus, ſicut & ſancti Job.*

Verſet 15. *Nam ſicut beato* Job *inſultabant Reges, ita iſti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus.*

Nous croyons ces paſſages ſuſceptibles de la Verſion ſuivante.

Verſet 12. DIEU PERMIT QUE CETTE ÉPREUVE LUI ARRIVAT, AFIN QUE SA PA-

TIENCE SERVÎT D'EXEMPLE A LA POSTÉRITÉ, COMME CELLE DU SAINT HOMME Job.

Verſet 15. CAR, AINSI QUE DES ROIS ONT INSULTÉ LE BIENHEUREUX Job, DE MÊME LES PARENS DE Tobie SE RAILLOIENT DE SA CONDUITE.

On doit aiſément s'appercevoir que ce texte ne décide point ſi JOB a éxiſté avant TOBIE, ou ſi TOBIE a vécu avant JOB; & que ce paſſage, écrit par quelqu'un qui a vécu certainement après JOB, n'impoſe point l'abſolue néceſſité de croire que JOB ait éxiſté avant TOBIE.

En effet ce paſſage ne ſe trouve point dans le Grec, dans le Syriaque, non plus que dans les deux Verſions Chaldéennes, qui ſont dans la Polyglotte de Londres.

Il ne peut pas même s'y trouver, puiſque dans ces quatre textes c'eſt Tobie qui raconte lui-même ſon hiſtoire, depuis le commencement du premier Chapitre juſqu'au premier verſet du Chapitre troiſième. Il n'eſt donc pas étonnant que ce ſaint homme n'ait pas placé un tel éloge de ſa perſonne dans un récit que lui-même fait de ſon hiſ-

toire ; au lieu que dans la Vulgate c'eſt un tiers qui parle, & qui par conſéquent peut louer Tobie.

Mais nous croyons que les verſets 12, 13, 14 & 15 du ſecond Chapitre de la Vulgate, qui contiennent l'éloge de ce ſaint homme, ont été mis en marge après cette hiſtoire écrite ; & que cette comparaiſon entre TOBIE & JOB ayant parue très-édifiante, aura été inſérée dans le texte de la Vulgate dès les premiers ſiècles de l'Egliſe, dans le tems où l'on croyoit que JOB étoit avant MOYSE, ou tout au moins ſon contemporain, ſans autre fondement que la reſſemblance du nom de JOBAB. On n'a point fait attention que la Généſe déclare que JOBAB étoit Roi de l'*Idumée*, & né dans *Boſra*, Capitale de ce Royaume ; au lieu que le Livre de JOB nous apprend que ce modèle de patience étoit de la terre de *Hus*, contrée à l'orient de *Boſra*. Il eſt étonnant que cette différence n'ait pas été ſaiſie par tout homme qui a quelque connoiſſance réfléchie de l'Ecriture ſainte.

Il ſemble d'ailleurs que les épithètes de SAINT & de BIENHEUREUX, que ces verſets donnent à JOB, ne ſont guère

du ſtyle de l'ancien Teſtament ; & il ſeroit difficile de trouver des exemples de ces termes, pris dans le ſens qu'ils préſentent, lorſqu'ils ſont joints à un nom propre. Jamais l'Ecriture ſainte n'a dit, SAINT ABRAHAM, SAINT MOYSE, SAINT DANIEL, &c. ou le BIENHEUREUX ISAAC, LE BIENHEUREUX JACOB, ou le BIENHEUREUX SAMUEL, &c. Ce qui eſt encore une preuve aſſez forte que ces verſets ne faiſoient point partie du texte original avant la nouvelle alliance.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt aiſé de voir que ce paſſage, tout canonique qu'il eſt, par ſon inſertion dans la Vulgate dès les premiers ſiècles de l'Egliſe, ne décide rien ſur l'éxiſtence de JOB avant TOBIE, & que par conſéquent cette objection ne peut nuire à notre ſentiment ; parce qu'encore une fois l'hiſtoire de TOBIE, que nous préſente la Vulgate, a été racontée par un tiers, qui vivoit après JOB, & qui y a inſéré la comparaiſon de ces deux ſaints perſonnages dans les verſets 12 & 15, tandis que dans les Verſions Grecque, Syriaque & Chaldéenne, où Tobie fait lui-même le récit de ſon hiſtoire, il n'en eſt fait aucune mention. Or, ſeroit-il défendu de croire

que ſi TOBIE eût eu connoiſſance de JOB, il l'eût pu nommer, non pas pour ſe mettre en parallèle avec lui & faire ſon propre éloge, comme il le fait dans la Vulgate, mais pour ſe le propoſer comme un modèle de patience & de vertu, qu'il ſouhaitoit d'imiter au milieu des malheurs dont le Seigneur l'affligeoit?

SECONDE QUESTION.

Peut-on découvrir en quelle contrée Job & les autres Princes Iduméens ont été conduits, pour y reſter en captivité?

L'Ecriture ſainte a laiſſé cette queſtion, médiocrement importante, à diſcuter aux hommes. Cependant une tradition que ſaint Jérôme n'a pas dédaigné de nous conſerver, mérite nos égards. Voici ce que ce ſaint Docteur rapporte dans ſon Traité *de locis Hebraïcis*, à la lettre *C.* article premier.

Carnaïm Aſtaroth vicus eſt grandis in angulo Batanææ, & appellatur Carnea, *trans fluenta Jordanis: traduntque ibi fuiſſe domum Job.* Carnaïm Aſtaroth EST UN GROS BOURG DANS UN ANGLE

DE

DE LA BATANÉE : IL EST AU DELA DU JOURDAIN, ET S'APPELLE Carnea. LES GENS DU PAYS ONT UNE TRADITION QUI LEUR APPREND QUE la maiſon de Job AVOIT ÉTÉ DANS CET ENDROIT.

Ce n'eſt ici qu'une tradition ; cependant elle ſe ſoutenoit encore du tems de ſaint Jérôme. Mais quelle lumière en tirerons-nous ? Procope de Gaze éclaircit cet endroit. Liſez-en le paſſage à la page 630 du ſecond volume de la Paleſtine illuſtrée d'Adrien Reland. Vous y verrez que le ſéjour de JOB étoit la ville de *Saba*, non au deſſus, ou plus loin que *Béthanie*, mais au deſſus & plus haut que la *Batanée* ; correction appuyée ſur l'autorité d'Euſèbe dans ſon Onomaſticon, & ſur celle de S. Jérôme, dans ſon Catalogue *de locis Hebraïcis.*

Voilà donc un SÉJOUR DE JOB indiqué dans le FOND DE LA BATANÉE, pays ſitué à l'orient de la partie du Jourdain, qui coule du lac *Séméron* dans celui de *Généſareth.* Cependant *Saba* n'eſt ſûrement point la PATRIE DE JOB, puiſqu'il étoit de la terre de *Hus*, dépendante de l'*Idumée*, & qu'il avoit pour amis les Princes de *Théman*, de *Souhkh*, & de *Buz*, voiſins de la terre de *Hus*, qui

eux-mêmes étoient Princes dans l'*Idumée*. Joignez-y le Prince de *Naamath*, c'eſt-à-dire, ſelon le Grec, des MINÉENS, peuple Arabe, voiſin de la même terre de *Hus*.

Or un voiſinage ſi bien marqué ne permet pas qu'on place la PATRIE DE JOB dans la *Batanée*, ſituée dans la demi-tribu de Manaſſé au delà du Jourdain, ni même dans les deux autres terres de *Hus*, dont l'une eſt en Syrie, & l'autre en Arabie, près de la Chaldée.

JOB ne peut donc avoir fait qu'un ſéjour paſſager dans la *Batanée*; & c'eſt ce ſéjour que nous penſons être celui de ſa captivité.

Nous l'avons déja dit, & perſonne n'ignore, que l'uſage des ROIS, appellés les NOUVEAUX ASSYRIENS, étoit, dans le cours de leurs conquêtes, de ne laiſſer derrière eux aucun ſujet d'inquiétude. Ils ſavoient, par expérience, que des peuples, quoique vaincus, reprennent ſouvent les armes, lorſque leurs vainqueurs ont reçu quelqu'échec un peu conſidérable. Ils prenoient donc des meſures certaines contre de pareils évènemens, en transférant dans d'autres pays les HOMMES DISTINGUÉS, les RICHES,

& les JEUNES GENS capables de porter les armes, afin de ne laiſſer dans le pays aſſujetti, que des LABOUREURS & des ARTISANS, aſſez pauvres, pour ne pouvoir ſubſiſter que par leur travail. Ils ne craignoient rien alors de la nation qu'ils venoient de ſubjuguer. Telle étoit ſur-tout la politique de NABUCHODONOSOR II dit le GRAND. Ce Prince avoit ainſi traité le ROYAUME DE JUDA, & tous les autres pays que le Seigneur lui avoit livrés. [*Jérémie XXV.*] L'*Egypte* & la terre de *Hus*, verſets 19 & 20, ne ſont point ſéparées l'une de l'autre, & ſont condamnées au même traitement. Or comme Ezéchiel avoit prédit que le Tout-puiſſant diſperſeroit les EGYPTIENS dans les nations, *Et diſpergam* Ægyptios *in nationes, & ventilabo eos in terras*, Chapitre XXIX, verſ. 12. on ne peut guère douter que les habitans de la terre de *Hus* n'aient ſubi le même ſort avec leurs Princes. La même Prophétie de Jérémie XXV, 21, 23 & 24, joint aux peuples de *Hus* les Rois de l'*Idumée*, les Princes de *Dédan*, de *Théma*, c'eſt-à-dire, de *Théman* & de *Buz*, avec les Rois d'*Arabie*, & par conſéquent celui des MINÉENS, dont le pays eſt appellé

Na^{n}ghama dans le texte Hébreu. [*Job*, *Chap. II*, 11.]

TROISIÈME QUESTION.

Peut-on entrevoir le tems de la délivrance de Job ?

Que Job & ſes amis aient été CAPTIFS, le premier à *Saba* dans la Baranée, & les autres aux environs, c'eſt une opinion qui paroît d'autant plus ſoutenable, qu'elle eſt appuyée ſur une tradition rapportée par Eusèbe, ſaint Jérôme, & Procope de Gaze. Nous ajouterons plus bas une raiſon, qui pourroit la favoriſer.

Que leur CAPTIVITÉ ait commencé la même année que celle des Egyptiens, c'eſt-à-dire, en 3433 ou 34, lorſque Nabuchodonoſor, conformément aux Prophéties de Jérémie & d'Ezéchiel, a mis ſous le joug cette riche Monarchie, il n'y a encore rien dans cet évènement que de très-vraiſemblable ; & nous penſons même qu'on peut en conclure que les Princes voiſins de l'Egypte, étant envelopés dans la même diſgrace par les ordres du ſuprême Arbitre de l'uni-

vers, ont dû ſubir le même ſort. Or, comme la captivité d'Egypte, ſuivant le Prophète Ezéchiel, XXIX, 13, a duré quarante ans, il ſemble qu'il eſt naturel de croire que celle de Job & de ſes amis a duré le même eſpace de tems; qu'ainſi ayant été emmenés captifs par ordre de Nabuchodonoſor dans la même année que les Egyptiens, l'an du monde 3433 ou 3434, ils ſont revenus, comme eux, l'an du monde 3473 ou 3474, la cinquième ou la ſixième année du régne de CYRUS, après quarante ans d'eſclavage.

On pourroit encore fixer une autre époque, où la liberté auroit été rendue à JOB. C'eſt après la mort de NABUCHODONOSOR ſous EVILMERODACH, qui monta ſur le thrône en 3442. Ce Prince, plus traitable que ſon père, montra plus de clémence envers les SOUVERAINS CAPTIFS. On en voit un exemple à l'égard de JOAKIN ou JÉCHONIAS Roi de Juda, *IVe Livre des Rois, XXV*, & JOB alors n'auroit reſté en captivité que dix ou onze ans. Mais la première époque nous paroît plus naturelle.

Il ſeroit tems d'éxaminer de quelle religion étoit JOB, ſi cet éxamen n'étoit

point hors de saison, après l'hypothèse que nous avons établie. La Loi de Moyse ayant pénétré en *Idumée* comme en *Syrie* sous DAVID & SALOMON, qui en étoient les maîtres, on ne doit point être surpris de ce que ces deux peuples, descendus d'Abraham, aient fourni, sous le régne de ces deux Monarques, des Proselytes dont la foi ait mérité que l'Eglise d'Israël les adoptât au nombre de ses enfans. Sans doute que les ancêtres de JOB furent de ce nombre, & qu'ils perpétuèrent jusqu'à lui la foi qu'ils avoient embrassée. En effet, le Dieu d'Israël lui auroit-il donné les titres d'HOMME SANS TACHE, PLEIN DE DROITURE, PÉNÉTRÉ DE LA CRAINTE DU SEIGNEUR, & S'ÉLOIGNANT DU MAL? Le Très-haut l'auroit-il appellé si souvent SON SERVITEUR; & le Prophète Ezéchiel l'auroit-il placé après NOË & DANIEL au nombre des trois SAINTS, les plus capables d'appaiser la colère du souverain Maître, si sa foi dans le vrai Dieu n'eût égalé celle de NOË & de DANIEL?

Cette foi vive offroit des sacrifices au Tout-puissant dans une terre, qui, comme la terre de Syrie, étoit réputée

terre d'Iſraël ; parce que l'Egliſe du vrai Dieu y avoit planté ſes étendards ſous David, & les y avoit conſervés ſous pluſieurs Rois de Juda.

On pourroit objecter qu'il n'étoit point permis aux Iſraëlites d'offrir des ſacrifices hors du lieu où réſidoit le Seigneur. Nous avouons que cette défenſe eſt faite dans le douzième Chapitre du Deutéronome ; mais elle ne regarde que les habitans de la terre d'Iſraël. En effet, auroit-il été poſſible à JOB de ſortir de ſon pays, toutes les fois qu'il offroit un ſacrifice, & ſur-tout lorſque les IDUMÉENS étoient ennemis déclarés des Iſraëlites ? Cette haine ſubſiſtoit encore entre les deux peuples, avant la naiſſance de JOB, c'eſt-à-dire, depuis que l'*Idumée* avoit entièrement ſecoué le joug des ROIS DE JUDA, l'an du monde 3264.

Le ſacrifice que les amis de Job offrent, pour obtenir le pardon du péché qu'ils avoient commis, en parlant mal de Dieu, ne ſouffre aucune difficulté ; puiſque, ſuivant le plan que nous propoſons, JOB & ſes AMIS étoient alors captifs en *Batanée*, terre d'Iſraël : & cette raiſon, jointe à la tradition dont nous avons parlé plus haut, nous a déterminés

à placer le ſéjour de Job & de ſes amis dans la partie d'Iſraël, qui eſt au nord & au delà du Jourdain. Et quand on placeroit ailleurs le ſéjour de la captivité de Job, le ſacrifice n'en ſeroit pas moins légitime; puiſqu'il étoit offert par l'ordre de Dieu même, qui eſt le ſouverain Maître de toute la terre.

Nous finiſſons, en éxaminant quatre époques de la vie de Job.

La première, qui eſt celle de l'ENLÈVEMENT de ſes bœufs & de ſes chameaux, de ſes troupeaux conſumés par le feu du ciel, & de ſes enfans écraſés ſous les ruines de la maiſon de leur frère aîné.

Ces malheurs, arrivés le même jour, ſont fixés, dans notre ſentiment, à l'an du monde 3433, de même que le DÉPART de JOB pour la *Batanée*, ſéjour de ſa captivité.

La ſeconde époque eſt celle de l'ULCÈRE, qui lui couvroit tout le corps: mais cette plaie nous paroît devoir être éloignée de l'autre, puiſqu'il falloit que Satan fût tellement vaincu par une ſi longue patience, qu'enfin elle l'obligeât de demander à Dieu que JOB fût expoſé à l'épreuve la plus humiliante & la plus douloureuſe. La manière dont l'Ecriture ſainte

s'exprime à ce ſujet, le fait aſſez comprendre.

En effet, elle fait connoître que ces deux époques des malheurs de JOB ſont éloignées l'une de l'autre, puiſque Dieu donne au Démon le tems d'éxaminer la patience invincible de JOB, dans la privation de toutes choſes, dans une dure captivité, dont nous verrons la peinture exprimée par la bouche de JOB lui-même. Enfin, SATAN s'avoue vaincu; & le ſouverain Maître, pour le couvrir de honte, & pour combler de gloire ſon SERVITEUR JOB, aſſemble les Intelligences céleſtes. JOB eût-il triomphé de Satan, ſi ſa patience n'avoit point vaincu celle de cet adverſaire, qui s'attendoit que JOB ſuccomberoit enfin ſous le poids de ſes calamités? Or, les Livres inſpirés, en ne déterminant point le tems de cette époque importante, nous laiſſent la liberté de la prolonger, pour rendre encore plus ſignalée la victoire que JOB remporte ſur SATAN.

Nous ignorons abſolument le commencement & la fin de cette ſeconde époque; puiſque nous ne ſavons point l'année où JOB fut frapé de ſon ULCÈRE, ni celle où il fut guéri.

La troiſième époque, c'eſt-à-dire, le tems où le Seigneur rendit à JOB ſa liberté, a été fixée plus haut à l'an du monde 3473, année où CYRUS, en délivrant les EGYPTIENS, devoit rendre libres en même tems les IDUMÉENS, qui avoient langui dans la même captivité qu'eux, & auſſi long-tems.

La quatrième époque eſt la DURÉE de la vie de JOB.

L'original Hébreu, la Vulgate, le Chaldéen & le Syriaque, donnent à JOB cent quarante ans de vie depuis la ceſſation de ſes malheurs. L'Arabe le fait vivre cent quarante-huit ans: & ces textes ne marquent point la durée entiére de la vie de ce ſaint homme; mais le texte Grec la partage ainſi. Il lui donne cent ſoixante-dix ans avant qu'il fût frapé de ſes plaies; & depuis ſes infortunes commencées, il le fait vivre encore ſoixante-dix années, en ſorte que la durée de ſa vie entière eſt de deux cents quarante ans. Flaminius Nobilius ſoupçonne dans ce calcul quelqu'erreur de Copiſte.

L'Hébreu, qui le fait vivre cent quarante ans depuis la fin de ſes malheurs, ne nous donne aucune lumière ſur le

tems qui les a précédés. Ce ſilence ne nous défend pas néanmoins de hazarder quelques conjectures ſur l'eſpace entier de la vie de Job.

Nous reconnoiſſons donc, ſur l'autorité du texte Hébreu, de la Vulgate, du Chaldéen, & du Syriaque, que Job eſt mort cent quarante ans après la ceſſation de ſes malheurs. Nous aſſignons quarante ans à ſa captivité; & nous lui donnons quarante-cinq ans, lorſque ſes infortunes ont commencé. Il eſt inutile d'ajouter, qu'en le ſuppoſant marié dès l'âge de trente ans, il pouvoit avoir à quarante-cinq ans les ſept fils & les trois filles qu'il perdit en un même jour. Ainſi, le total de la vie de Job monte, ſuivant notre conjecture, à deux cents vingt-cinq ans. Quoique cet eſpace ſoit plus court de quinze ans, que celui qui nous eſt aſſigné par le texte Grec, il eſt encore bien long pour le tems où la vie des hommes s'étendoit rarement au delà d'un ſiècle; mais rien n'eſt impoſſible au Tout-puiſſant, qui vouloit couronner de toutes manières la victoire éclatante que Job avoit remportée ſur Satan, par une patience d'une auſſi longue durée, qui, ſous les deux Teſta-

mens, a fait & fera toujours l'admiration de l'Egliſe.

Nous avons tâché de développer ce que nous penſons de JOB, & nous oſons nous flatter de nous être expliqués clairement. Cependant, pour réunir toutes nos idées dans un eſpace plus facile à parcourir, nous les réduiſons aux huit articles ſuivans, qui renfermeront ce que nous venons de dire, dont voici le précis.

ARTICLE PREMIER.

Il ne paroît pas que Job ait éxiſté, ſoit avant Moyſe, ſoit du tems de ce Légiſlateur; parce que l'autorité qui a rendu ce ſentiment le plus ancien & le plus général, ne porte aucun caractère capable de perſuader.

On a puiſé cette opinion dans un Livre anonyme écrit en Syriaque, dont la copie a paſſé dans le Grec & dans l'Arabe, non comme partie du texte ſacré, mais comme un *Appendix* ou une ADDITION, miſe à la fin de JOB. Cependant quoique l'original de cet *Appendix* ſoit regardé comme émané de la Langue Syriaque, on ne trouve point

cette addition dans les MEILLEURES BIBLES de l'Egliſe de Syrie, nous voulons dire dans les Verſions faites ſur l'Hébreu.

D'ailleurs les exemplaires de cet *Appendix* varient ſenſiblement.

1°. Le Grec porte que JOB avoit épouſé une femme d'Arabie ; & la Verſion Arabe lui donne une étrangère pour épouſe.

2°. Le Manuſcrit Grec nous apprend que JOB étoit le cinquième DESCENDANT d'ABRAHAM ; & l'Arabe ne le regarde que comme le ſixième.

3°. Les mots, IL RESSUSCITERA ENCORE AVEC CEUX QUE LE SEIGNEUR RESSUSCITE, par leſquels cet *Appendix* commence dans le Grec, ne ſe liſent point dans l'Arabe.

4°. Un Exemplaire Grec déclare que JOB étoit de la terre de *Hus*, entre l'*Idumée* & *l'Arabie*, pendant qu'un autre, écrit dans la même Langue, fixe ſa demeure dans le pays de *Hus* en *Syrie*, dans le voiſinage de l'*Euphrate*.

Enfin, quel avantage peut-on tirer de ce que cet *Appendix* donne le nom de JOB à JOBAB ? S'enſuit-il néceſſairement que JOBAB, ſecond Roi d'*Arabie*, ſoit le véritable JOB, à qui les bœufs &

les chameaux ont été enlevés ? Pourquoi l'hiſtoire de Job ne lui donne-t-elle que le titre de *vir de terrâ Hus*, c'eſt-à-dire, PRINCE DE LA TERRE DE HUS, & ne lui donne-t-elle pas celui de ROI D'EDOM ?

ARTICLE II.

Quoique la Vulgate & le Grec aient traduit dans un ſens métaphorique les mots Hébreux *oûïehôâh shâb -éth sheboûth -Iïob* וַיהוָה שָׁב אֶת שְׁבוּת אִיּוֹב, Job, XLII, 10 : *Et Dominus convertit captivitatem Job* ; il eſt certain qu'il faut les rendre dans le ſens hiſtorique par ceux-ci : OR LE SEIGNEUR RENDIT A JOB LA LIBERTÉ ; parce que c'eſt l'unique manière de les exprimer dans tous les endroits de l'Ecriture, où le ſubſtantif *sheboûth* eſt joint au verbe *shoûb*. Traduire ces mots comme le Grec & la Vulgate, c'eſt ſubſtituer un ſens moral & ſpirituel au ſens hiſtorique.

ARTICLE III.

Mais dans quel tems faut-il placer la CAPTIVITÉ de Job, ſi ce n'eſt dans celui que le Prophète Jérémie a déſigné ?

puiſqu'avant lui nul Hiſtorien n'en a parlé, & que nul autre Prophète que Jérémie n'a prédit la déſolation de la terre de *Hus*.

Article IV.

Elle fut en effet ravagée par l'armée de Nabuchodonoſor II, lorſqu'en 3433 elle paſſa par l'*Idumée* pour entrer en *Egypte*. Car quelle autre force majeure pouvoit enlever en un ſeul jour les cinq cents paires de bœufs & les trois mille chameaux d'un Prince, tel que Job ſe dépeint lui-même dans les cinq derniers verſets du Chapitre XXIX?

Article V.

Mais comme Nabuchodonoſor, ſelon ſon uſage, envoya un nombre prodigieux d'Egyptiens en captivité avec les plus grands Seigneurs du pays, comment peut-on raiſonnablement douter que Job, Eliphaz, Baldad, Sophar, & Eliu n'aient été compris dans le nombre de ces Seigneurs?

ARTICLE VI.

Il importe peu de ſavoir dans quel canton de l'Empire de Babylone JOB & ſes amis ont été tranſportés. Cependant comme LA TERRE D'ISRAEL vers le nord au delà du Jourdain, nous voulons dire la *Batanée*, autrefois le pays de *Baſan*, avoit été ravagée & dépeuplée par THÉGLATH-PHALASAR, SALMANASAR, & NABUCHODONOSOR, nous n'avons pas de peine à croire qu'on y transféra les IDUMÉENS pour la repeupler; c'eſt pourquoi nous ne nous refuſons point à la tradition de ce pays, où l'on montroit à *Saba* la MAISON où JOB avoit demeuré.

ARTICLE VII.

JOB captif en cette terre en 3433, ou la ſuivante, eut le tems de ſupporter toutes les eſpèces de malheurs que ce triſte état entraîne après lui. Qu'on ne s'étonne donc plus, ſi les peintures qu'il en fait, reſſemblent ſi fort à celles que nous ont tracées les Pſaumes & les Prophètes. Qu'on ne ſoit pas ſurpris non plus de ce qu'Ezéchiel eſt le premier qui

parle de Job, puiſqu'ils étoient contemporains. Telle eſt la raiſon du profond ſilence que l'Ecriture garde au SUJET de JOB, dans les ſiècles qui ont précèdé ce Prophète.

ARTICLE VIII.

On ne peut pas fixer au juſte le tems où JOB a recouvré ſa liberté. Cependant on ne voit que deux époques, où elle puiſſe lui avoir été rendue.

La première peut être placée après la mort de NABUCHODONOSOR, ſous EVILMÉRODACH, qui monta ſur le thrône en 3442. Ce Prince, moins dur que ſon père, montra plus de clémence envers les Souverains captifs. On en voit un exemple dans ſon procèdé généreux à l'égard de JOACHIN ou JÉCHONIAS, Roi de Juda. On peut le lire dans les quatre derniers verſets du Chapitre XXVe du quatrième Livre des Rois. Peut-être que la réputation de JOB avoit fait quelqu'impreſſion ſur EVILMÉRODACH, & l'avoit déterminé à lui rendre la liberté. JOB alors n'auroit été captif que dix à onze ans.

La ſeconde époque nous paroît plus naturelle. Les EGYPTIENS captifs en 3433,

ou 34, avoient été condamnés par Ezéchiel XXIX, 13, à demeurer dans l'eſclavage pendant quarante ans entiers. Il paroît croyable que les IDUMÉENS, compagnons de leur captivité, ne furent pas traités plus favorablement qu'eux, & qu'ils n'obtinrent leur entière liberté qu'au même tems où CYRUS permit aux Egyptiens de retourner dans leur patrie vers 3474. Alors JOB, captif pendant quarante ans, a eu tout le tems d'éxaminer & de pénétrer les deſſeins de Dieu ſur l'Egliſe d'Iſraël, qui languiſſoit depuis ſi long-tems en captivité. Il a connu l'innocence de cette ſainte mère, plongée dans les plus cruelles infortunes, en punition de l'iniquité de la plus grande partie de ſes enfans.

Qu'on ne ſoit donc plus étonné, de ce que JOB, parlant au nom de cette mère affligée, prend ſa cauſe en main, & ſoutient qu'elle eſt innocente, malgré les paralogiſmes ou les faux raiſonnemens de ſes amis.

En attendant que nous inſiſtions ſur cette hypothèſe, qui nous paroît un principe inconteſtable, ſans lequel on ne peut entendre le Poëme de JOB, nous allons finir l'hiſtoire de ce ſaint homme.

De retour dans sa patrie, il la trouva ruinée par la tyrannie des Chaldéens, qui en avoient été les maîtres pendant quarante ans. Il y est accueilli par des parens & par d'anciens amis, qui s'intéressent à ses malheurs de la manière la plus consolante. Déchus eux-mêmes de leur ancienne opulence, par les déprédations de leurs tyrans, ils donnent à Job des secours proportionnés à leur situation. Les uns lui donnent chacun une petite pièce d'or appellée *kéçíthâh*, dont on ne sait pas le prix, mais que l'on pourroit peut-être évaluer, en la comparant avec le *nézèm*^{e} *zâhâb*, que le texte Grec rend par le QUART D'UNE DRAGME D'OR non monnoyé, dont chacun des parens & amis de Job lui firent présent.

Le Seigneur multiplia tellement cette fortune naissante, que Job recouvra le double des biens qu'il avoit perdus; & par conséquent il posséda quatorze cents brebis, six mille chameaux, mille paires de bœufs & mille ânesses. On ne raisonneroit pas juste, si on s'imaginoit que Dieu devoit doubler le nombre des enfans de Job. Ne vaut-il pas mieux faire attention que Job croyant à l'immor-

talité de l'ame, ne regardoit pas ſes dix premiers enfans comme anéantis ? Il les voyoit dans le ſein du Très-haut : il jouiſſoit de leur préſence par les yeux de la foi, comme il jouiſſoit enſuite de ſes dix derniers enfans par les yeux de la chair. C'eſt ainſi que ſes enfans ſe trouvoient tellement augmentés du double dans l'eſprit de cet homme ſans tache, qui regardoit comme ſa vraie patrie le ſéjour céleſte, où ſes dix premiers enfans l'avoient précédé.

Enfin, le Seigneur dédommage les pertes & les malheurs de Job, non-ſeulement par les belles qualités de ſes trois filles, mais il déroge en ſa faveur au court eſpace, déja preſcrit à la carrière des hommes, & prolonge ſes jours, en lui accordant cent quarante années de vie au delà de celles qu'il avoit vues avant & pendant ſes malheurs.

Cette prolongation de jours doit paroître ſans doute bien extraordinaire ; mais elle n'eſt pas abſolument hors d'exemple. Le fameux Thomas Parr d'Angleterre, né en 1483, eſt mort en 1635 dans la cent cinquante-troiſième année de ſon âge. Or le cours de la vie de Job, en lui attribuant quarante ans

de captivité, n'excède celui de Thomas PARR que de ſoixante-douze ans ; & en ne le faiſant captif que dix ou douze ans, comme on peut le ſuppoſer, il ne l'excèderoit que de quarante-cinq ou quarante-ſept ans. Quoi qu'il en ſoit, on ne doit attribuer les années de JOB qu'à la bonté du ſuprême Arbitre de nos jours, qui prolongea la vie & la proſpérité de ce ſaint homme, pour le dédommager de ſes afflictions paſſées, & du long eſclavage dont il avoit eſſuyé toutes les misères. Preuve évidente que le Tout-puiſſant accorde quelquefois des récompenſes temporelles à ſes ſerviteurs, quoiqu'ils n'attendent de lui que des biens ſpirituels.

Fin de l'hiſtoire de Job.

Dilectis Filiis Ludovico, Hieronymo, &c. Cappucinis.

Benedictus PP. XIV. Dilecti Filii, *salutem & Apoſtolicam benedictionem.*

Litteras veſtras Pariſiis datas 24 Januarii labentis anni, unà cum quatuor voluminibus, quæ uti laborum veſtrorum fœtus nobis dono miſiſtis, nuper accepimus, ac ſtudia profectumque veſtrum in Orientalibus Linguis plurimùm commendavimus. Quamvis autem propter magnas quibus premimur occupationes, illa percurrere ac luſtrare commodum adhuc nobis nequaquàm fuerit, quod tamen ubi licuerit, libenter faciemus, nihilominùs tamen Operis utilitate perſuaſi jam ſumus propter eorum qui in ejuſmodi elucubrationibus inſudârunt, præconceptam animi opinionem. De conſilio verò quod proponitis, conſtituendi videlicèt ſex Religioſos viros in cœnobio S. Honorati, qui toti ſacrarum paginarum ſtudio devoveantur, neceſſe erit negotium ejuſmodi alicui idoneo Religioſo viro in urbe demandare, qui nobiſcum agat, quæque opportuna erunt ad perficiendam diſponere ac tranſigere queat. Atque interea vobis Apoſtolicam benedictionem peramanter largimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam Majorem die 9 Aprilis 1755, Pontificatûs noſtri anno decimoquinto.

A nos chers Fils Louis, Jérôme, &c. Capucins.

BENOIST XIV. PAPE. Nos bien-aimés Fils, *Salut & Bénédiction Apoſtolique.*

Nous avons reçu ces jours derniers votre Letre datée de Paris du 24 Janvier de la préſente année, avec les quatre Volumes que vous nous avez fait préſenter, comme les prémices de vos travaux. Nous ne pouvons aſſez louer vos études, & les progrès que vous faites dans les Langues Orientales. Quoique les grandes occupations dont nous ſommes accablés, nous aient empêché juſqu'à préſent d'y jetter les yeux, & de les éxaminer, ce que nous ferons avec plaiſir dès qu'elles nous le permettront, nous n'en ſommes pas moins perſuadés de l'utilité de cet Ouvrage, par l'idée avantageuſe que nous nous ſommes formée de ceux qui conſacrent leurs veilles à ce genre de travail. Quant à la propoſition que vous faites d'établir, dans le Couvent de S. Honoré, ſix Religieux qui ſe livrent en entier à l'étude des Livres ſacrés, il eſt à propos de commettre un Religieux de cette ville qui puiſſe, en traitant cette affaire avec nous, diſpoſer & arranger les choſes juſqu'à leur entière perfection; & cependant nous vous donnons, avec l'affection la plus tendre, la Bénédiction Apoſtolique. Donné à Rome à ſainte Marie Majeure le neuvième jour d'Avril 1755, & de notre Pontificat la quinzième année.

LETTRE

DE S. E. LE CARDINAL PASSIONEI,

Rome, ce 16 Juillet 1760.

J'Ai reçu, mes Révérends Pères, avec la plus parfaite reconnoiſſance, & toute la ſenſibilité dont je ſuis capable, votre Ouvrage, qui a pour titre, *Principes diſcutés, &c.* Il m'a été remis par un de vos Religieux, aſſocié à votre travail; &

DILECTIS FILIIS F. SERAPHINO PARISIENSI, EJUSQUE IN SACRARUM SCRIPTURARUM STUDIO SOCIIS.

CLEMENS XIII. Dilecti Filii, *Salutem & Apoſtolicam Benedictionem.*

Societati veſtræ ad Linguæ ſacræ cognitionem acquirendam, & ex Hebraïci ſermonis natura divinarum Scripturarum ſenſum eruendum, viro apprimè docto Guillelmo de Villefroy, auctore & duce, jam dudùm à vobis initæ quantoperè faveamus, argumento vobis eſſe debent Litteræ noſtræ in forma Brevis datæ nudius tertius, quibus eam Apoſtolicâ auctoritate ſtabiliendam curavimus. Cùm igitur in ſacris Libris eâ ratione, quam veſter vobis Præceptor tradidit, omne tempus, ætatemque veſtram ponere conſtitueritis, illud ſedulò vos admonemus ad offenſiones omnes quas adversùs vos ſuboriri fortè

quoique

quoique je l'aie chargé de vive voix de vous en faire mes très-ſincères remercimens, je vous les réïtère ici bien volontiers. On ne peut, mes Révérends Pères, que donner à votre entrepriſe toutes les louanges qu'elle mérite. Elle vous fait trop d'honneur, pour ne la pas continuer avec autant de zèle que vous l'avez commencée: c'eſt à quoi je vous exhorte en mon particulier; & joignant ainſi l'étude à la prière, ces deux occupations, ſi eſſentielles à la vie Religieuſe, vous procureront la conſolation de trouver des jours pleins devant le Seigneur. Je vous prie, mes Révérends Pères, de me croire entièrement à vous & ſans aucune réſerve,

D. Card. PASSIONEI.

A NOS CHERS FILS SÉRAPHIN DE PARIS, LOUIS DE POIX, &c. CAPUCINS.

CLEMENT XIII PAPE. Nos bien-aimés Fils, *Salut & Bénédiction Apoſtolique.*

La Société, que vous avez formée depuis long-tems ſous les auſpices & par les ſoins du très-ſavant Guillaume de Villefroy, pour parvenir à la connoiſſance de la Langue ſainte, & puiſer dans la ſource même du texte Hébreu le ſens des divines Ecritures, eſt l'objet de notre bienveillance & de nos faveurs. Vous en avez un témoignage aſſuré dans nos Letres en forme de Bref données avant-hier, par leſquelles nous employons l'autorité Apoſtolique à lui donner des fondemens ſolides. Puiſque votre deſſein eſt de conſacrer vos jours & vos années à l'étude des Livres ſacrés, & de ſuivre la route que vous a tracée votre

contigerit, vel omninò ſedandas, vel leniendas, vel etiam avertendas, ne ab iis præceptis vel tantillùm deſciſcatis, quæ Epiſtolâ ad vos XVI idem Præceptor veſter vobis præſcripſit. Iis etiam cohortationibus, ſapientibuſque monitis vehementer aſſentimur, quibus ad ejuſmodi ſtudium & labores vos incitavit, quorum illud præcipuum præ oculis ſemper habeatis oportet, ut Vulgatam Verſionem, ſanctorum Patrum & Theologorum Scripta, Hiſtoricorumque monumenta aſſiduâ manu verſetis. Ea denique ſancti Auguſtini verba nunquàm è veſtris animis excidant: » Quapropter, inquit S. Doctor, cùm » quiſque cognoverit finem præcepti eſſe chari- » tatem de corde puro, & conſcientia bona, & » fide non ficta, omnem intellectum divina- » rum Scripturarum ad iſta tria relaturus, ad » tractationem Librorum illorum ſecurus acce- » dat. « Intereà laboribus veſtris pro Eccleſia Dei adeò alacriter ſtrenuèque ſuſceptis, à Deo Patre luminum divinam opem implorantes, Apoſtolicam vobis benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud Stam Mariam Majorem xiij. Kalend. Septembris M. DCC. LX. Pontificatûs noſtri anno tertio.

Maître, nous vous avertiſſons ſoigneuſement de ne vous écarter en aucune façon des préceptes qu'il vous a donnés dans ſa ſeizième Lettre, & d'éviter en conſéquence toutes ſortes de diſputes, même d'appaiſer & d'adoucir toutes celles qui pourroient s'élever contre vous. Nous adhérons de tout notre cœur, non-ſeulement aux exhortations qu'il vous fait de vous livrer à ce genre d'étude & de travail, mais encore aux ſages avis qu'il vous donne, dont le principal & celui qui doit toujours vous être préſent, eſt d'avoir ſans ceſſe entre les mains la Verſion de la Vulgate, les Ecrits des ſaints Pères & des Théologiens, & les monumens de l'Hiſtoire. Enfin, n'oubliez jamais ces paroles de ſaint Auguſtin: » C'eſt pourquoi, dit ce ſaint Docteur, comme » perſonne n'ignore que la fin du précepte con- » ſiſte dans une charité émanée d'un cœur pur, » d'une bonne conſcience & d'une foi ſincè- » re, en rapportant à ces trois objets toute » l'intelligence des ſaintes Ecritures, on peut » entreprendre avec confiance de traiter des ma- » tières qui y ſont contenues. « Pour nous, en implorant l'aſſiſtance céleſte de Dieu le Père des lumières, pour les travaux que vous avez entrepris avec tant de courage & tant de zèle pour ſon Egliſe, nous vous donnons, avec l'affection la plus tendre, la bénédiction Apoſtolique. Donné à Rome, à ſainte Marie Majeure le xiij. des Calendes de Septembre M. DCC. LX. la troiſième année de notre Pontificat.

Dilectis Filiis Ludovico Poxiensi, Hieronymo Atrebati, cæterisque Societatis Clementinæ Fratribus Cappucinis.

Clemens PP. XIII. Dilecti Filii, *salutem & Apoſtolicam benedictionem.*

Reddita ſunt nobis tandem expectata diù poſtrema duo præclari Operis veſtri volumina, quæ ſic exiſtimetis tàm nobis grata fuiſſe, quàm quæ ſunt gratiſſima. Ea non dubitamus quin eamdem vobis paritura ſint laudem, quam priora illa jam in lucem edita nomini veſtro ſanè non mediocrem attulerunt. Labores veſtros apparet nulla quietis, aut certè parva habere intervalla; nec niſi aſſiduitate, vigiliis & perpetuâ animi contentione id conſequi poteſtis, ut duo in ſingulos annos de rebus difficillimis tomos proferatis in lucem. Deo igitur gratulamur, qui vobis tantum de ſacris Literis bene merendi ſtudium injecerit, nobiſque eam dederit mentem, ut Apoſtolico favore noſtro & præſidio Societatem veſtram muniremus, cui univerſæ veſtrûmque ſingulis Apoſtolicam benedictionem amantiſſimè impertimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam Majorem x. Kalendar. Julii M. DCC. LXII, Pontificatûs noſtri anno quarto.

A NOS CHERS FILS LES FF. LOUIS DE POIX, JÉRÔME D'ARRAS, ET AUTRES CAPUCINS DE LA SOCIÉTÉ CLÉMENTINE.

CLÉMENT XIII. PAPE. Nos bien-aimés Fils, *ſalut & bénédiction Apoſtolique.*

On nous a enfin remis les deux derniers volumes de votre excellent Ouvrage, que nous attendions depuis long-tems. Soyez convaincus qu'ils ſont pour nous la choſe du monde la plus agréable. Nous ne doutons pas qu'ils ne vous attirent autant de louanges que les premiers que vous avez mis au jour, & qui font tant d'honneur à votre réputation. Il paroît que vos travaux n'ont point ou du moins n'ont que bien peu de relâche, puiſque ce n'eſt que par une aſſiduité, des veilles & une contention d'eſprit continuelles, que vous pouvez venir à bout de donner chaque année deux volumes qui traitent de matières auſſi difficiles. Nous remercions donc également le Seigneur, & de vous avoir favoriſé d'un ſi grand zèle pour l'étude des divines Ecritures, & de nous avoir inſpiré le deſſein de mettre votre Société ſous notre protection, & de répandre ſur elle nos faveurs Apoſtoliques. Nous lui donnons en général, & à chacun de vous en particulier, avec toute la tendreſſe poſſible, la bénédiction Apoſtolique. Donné à ſainte Marie Majeure le dixième jour des Calendes de Juillet de l'année 1762, & la quatriéme de notre Pontificat.

Dilectis Filiis Religiosis viris Ludovico de Poix et Seraphino Parisiensi, Fratribus Cappucinis.

Clemens Papa XIII. Dilecti Filii, *Salutem & Apoſtolicam benedictionem.*

Alia duo præclari Operis veſtri volumina, quibus nova Pſalmorum continetur interpretatio, gratiſſimo animo accepimus. Devotæ voluntatis veſtræ, quâ nobis identidem præbetis argumenta, incredibili noſtrum animum jucunditate perfundunt. Sed ex eo maximè ſummam capimus voluptatem, quòd cùm ferè omnia, ut ſunt res humanæ, decurſu temporis conſeneſcant, contrà animadvertamus veſtra ſacrarum literarum ſtudia, non modò ne tantillùm quidem hactenus langueſcere, ſed in dies fieri flagrantiora. Deum enixè precamur ut non tam ſuo divino lumine mentes veſtras colluſtret, quàm firmam vobis tribuat valetudinem, vireſque ſuppeditet, tot tantiſque ſuſtinendis laboribus pares. Non mediocris quidem vos conſequetur in Eccleſia Dei laus & gloria, quòd veſtrâ operâ ſacris intelligendis Scripturis lux major affulgeat. Veſtrarum verò vigiliarum eam vobis optamus mercedem, ut cùm ſacra ſtudia tantoperè colatis, parique curâ ſeveriorem vitam ad Evangelica conſilia pro Dei amore ſectemini, illâ vos Dominus dignos faciat gratulatione: *Beati qui ſcrutantur teſtimonia Dei, & toto corde requirunt eum.* Id vobis maximum, præſtantiſſimumque bonum precantes, dilectioni veſtræ Apoſtolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam Majorem ſub annulo Piſcatoris, die 13 Julii 1763, Pontificatûs noſtri anno ſexto.

Michael Angelus Giacomellus.

A NOS CHERS FILS LES FF. LOUIS DE POIX, ET SÉRAPHIN DE PARIS, RELIGIEUX CAPUCINS.

CLEMENT XIII PAPE. Nos bien-aimés Fils, *Salut & bénédiction Apoſtolique.*

Nous avons reçu, avec toute la bienveillance poſſible, les deux nouveaux volumes de votre excellent Ouvrage, qui contiennent une nouvelle traduction des Pſaumes. Les aſſurances que vous nous donnez de tems à autre de votre attachement, répandent dans notre ame la joie la plus ſenſible. Mais ce qui nous comble de plaiſir, c'eſt de voir que, tandis que les choſes humaines s'affoibliſſent preſque toutes par le laps de tems, non-ſeulement vos études ſur les ſaintes Ecritures ne perdent rien de leur vivacité, mais deviennent de jour en jour plus ardentes. Nous ſupplions le Seigneur d'éclairer vos eſprits de ſa lumière divine, & de vous favoriſer d'une ſanté conſtante, & des forces ſuffiſantes pour ſoutenir des travaux ſi grands & ſi multipliés. La lumière nouvelle qui ſe répand par vos ſoins ſur l'intelligence des divines Ecritures, ne peut que vous acquérir, dans l'Egliſe de Dieu, des louanges & une gloire précieuſe. Pour prix de vos veilles, & pour récompenſer non-ſeulement votre ardeur pour l'étude des Livres ſacrés, mais le zèle avec lequel vous obſervez, pour l'amour de Dieu, & ſuivant les conſeils de l'Evangile, une Règle auſtère, nous ſouhaitons que le Seigneur vous rende dignes de ces conſolantes paroles : *Heureux ceux qui approfondiſſent les oracles du Seigneur, & qui les recherchent de tout leur cœur.* C'eſt en lui demandant pour vous ce bien

ſuprême, & le plus déſirable de tous, que nous vous donnons avec tendreſſe la bénédiction Apoſtolique. Donné à Rome à ſainte Marie Majeure, ſous l'anneau du Pêcheur, le 13 Juillet 1763, & de notre Pontificat le ſixième.

MICHEL-ANGE GIACOMELLI.

DILECTIS FILIIS FF. LUDOVICO POXIENSI, &c. RELIGIOSIS CAPPUCINIS.

CLEMENS PAPA XIII. Dilecti Filii, *ſalutem & Apoſtolicam benedictionem.*

Poſtrema quatuor Operis veſtri volumina libentiſſimo gratoque animo accepimus, vobiſque gratulamur, quòd longâ & perdifficili quaſi navigatione perfunctis portum jam tenere contigerit. Alacritatem verò veſtram non ſatis laudare poſſumus, qui tanto labore atque itinere minimè defeſſi, vix hoc primo confecto curſu, alium ſcribitis ſuſcepiſſe; jamque vos aggreſſos ex principiis, quæ poſuiſtis, explanare oracula Prophetarum. Deum precamur ut animorum veſtrorum contentioni parem tribuat valetudinem, & ſcriptioni veſtræ divina ejus gratia ſit ſemper adjutrix & comes, quo flagrantiſſima ſtudia veſtra & Catholicæ Eccleſiæ pariant utilitatem, vobiſque tantam afferant laudem, quantam ejus eſſe oportet, qui ab irriſoribus, libertinis, & Chriſtianæ Religionis oſoribus, verbum Dei ſcriptum defenderit. Interea fructuum ex impigra induſtria veſtra decerpendorum uberiorem in dies copiam expectantes, Apoſtolicam benedictionem vobis peramanter impertimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam Majorem ſub annulo Piſcatoris, die 12 Decembris 1764, Pontificatûs noſtri anno ſeptimo.

MICHAEL ANGELUS GIACOMELLUS.

A NOS CHERS FILS LES FF. LOUIS DE POIX, &c. RELIGIEUX CAPUCINS.

CLÉMENT XIII. PAPE. Nos bien-aimés Fils, *ſalut & bénédiction Apoſtolique.*

Nous avons reçu les quatre derniers volumes de votre Ouvrage avec un très-grand plaiſir, & toute la bienveillance poſſible. Nous vous félicitons de ce qu'après une longue & très-pénible navigation vous êtes déja arrivés au port. Nous ne pouvons en effet aſſez louer votre ardeur : car loin d'être fatigués de tant de travail & d'un ſi long voyage, à peine avez vous fourni cette première carrière, que vous nous marquez que vous entreprenez d'en parcourir une nouvelle, & que vous avez déja commencé d'expliquer les oracles des Prophètes, ſelon les principes que vous avez établis. Nous prions le Seigneur qu'il vous accorde une ſanté de corps égale aux efforts de l'eſprit que vous êtes obligés de faire, & que ſa grace ſeconde & accompagne toujours vos écrits ; que votre ardeur pour l'étude ſoit utile à l'Egliſe Catholique, & qu'elle vous procure les louanges que méritent les défenſeurs de la parole de Dieu, contenue dans les Livres ſaints, contre ceux qui cherchent à la tourner en ridicule, les libertins & les ennemis de la Religion Chrétienne. Enfin, en attendant de jour en jour les fruits abondans de votre application infatigable, nous vous donnons avec l'affection la plus tendre notre bénédiction Apoſtolique. Donné à Rome à ſainte Marie Majeure, ſous l'anneau du Pêcheur, le 12 Décembre 1764, la ſeptième année de notre Pontificat.

MICHEL-ANGE GIACOMELLI.

AU R. P. LOUIS DE POIX,

ET AUTRES CAPUCINS,

Auteurs de la Verſion des Pſaumes.

A Lunéville, ce 9 Août 1762.

RÉVÉRENDS PÈRES,

C'eſt un préſent bien agréable pour moi, que celui que vous me faites de votre Verſion des Pſaumes ſur le Texte Hébreu. Je l'accepte auſſi avec autant de plaiſir que de reconnoiſſance. Celle-ci étant fondée ſur le prix de l'ouvrage auquel nul autre n'eſt à comparer, & ſur l'eſtime qu'il me fait concevoir de vos talens & de votre piété, ne peut que m'engager à vous faire connoître en toute rencontre que je ſuis très-véritablement, Révérends Pères,

Votre bien affectionné,
STANISLAS, ROI.

TABLE

DU PREMIER TOME.

Mémoire dans lequel on propoſe un établiſſement, &c.
Précis du Mémoire, page 3.
Préliminaires, 25.
ARTICLE I. *Addition à la Polyglotte d'Angleterre*, 41.
SECTION I. *Nouvelles Verſions Orientales, pour ſervir de ſupplément à la nouvelle Polyglotte d'Angleterre*, 42.
SECTION II. *Traductions qui doivent accompagner les nouvelles Verſions Orientales*, 51.
Traductions Latine & Françoiſe du Pſaume CXXXII, 67.
SECTION III. *Examen à faire des Textes Orientaux de l'Ecriture ſainte avant de les donner au Public*, 71.
ARTICLE II. *Recherches à faire dans les Egliſes d'Orient*, 90.
ARTICLE III. *Découvertes à faire ſur l'Hiſtoire en Orient*, 101.
ARTICLE IV. *Séminaires pour les Re-*

ligieux qui se destineront à passer dans les Missions étrangères, 113.
ARTICLE V. *Répartition des Langues savantes entre les Membres qui composeront la Société des Etudes Orientales*, 116.
Ecole Hébraïque, 127.
Ecole Arménienne, 131.
Ecole Arabe, 136.
Ecole Chinoise, 138.
ARTICLE VI. *Réponses aux difficultés que l'on pourroit faire contre ce plan*, 147.
ARTICLE VII. *Règlemens à observer dans la Maison où sera fixée la Société des Etudes Orientales*, 181.
Article I, 186.
Article II, 188.
Article III, 189.
Article IV, 190.
Article V, 192.
Article VI, 193.
Article VII, ibid.
Article VIII, ibid.
Article IX, 194.
Article X, 195.
Article XI, 196.
Prières du Patriarche Nersès, traduites de l'Arménien, 198.

Avertiſſement ſur l'Eſſai du Livre de Job, page 3.
Argument du premier Chapitre, 6.
Traductions Latine & Françoiſe de ce Chapitre, 7.
Remarques ſur ce premier Chap. 14.
Avertiſſement ſur le Chapitre II, 68.
Argument de ce même Chapitre, 69.
Traductions Latine & Françoiſe de ce Chapitre, 70.
Remarques ſur ce Chapitre, 74.
Argument du Chapitre XLII, 94.
Traductions Latine & Françoiſe de ce Chapitre, 95.
Remarques ſur ce Chapitre, 98.
Appendix qui ſe trouve à la tête des Textes Grec & Arabe, 113.
OBSERVATION *dans laquelle on tâche de découvrir le tems où Job a vécu*, 117.
Première Partie, *où l'on fait ſentir le peu d'autorité de l'Appendix qui termine le Livre de Job*, ibid.
Seconde Partie, *dans laquelle on cherche à découvrir, par l'hiſtoire de Job, le tems que ce ſaint homme a vécu*, 122.
PREMIÈRE QUESTION. *Pourquoi Job ſe trouve-t-il nommé dans le Livre de Tobie, puiſque, ſelon nous, cet homme extraordinaire vivoit ſous Nabucho-*

donoſor, ſecond & Tobie ſous Salmanaſar, c'eſt-à-dire, plus d'un ſiècle auparavant ? 140.
SECONDE QUESTION. *Peut-on découvrir en quelle contrée Job & les autres Princes Iduméens ont été conduits pour y reſter en captivité ?* 144.
TROISIÈME QUESTION. *Peut-on entrevoir le tems de la délivrance de Job ?* 148.
Précis de ce que l'on vient de dire, 156.
Brefs des Souverains Pontifes, 168.

Fin de la Table du premier Tome.

TABLE

Des PÈRES, des INTERPRÈTES, des VERSIONS ANCIENNES, des Ouvrages des Auteurs & des perſonnes cités dans les deux Tomes de l'Eſſai ſur le Livre de Job.

ABAKAN.
ABGAR.
ABOUSALAH.
ABRAHAM (le Patriarche.)
ACHAT.
ALEXANDRE (le Grand.)
ANGLOIS (les).
AQUILA.
ARA (le beau.)
ARCHEVÊQUES,
de Paris.
de Reims.
de Toulouſe.
ARBACÉS.
ARGENSON (M. le Comte d').
ARIAS MONTANUS.
ARSACÉS.
ARTABAN.
ARTAVASDE.
ARTAXÉS.
ASSEMANI.

BEJOT (M.)
BENOÎT XIV. Pape.
BIBLES, ARMÉNIENNE,
De Ferrare.
De Franècker.
BIBLIOTHÉQUE ſacrée du P. le Long.
BOCHART.
BUXTORF.

CALMET (le P.)
CAPPERONIER (M.)
CASTEL.
CHANCELIER, M. le, (D'AGUESSEAU.)
CLÉMENT III. Pape.
CODURC.
COESTLOQUET, (M.) anc. Ev. de Limoges.
COLBERT (le grand).
CORNELIUS A LAPIDE.
CYRILLE (S.)

DAUPHIN (M. le).
DÉODATI.

Drusius.
Duguet.
Didyme.

Eaubonne (Couet d').
Eckellensis (Abraham).
Eusébe.
Évesque (M. l') d'Orléans.

Flaminius Nobil.
Flavigni (M. de).
Fleury (le Card. de).
Fourmont (l'aîné.)

Gingiskan.
Gislerius.
Goguet.
Grotius.
Guarin (Dom).

Haik.
Herbelot.
Horace, Poëte.
Houlaoukan.
Hugues (le Cardinal).

Jacques I. Roi d'Angleterre.
Jai (Michel le) Président.
JeanChrysostôme (S)
Jérôme (S.)
Interprete (l') d'Origène.
Isle (M. de l').

Le Gros.
Léon V. Roi d'Arménie.
Léon de Juda.
Leigh.
Louis de Rohan (M. le Prince) Coadjuteur de Strasbourg.
Louth.

Maimonides.
Maldonat.
Mangoukan.
Manuscrits,
Aléxandrin.
d'Alde.
d'Alc. de Hénar.
Marin (Marc)

Nemrod.
Newton.
Noailles (M. le Comte de).
Noldius.

Olympiodore.
Orléans (M. le Duc d')
Origene.
Oskan (le Docteur).

Paraphrase Chaldaïque (la).
Parar.
Paulmy (M. le Marquis de).

PENTHIEVRE (M. le Duc de).
PETIT (Pierre).
PHILIPPE II.
PINEDA.
PINTO (Hector).
POLYGLOTTE de Valton.
POIX (M. le Prince de).
POLYCRONIUS.
PRIDEAUX.
PRINCIPES DISCUTÉS, &c.
PROCOPE DE GAZE.
PSAUTIER A TROIS COLONNES (le).

RABBINS (les).
RECKENBERGER.
RÉLAND (Adrien).
RENAUDOT (l'Abbé).
RICHELIEU (le Cardinal de).
ROBERTSON.
RONDET.
RUBEN.

SABBATIER (Dom).
SACI (M. de).
SAINT-FLORENTIN (M. le Comte de).
SAINTES PAGNINUS.
SANCTIUS.
SANTEUIL.
SARDANAPALE.
SCHULTENS.
SCHOLIASTE GREC (le).
SEMIRAMIS.
SIONITE (Gabriel).
SOCRATE (l'Hiſtorien).
SOZOMENE (l'Hiſtorien.)
SYNOPSE des critiques.
SYMMAQUE.

THOMAS (S.)
THOMAS PARR.
TEXTES,
Grec.
Syriaque.
Arabe.
THAMAZKAN.
THÉODOTION.
TIMAR.
TIMURLENK.
TYGRANES.

VALARSACÉS.
VATABLE.
VAUGUYON (M. le Duc de la).
VERSIONS,
Arménienne.
Coptite.
Ibérienne.
Ethiopienne.
Syriaque.
Arabe.
Perſanne.
Italique.
VILLEFROY (M. l'Abbé de).
VIRGILE.
USSÉRIUS.

Fin de la Table des Pères, &c.

TABLE

DES TEXTES DE L'ECRITURE SAINTE, cités dans les deux Volumes de l'Eſſai ſur le Livre de Job.

¶ *La lettre* t. *déſigne le tome*, p. *la page*, m. *le Mémoire*, v. *le verſet.*

GÉNÈSE.

CHapitre I, verſets 22, 23, tome I, p. 47 & 108. Chap. II, v. 3, t. II, p. 251. Ch. XIV, v. 10, *ibid.* Chap. XX, v. 2, t. I p. 99. Chap. XXXV, v. 42, t. I, p. 19. Chap. XXXVI, v. 15, 20, 21, 27 & 28, t. I, p. 18 & 123. Chap. XXXVII, v. 7, t. I. p. 52.

EXODE.

Chap. II, v. 3, t. II. p. 251. Chap. III, v. 7, *ibid.* p. 135. v. 16, *ibid.* p. 56. Chap. V, v. 6, 10, 13 & 14, *ibid.* p. 135. Chap. XXXII, v. 25, *ibid.* p. 218. Chap. XXXIII, v. 32, *ibid.* p. 328.

NOMBRES.

Chap. XII, v. 12, t. II, p. 128. Ch. XXIV, v. 18, t. I, p. 124.

DEUTÉRONOME.

Chap. XV, v. 23, t. II, p. 135. Chap. XXVIII, v. 37, *ibid.* p. 401. Chap. XXX, v. 3, t. I. p. 132. Chap. XXXII, v. 24, 27, 28, 29 & 39, t. II, p. 263, 287 & 318.

JOSUÉ.

Chap. XXI, v. 3, t. I, p. 52.

JUGES.

Chap. III, v. 20, t. I, p. 55. v. 10, *ibid.* p. 33. v. 14, *ibid.* p. 320. Chap. V, v. 1, *ibid.* Chap. XII, v. 6, *ibid.* p. 212.

I. LIVRE DES ROIS.

Chap. XIII, v. 6, t. II, p. 136.

II. LIVRE DES ROIS.

Chap. V, v. 21, t. II, p. 360. Chap. VII, v. 17. *ibid.* p. 221. Chap. XIX, v. 12, 13, *ibid.* p. 360, v. 22, t. I, p. 41.

III. LIVRE DES ROIS.

Chap. XI, v. 28, t. II, p. 45. Chap. XXI, v. 3, t. I, p. 52. Chap. XXII, v. 19, 20, 21 & 22, *ibid.* p. 38.

IV. LIVRE DES ROIS.

Chap. XIV, v. 9, t. I, p. 20. Chap. XXIII, v. 35, t. II, p. 135.

II. LIVRE DES PARALIPOMÈNES.

Chap. VII, v. 18, t. II, p. 246.

TOBIE.

Chap. II, v. 12 & 15, t. I. p. 140.

PSAUMES.

Pſaume VI, v. 8, t. II, p. 401. Pſ. VII, v. 15, *ibid.* p. 66. Pſ. IX, v. 23, *ibid.* p. 308. v. 27, *ibid.* p. 237. Pſ. X, v. 8, *ibid.* v. 14, *ibid.* p. 66. Pſ. XI, v. 1, *ibid.* p. 288. Pſ. XIII, v. 7, t. I,

p. 132. Pſ. XIII, v. 10, t. II, p. 203. v. 12, *ibid.* p. 201. v. 14, m. p. 76. Pſ. XVII, v. 26, t. II, p. 308. Pſ. XXI, v. 2, *ibid.* p. 149. Pſ. XVIII, v. 3. m. p. 84. Pſ. XXII, v. 10, t. II, p. 309. v. 14, *ibid.* p. 113. Pſ. XXIV, v. 18, *ibid.* p. 308. Pſ. XXV, v. 9, *ibid.* p. 237. Pſ. XXVI, v. 13, *ibid.* p. 31. Pſ. XXX, v. 20, *ibid.* p. 323. Pſ. XXXII, v. 10, *ibid.* p. 307. Pſ. XXXIII, v. 17, *ibid.* p. 201. Pſ. XXXV, v. 4, *ibid.* p. 264. Pſ. XXXVI, v. 4, *ibid.* p. 264. Pſ. XXXVI, v. 35, *ibid.* p. 276. Pſ. XXXVIII, v. 19, *ibid.* p. 267. v. 14, *ibid.* p. 377, Pſ. XLI, v. 9, *ibid.* p. 305. Pſ. XLIII, v. 26, *ibid.* p. 113. Pſ. XLIV, v. 3. m. p. 32. Pſ. XLVIII, v. 11, 13 & 21, t. II, p. 267. Pſ. XLIX, v. 9, *ibid.* p. 45. Pſ. LII, v. 7, t. I, p. 137. Pſ. LIV, v. 11, t. II, p. 66. Pſ. LV, v. 2, *ibid.* p. 237. Pſ. LVII, v. 4. *ibid.* p. 72. v. 7. *ibid.* p. 201. v. 9, *ibid.* p. 129. Pſ. LVIII, v. 3, *ibid.* p. 237. Pſ. LXII, v. 11, *ibid.* p. 314. Pſ. LXV, v. 12, *ibid.* p. 237. Pſ. LXVII, v. 14, *ibid.* p. 289. Pſ. LXVIII, v. 28, *ibid.* p. 243. Pſ. LXXII, v. 5, *ibid.* p. 66. Pſ. LXXIII, v. 14, *ibid.* p. 57. v. 8, 22, *ibid.* p. 267. Pſ. LXXV, v. 4, *ibid.* p. 284. v. 6. *ibid.* p. 267. v. 16, *ibid.* p. 237. Pſ. LXXVII, v. 16, *ibid.* p. 66. v. 40, m. p. 83. v. 48, t. II, p. 284. Pſ. LXXIX, v. 4, 8, 20 & 47, m. p, 69. Pſ. LXXXI, v. 5, t. II, p. 264. Pſ. LXXXIV, v. 2, t. I, p. 132. Pſ. LXXXVII, v. 7, t. II, p. 113. Pſ. LXXXVIII, v. 4, 21, 32, 36, 50 & 52, *ibid.* p. 94. Pſ. XC, v. 10, *ibid.* p. 320. v. 13, *ibid.* p. 198. Pſ. XCI, v. 6, *ibid.* p. 265. v. 7, *ibid.* p. 267. Pſ. XCIII, v. 7. *ibid.* p. 265. v. 8, *ibid.* p. 267. Pſ. CIV, v. 2. *ibid.* p. 32. Pſ. CIII, v. 26. *ibid.* p. 58. Pſ. CVI, v. 10, 11 & 14, *ibid.* p. 113. v. 12, *ibid.* p. 68. v. 23, 24, 25, 26,

27, 28, 29 & 30, *ibid.* p. 90. Pſ. CVII, v. 7. *ibid.* p. 268. v. 11, *ibid.* p. 94. Pſ. CVIII, v. 32, *ibid.* p. 304. Pſ. CXVIII, v. 76, *ibid.* p. 317. v. 120, *ibid.* p. 225. Pſ. CXIX, v. 5, *ibid.* p. 306. Pſ. CXXII, v. 7, *ibid.* p. 288. Pſ. CXXV, v. 1 & 4, t. I, p. 132. v. 14, *ibid.* p. 100. Pſ. CXXVI, v. 2, t. II, p. 147. Pſ. CXXXII, m. p. 67. Pſ. CXXXVI, v. 7, t. II, p. 32 & 104. Pſ. CXXXVIII, v. 15 & 16, *ibid.* p. 358. v. 19, *ibid.* p. 237. Pſ. CXXXIX, v. 10, *ibid.* p. 66. Pſ. CXLVIII, v. 10, *ibid.* p. 313.

PROVERBES.

Chap. VII, t. II, p. 367. Chap. XXX, v. 30, *ibid.* p. 150.

ECCLÉSIASTE.

Chap. X, v. 10, t. II, p. 287.

CANTIQUE DES CANTIQUES.

Chap. II, v. 10, 14, t. II, p. 288. Chap. V, v. 2, *ibid.* Chap. VI, v. 8, *ibid.* Chap. VIII, v. 6, *ibid.* p. 285.

ISAÏE.

Chap. II, v. 2 & 17, t. II, p. 237. Chap. III, v. 12, *ibid.* p. 135. v. 18, *ibid.* p. 104. Ch. V, v. 29, *ibid.* p. 201. Chap. VI, v. 5, *ibid.* p. 9. Chap. IX, v. 2, *ibid.* p. 114. v. 4, *ibid.* p. 136. Chap. XIII, v. 6, *ibid.* p. 323. v. 7 & 12, *ibid.* p. 237. Chap. XIV, v. 2, *ibid.* p. 136. v. 4, *ibid.* p. 66. Chap. XXIV, v. 6, *ibid.* p. 237. v. 16, *ibid.* p. 9. v. 18, *ibid.* p. 252. Chap. XXVI, v. 5, *ibid.* p. 281. Chap. XXVII, v. 1, *ibid.* p. 58. Chap. XXIX, v. 3, *ibid.* p. 237. Ch. XXX, v. 6, *ibid.* p. 205. v. 10, *ibid.* p. 14. Ch. XXXIII,

v. 7, *ibid.* p. 248. Chap. XXXV, v. 3, *ibid.* p. 181. Chap. XLI, v. 11, 12, *ibid.* p. 237. v. 14, *ibid.* p. 403. Chap. XLVI, v. 11, *ibid.* p. 287. Chap. LI, v. 2, *ibid.* p. 281. v. 7 & 12, *ibid.* p. 237. Chap. LVI, v. 3, t. I, p. 31. Ch. LVIII, v. 3, t. II, p. 135. v. 8, *ibid.* p. 109. v. 17, *ibid.* p. 315. Chap. LIX, v. 4, *ibid.* p. 66. v. 11, *ibid.* p. 288. v. 29 & 30, *ibid.* p. 311. Chap. LX, v. 17, *ibid.* p. 135.

JÉRÉMIE.

Chap. II, v. 15, t. II, p. 202. Chap. IV, v. 7, *ibid.* p. 193 & 366. v. 13, 31, *ibid.* p. 9. Ch. V, v. 6, *ibid.* p. 193. Chap. VI, v. 4, *ibid.* p. 9. Chap. IX, v. 1, *ibid.* p. 248. Chap. XIII, v. 16, *ibid.* p. 114. Chap. XIV, v. 11, *ibid.* p. 243. Chap. XV, v. 10, t. II, p. 8. Chap. XX, v. 14, 15, 16, 17 & 18, *ibid.* p. 81. Chap. XXV, v. 19, 20, 21, 22 & 24, t. I. p. 137, 138 & 147. Chap. XXIX, v. 14, *ibid.* p. 132. Chap. XXX, v. 3, 7 & 18, *ibid.* p. 132 & 105, v. 10, 16 & 19, t. II, p. 16, 316 & 324. Chap. XXXI, v. 23, t. I, p. 132. Chap. XXXII, v. 7, & 43. *ibid.* v. 44, t. II, p. 326. v. 11, *ibid.* p. 313. v. 44, t. I, p. 132. Chap. XXXIII, v. 7, 11 & 26, *ibid.* Chap. XXXVII, v. 10, t. II, p. 237. Chap. XLV, v. 3, t. II, p. 9. Chap. XLVIII, v. 47, t. I, p. 132. Chap. XLIX, v. 39, t. II, p. 132. Chap. L, v. 6 & 7, *ibid.* p. 239. v. 17, *ibid.* p. 195. v. 22 & 23, *ibid.* p. 322. v. 27 & 31, *ibid.* p. 105. v. 29, *ibid.* p. 311. v. 30, *ibid.* p. 237. v. 33, *ibid.* p. 278. v. 35 & 36, m. p. 63. Chap. LI, v. 6, t. II, p. 322.

LAMENTATIONS.

Chap. II, v. 14, t. I, p. 133. v. 21, t. II,

p. 312. Chap. III, v. 5, *ibid.* p. 66. v. 10, *ibid.* p. 194 & 196. v. 16, *ibid.* p. 105. Chap. IV, v. 21, t. I, p. 18 & 127. Chap. V, v. 16, t. II, p. 9.

BARUCH.

Chap. III, v. 23, t. II, p. 153.

EZÉCHIEL.

Chap. IX, v. 12, t. II, p. 237. Chap. XIV, v. 4, t. I, p. 3. Chap. XVI, v. 3, t. II, p. 5. v. 4 & 5, *ibid.* p. 40. v. 22, 43 & 56, *ibid.* p. 103. v. 53, t. I, p. 133. Chap. XX, v. 22, t. II, p. 31. Chap. XXI, v. 5 & 29, *ibid.* p. 33 & 105. v. 36, *ibid.* p. 237. Chap. XXII, v. 4 & 24, *ibid.* p. 106. Chap. XXX, v. 3, *ibid.* p. 112. v. 4, *ibid.* p. 252. v. 21, *ibid.* p. 43. v. 12, t. I, p. 147, v. 13, *ibid.* p. 149. v. 14 & 25, *ibid.* p. 133. Chap. XXXII, v. 18, &c. t. II, p. 90. Chap. XXXIV, v. 12, *ibid.* p. 112. Chap. XXXVIII, v. 6, *ibid.* p. 16.

DANIEL.

Chap. III, v. 26 & 42, t. II, p. 95. v. 37, *ibid.* p. 304. Chap. IV, v. 18, *ibid.* p. 287. Ch. V, v. 1, *ibid.* p. 254. Chap. VII, v. 10, *ibid.* p. 47. Chap. X, v. 7, 8 & 9, *ibid.* p. 212.

OSÉE.

Chap. II, v. 13, t. II, p. 103. Chap. V, v. 1, *ibid.* p. 317. v. 11, *ibid.* p. 255. v. 14, *ibid.* p. 99. Chap. VI, v. 3, *ibid.* p. 160. v. 11, t. I, p. 133.

JOËL.

Chap. I, v. 6, t. II, p. 197. v. 15, *ibid.* p. 106. Chap. II, v. 21 & 31, *ibid.* 106 & 112.

v. 9 & 4, *ibid.* p. 237. Chap. III, v. 1, *ibid.* p. 221. v. 6, t. I, p. 133.

AMOS.

Chap. V, v. 18, t. II, p. 106. Chap. VIII, v. 10, *ibid.* p. 107. Chap. IX, v. 14, t. I, p. 133.

ABDIAS.

Vers. 7, t. II, p. 237. v. 11, *ibid.* p. 32. v. 15, *ibid.* p. 107.

JONAS.

Chap. IV, v. 9, t. II, p. 8.

MICHÉE.

Chap. VI, v. 2, t. II, p. 252. Chap. VII, v. 1, *ibid.* p. 9.

NAHUM.

Chap. II, v. 2, t. II, p. 209, v. 3, *ibid.* p. 237. v. 12, *ibid.* 105, v. 13, *ibid.* p. 198.

HABACUC.

Chap. I, v. 6 & 7, m. p. 64. v. 8, t. II, p. 194. Chap. III, v. 5, t. I, p. 285.

SOPHONIE.

Chap. I, v. 14, 15 & 16, t. II, p. 107. Ch. II, v. 7, t. I, p. 133. Chap. III, v. 20, *ibid.*

ZACHARIE.

Chap. XIII, v. 4, t. II, p. 221.

MALACHIE.

Chap. II, v. 7, m. p. 27.

I. LIVRE DES MACHABÉES.

Chap. II, v. 7, t. II, p. 10.

II. LIVRE

II. LIVRE DES MACHABÉES.

Chap. XII, v. 26, t. II, p. 289.

ACTES DES APOTRES.

Chap. XI, v. 28, t. II, p. 350. Chap. XXI, v. 10, *ibid.*

EPITRES DE S. PAUL.

Aux Romains.

Chap. XIII, v. 12, t. II, p. 44.

I. aux Corinthiens.

Chap. IX, v. 16, t. II, p. 9.

Aux Theſſaloniciens.

Chap. V, v. 5, t. II, p. 44.

EPITRE DE S. JACQUES.

Chap. V, v. 11, t. I, p. 101.

I. EPITRE DE S. JEAN.

Chap. III, v. 18, t. I, m. p. 26.

Fin de la Table des Textes de l'Ecriture ſainte.

TABLE GÉNERALE

DES MATIÈRES

Contenues dans les deux Volumes de l'Eſſai ſur le Livre de Job.

¶ *Le chiffre Romain indique le Volume, & l'Arabe déſigne la page.*

A.

ABYSME, pour la Modarchie de Babylone, tome II, page 416.
ABSTRAIT, pour le concret, II, 331.
ADDITION du texte Grec au verſ. 9 du ſecond Chap. I, 85. Reconnue par S. Jean Chryſoſtôme & Olympiodore, *ibid.* 86. Mérite notre attention, *ibid.* 87.
ADJECTIF (*l'*) renferme ſouvent un ſubſtantif chez les Hébreux, I, 89.
ADVERBE traduit par un verbe par ſaint Jérôme, II, 145.
ADULTÈRE (*l'*) caractériſe les Chaldéens & les Apoſtats d'Iſraël, II, 414.
AME, pour la vie, II, 76. Pour les Conſeils & les Miniſtres de Souverains, *ibid.* 392.
AMI, pour l'Egliſe d'Iſraël, II, 342. Pour les Néophytes de l'Egliſe Chrétienne, *ibid.* 248.
AMIS DE JOB, Princes de différens pays de l'Idumée, I, 192.

AIGLONS, les Officiers & les troupes de Cyrus, II, 429.

ANALYSE des douze premiers verſets du troiſième Chapitre, II, 98 *& ſuiv.*

ANANIAS s'oppoſe aux vérités annoncées par Jérémie, II, 247.

ANES SAUVAGES, les Chaldéens & les Apoſtats d'Iſraël, II, 414. Nabuchodonoſor, *ibid.* 429.

ANGES (*les*) bornés en tant que créatures, mais de beaucoup ſupérieurs à nos ames, I, 34. Le premier eſt ébloui de ſa propre grandeur. Sa punition, *ibid.* 35. Leurs actes dépendent de Dieu, *ibid.* 36. Comment il leur rend ſa préſence plus ſenſible, *ibid.* 37. Ont apparu ſans éclat, *ibid.* 37. Caractériſent les Prêtres du vrai Dieu, *ibid.* 244.

ANGE (*l'*) annonce à Eliphaz la ruine de Babylone, II, 215.

ANIMAUX. Ce que déſignent leurs différens membres, II, 210.

ANIMAUX SAUVAGES, les peuples qui vécurent en bonne intelligence avec Iſraël après ſon retour dans ſa patrie, *ibid.* 227.

APOSTATS D'ISRAEL caractériſés par le terme de nuit, II, 113 & 372. Leur châtiment, *ibid.* 315. Pénitens, 84.

APPARITION (*l'*) faite à Eliphaz doit être attribuée à Dieu, II, 229.

APPENDIX des textes Grec & Arabe, I, 113. Ce qu'on doit en penſer, *ibid.* 120. Apocryſe, *ibid.* 127.

ARBRES. Les habitans des villes, II, 193. La Monarchie de Babylone, *ibid.* 274.

ARBRES TOUFFUS, les Provinces conquiſes par Nabuchodonoſor, II, 431.

Assauts, les mauvais traitemens faits aux Israëlites captifs, II, 387.
Assyriens confondus avec les Babyloniens, II, 193.
Astres de la nuit, pour l'idolâtrie & les Prêtres des Chaldéens, II, 61, 109 & 113.
Astres du matin, les Prêtres & les Lévites, II, 427.
Avortons, les Chaldéens, II, 16. Un homme d'un certain âge, *ibid.* 128. Le peuple d'Israël, *ibid.* 130. Double idée de ce terme, *ibid.*
Autruche (*l'*), pour Nabuchodonosor, *ibid.*

B.

Babylone renversée, époque de la délivrance d'Israël, II, 80.
Babyloniens, captifs des Médes & des Perses, II, 129.
Baldad, Roi, I, 15. d'Idumée, II, 153.
Baptesme institué du tems de David pour tenir lieu de la Circoncision, II, 41.
Batanée (*la*), terre d'Israël, I, 151. Autrefois pays de Basan, *ibid.* 160, II, 191.
Behemoth, animal, pour Nabuchodonosor, II, 430.
Beste féroce, pour le Roi de Babylone, II, 324.
Bien (*le*), la liberté, II, 344.
Branches (*les*) désignent les familles, II, 378, *& suiv.*
Bras d'une religion (*les*), les Prêtres, II, 117.
Brouillard, la captivité, II, 342. L'Empire de Babylone, *ibid.* 363.

C.

Cantiques en l'honneur des idoles (*les*) ceſſeront, II, 55. D'Iſraël, chantés par deux chœurs, *ibid.* 79.
Cauſe (*la*) *& ſon effet*, ſouvent exprimés par un même terme chez les Hébreux, II, 32.
Cendre, la captivité, II, 432.
Chair (*la*), le peuple fidèle d'Iſraël, II, 344. Sa partie la plus animée, *ibid.* 360. La partie apparente & extérieure d'un Etat, *ibid.* 392.
Chaldéens voiſins des Sabéens, I, 61. Très-foibles du tems de Moyſe, *ibid.* 125. Ne ſe ſont jamais crus plus juſtes que Dieu, II, 238. Ne ſe réputoient pas coupables en faiſant périr leurs captifs, *ibid.* 240. Seront réduits en cendre à la priſe de leur capitale, *ibid.* 254. Leur Empire détruit en douze heures, *ibid.* 259.
Chatiment de l'idolâtrie (*le*), la captivité de Babylone, II, 121.
Cheval, *pour celui qui le monte*, Cyrus, II, 429.
Chevres sauves, les Provinces de la Chaldée, II, 428.
Chose (*la*), pour la perſonne qui en fait uſage, II, 279.
Cicogne, Nabuchodonoſor, II, 428.
Coburc, ſon ſentiment ſur le troiſième Chapitre, II, 12.
Colombe, pour la nation ſainte, II, 288. Pour l'Egliſe d'Iſraël, *ibid.*
Conjugaison hitphaël, ſa force exprimée par S. Jérôme, I, 43. *Phiel.* Son énergie, *ib.* 98. II, 180. Pour celle d'hiphil, *ibid.* 224.

Cieux, l'Empire de Babylone, II, 384. Puiſſance ſpirituelle & temporelle, *ibid.*
Consistence (*la*), les premiers accroiſſemens de la fidélité de l'Iſraëlite, II, 358.
Contenant (*le*) pour le contenu, II, 124.
Corbeaux, les Iſraëlites captifs, II, 428.
Coups de la langue meurtrière, les fauſſes accuſations des Chaldéens & des Apoſtats contre Iſraël, II, 323.
Crainte (*la*), le culte du vrai Dieu, II, 348. Pour ce qui en eſt l'objet, *ibid.* 150. Appartient à l'imagination, *ibid.* 222.
Cyrus détruit Bel, II, 62. Promet la vie ſauve à ceux des Babyloniens qui mettront bas les armes, *ibid.* 259. Double effet que produit ſa préſence dans la Chaldée, *ibid.* 303.

D.

Dénombrement (*le*) *d'Iſraël* n'a pas été criminel après ſon retour, II, 332.
Desseins. Quels étoient ceux des Babyloniens contre Iſraël, II, 307.
Désolation, les maux qui devoient fondre ſur Babylone, II, 323.
Deuil (*être dans le*), dans la captivité, II, 305.
Dieu lie la converſation avec les Eſprits. Comment? I, 33. Connoît ſeul le nombre des Eſprits céleſtes & infernaux, *ibid.* 34. Soutient les Anges fidèles, *ibid.* 35. Les éclaire, *ibid.* 36. Leur fait connoître que nous les invoquons, *ibid.* Leur inſpire la charité qui les fait prier pour nous, *ibid.* Comment il en agit avec les démons, *ib.* 40. Saiſit la réfléxion d'une Intelligence créée, II, 81. Laiſſe ſubſiſ-

ter dans Satan le desir d'affliger Job dans sa chair, mais il réprime celui d'attenter à sa I, 81.

Docteurs Juifs, leur ignorance quant au sens litéral, II, 139.

Duplication (*la*) de la même idée donne une nouvelle force à la phrase, I, 29.

E.

Eaux (*les*), les armées de Cyrus, II, 370, 378 & 410. Les troupes des ennemis d'Israël, *ibid.* 416. L'Empire de Babylone, *ibid.* 431. Les Médes & les Perses, *ibid.* 390.

Edom mis aux fers par Nabuchodonosor, I, 139.

Éclairs (*les*), pour des hommes, II, 428.

Eglise toujours composée de bons & de méchans, II, 4. Veut unir le sens anagogique au sens litéral, *ibid.* 249.

Egypte, durée de sa captivité, I, 149.

Elan, Nabuchodonosor, II, 429.

Eliphaz, Roi, I, 15. de Théman, *ibid.* 114. Prince d'Idumée, *ibid.* 92. Très-instruit, *ibid.* 154. N'a point dit que Job se crût plus juste que Dieu, *ibid.* 156. Ne répond point à Job par des invectives dans les quatrième & cinquième Chapitres, II, 216. Favorisé de Dieu dans ses révélations, *ibid.* Un Ange lui apparoît, *ibid.* Il étoit alors seul, *ibid.* 218. Eveillé, *ibid.* 220. Il détruit l'illusion des Chaldéens, *ibid.* 241.

Eliu, sa patrie, I, 127. fils de Barachel, II, 154.

Enallages, leur nécessité, I, 63, II, 134 & 141.

Enfans, les Chaldéens & les Apoſtats d'Iſraël, II, 275, 392 & 420.
Enfer, la captivité, II, 386 & 414. Les triſtes ſéjours de l'eſclavage, *ibid.* 402. La Monarchie de Babylone, *ibid.* 416.
Ennemis de la nation ſainte, les Chaldéens & les Apoſtats, II, 305, 343, 398, 402 & 414.
Épée (*l'*), pour les Chaldéens, II, 313.
Épithètes (*les*) de Saints & de Bienheureux ne ſont point du ſtyle de l'ancien Teſtament, I, 149.
Éphraïm, pour un homme puiſſant, II, 46.
Époque de la vie de Job, I, 152. De l'idolâtrie des Iſraëlites, II, 58 & 73.
Épreuve (*les*), pour les malheurs de la captivité, I, 316.
Eſprits (*les*) ſe communiquent leurs penſées. Comment? I, 40. N'ont pas beſoin de ſe lier les uns avec les autres pour leurs intérêts particuliers, *ibid.* 82. Se réuniſſent par un même amour pour travailler au bonheur des Saints, *ibid.* 83.
État. Changer d'état, paſſer de la ſervitude à la liberté, II, 388.
Étoiles, les Chefs de la Religion, II, 59. Les Grands d'un Etat, *ibid.* 73 & 100.
Éternel (*l'Être*), lumière & feu, c'eſt-à-dire, intelligence & amour, I, 34. Ce qui n'eſt point éternel, eſt imparfait, *ibid.*
Exemplaire Hébreu. Celui dont nous nous ſervons, eſt plus correct que ceux du Syriaque & du Grec, II, 279.
Explication des verſets 12 & 15 du ſecond Chapitre de Tobie, II, 279.

F.

FAMILLE, pour les domeſtiques d'une maiſon, I, 23.
FAMINE occaſionnée à Babylone par l'arrivée de Cyrus, II, 321.
FEMME DE JOB répréhenſible par la fauſſeté de ſon raiſonnement, I, 89.
FEMME, pour le ſchiſme des dix tribus & l'apoſtaſie d'une partie de Juda, II, 372. Pour l'idolâtrie, *ibid.* 421.
FESTINS reſtreints au jour de l'anniverſaire de la naiſſance des enfans de Job, I, 26.
FÊTES. En a-t-on donné la nuit où Job a été conçu ? II, 88. Il ne pouvoit pas ſouhaiter qu'elle ne vît jamais l'aurore, II, 89.
FLEUVES, les Royaumes envahis par Nabuchodonoſor, II, 431.
FOIBLE (*le*), l'Iſraëlite captif, II, 313 & 414.
FONDEMENS (*les*), les Princes, II, 252. Les villes, les citadelles & les Rois, *ibid.* 253.
FORMES diverſes. Les différens états par leſquels l'Egliſe d'Iſraël a paſſé, II, 357.
FEU, le mobile qui détermine les bons Anges à exécuter les volontés de Dieu, I, 82.
FEU de Dieu, c'eſt-à-dire, terrible, épouvantable, *ibid.* 59.
FRÈRES (*les*) *d'Iſraël*, les Apoſtats, II, 342.
FRUITS, les habitans de la Monarchie de Babylone, II, 391.

G.

GÉANS, les Chaldéens, II, 416.
GENOUX (*les*) de l'idolâtrie, II, 71. Mis pour les bras, *ibid.* 117.

Genoux chancelans, les Iſraëlites accablés de travaux, *ibid.* 181.

Guerre (*les gens de*), les troupes de Cyrus, II, 279. Les campagnes de ce Prince, *ibid.* 321.

H.

Homme (*l'*) ſe détache des ſens pour contempler des vérités métaphyſiques ; alors il eſt pure intelligence, & au nombre des Eſprits, I, 39. Par ſon péché il ſe ſoumit à Satan, *ibid.* 43. Il caractériſe le corps des Iſraëlites, II, 81. *ibid*, 365. *Né pour le travail*, l'Iſraëlite né captif dans l'Empire de Babylone, *ibid.* 282. Pris pour le commun du peuple, *ibid.* 287. Pour les Chaldéens, *ibid.* 292. Pour les Médes & les Perſes, *ibid.* Pour les Iſraëlites apoſtats, *ibid.* 307. Pour Cyrus, *ibid.* 418.

Artificieux, ruſés, dépourvus de jugement, privés de l'uſage de la raiſon, ſans nom, les Chaldéens, II, 267, 269, 272, 309 & 420. *Sans entrailles*, les Apoſtats d'Iſraël, *ibid.* 342. Ceux de l'Egliſe Chrétienne, *ibid.* 347. *Indiſcret*, les Prêtres des idoles, *ibid.* 85. *Accablés de travaux*, les Iſraëlites captifs, *ibid.* 141. *Écraſés du matin au ſoir*, les Chaldéens, *ibid.* 259. *Preſſés de la faim*, les Médes & les Perſes, *ibid.* 277 & 279.

I.

Jérémie. Les Grands empêchent que les Prêtres le faſſent mourir, II, 274. N'a maudit ni ſa naiſſance, ni ſa mère, *ibid.* 9 & 4. Son intrépidité à annoncer les ordres du Très-haut, *ibid.* 77. Organe des Apoſtats pénitens, *ibid.* 82.

Jéroboam I, auteur de l'idolâtrie d'Iſraë, II, 45.
Jesus-Christ n'a jamais maudit que le péché, ni les hommes qu'en tant que pécheurs, II, 12.
Idolatrie (*l'*), pour la Chaldée idolâtre, II, 60. Cachée ſous le terme de nuit, *ibid.* 96.
Idumée, région célèbre par ſa ſageſſe dès le tems de Baruch, II, 153.
Iduméens aſſujettis pour un tems; mais ils triomphent de la ruine de Jéruſalem, I, 124.
Impies, les Chaldéens, II, 133, 304 & 397. Les ennemis de la nation ſainte, *ibid.* 133. Les Apoſtats d'Iſraël, *ibid.* 363 & 410.
Indigent (*l'*), l'Iſraëlite fidèle dans la captivité, II, 80 & 409.
Inondations, les incurſions des troupes de Cyrus, II, 390.
Insensés, les Chaldéens, II, 266 & 296.
Intelligences (*les*) déſignent les Prophètes, II, 366.
Intelligences créées. Comment elles parcourent la terre, I, 42. Parlent par leurs deſirs, *ibid.* 81. Ont une volonté qui leur eſt propre, *ibid.* 83.
Interprètes, leur ſentiment ſur le péché de Job, II, 91. *& ſuiv.*
Job, Prince, pourquoi? I, 14. Appellé Roi d'Auſitis, *ibid.* 15. Comment faut-il écrire ce nom? *ibid.* Pourquoi le lui a-t-on donné? *ibid.* Parce qu'il eſt propre à caractériſer ſes épreuves, *ibid.* 16. Mal à propos confondu par Caſtel, *ibid.* Pourquoi a-t-il été attribué à l'Egliſe d'Iſraël pendant ſon ſéjour à Babylone? *ibid.* Sainteté de Job, *ibid.* Appellé ſans raiſon Jobab, *ibid.* 18. Il étoit ſans tache,

ibid. 21. Inviolablement attaché à la foi d'Abraham, *ibid.* Deſcendant d'Eſaü, *ibid.* Créé par le Verbe pour ſervir de modèle de ſainteté aux fidèles, *ibid.* 22. Plus grand que tous les Souverains par ſa patience & ſa ſoumiſſion, *ibid.* 25. Partage ſingulier de ſes troupeaux, *ibid.* Il offre des ſacrifices pour ſes enfans, *ibid.* 27. Seulement dans la crainte qu'ils aient commis quelque crime, *ibid.* 31. Ses vertus ſont un coup de foudre pour Satan, *ibid.* 43. Il n'a ni murmuré, ni blaſphémé contre le Seigneur, *ibid.* 67, ni contre le jour de ſa naiſſance, II, 75. Sa patience à toute épreuve, I, *ibid.* Jette ſa femme dans le trouble, *ibid.* 88. Maladie de Job, *ibid.* 79. Il enlève le pus qui ſort de ſon corps avec un têt, *ibid.* 80. Durée de ſes épreuves, *ibid.* 108. Tems auquel il a vécu, *ibid.* 118. Jamais il n'a porté le nom de Jobab, *ibid.* 119. Il a vécu pendant la captivité, ſelon le Talmud, *ibid.* 120 & 129. Sa captivité, *ibid.* 131 & 138. Dans quel tems? *ibid.* 148. Ses victoires ſur Satan, *ibid.* 131. Sa ſainteté n'éclate que ſous Ezéchiel, *ibid.* 139. Le tems de ſon exiſtence a-t-il précédé ou ſuivi celui de Tobie? *ibid.* 141. Lieu de ſon eſclavage, *ibid.* 146. Combien il a duré, *ibid.* 144 & 155. Patrie de Job, *ibid.* 146. Sa Religion, *ibid.* 150. Il a été ſerviteur du Très-haut, *ibid.* Accueilli par ſes parens & par ſes amis, *ibid.* 63. Leurs préſens, *ibid.* Dieu lui rend le double de ce qu'il avoit perdu, *ibid.* Pourquoi ne lui a-t-il pas augmenté le nombre de ſes enfans? *ibid.* 164. Sa médiation auprès de Dieu auſſi puiſſante que celle de Noé & de Daniel, II, 11. Il n'a pas pu demander que le jour de ſa naiſſance fût cou-

vert de nuages, *ibid.* 87. Il repréſente le peuple d'Iſraël dans tout ſon Poëme, *ibid.* 262. Il n'a aucun rapport avec les impies dont il y eſt fait mention, *ibid.* 260. Il y attaque les Chaldéens & les Apoſtats d'Iſraël, *ibid.* 262.

Job [*Egliſe d'Iſraël.*] II, 4. N'a point maudit le jour de ſa naiſſance, ni la nuit de ſa conception, *ibid.* 97 & 104, mais le tems de l'idolâtrie d'une partie de ſes enfans & l'idolâtrie même, *ibid.* 13. Figure de Jeſus-Chriſt, *ibid.* Ses plaintes, *ibid.* Comment on doit entendre ſon ſilence, *ibid.* 28. Châtiment de l'idolâtrie de ſes enfans, *ibid.* 33, 66 & 73. Ses anathêmes contre le tems où ils ſont tombés dans l'idolâtrie, *ibid.* 34 & 98. Contre l'idolâtrie même, *ibid.* Leur chute comparée à une naiſſance par Ezéchiel ? *ibid.* 40. Prières de l'Egliſe pour que toutes les traces en ſoient effacées, *ibid.* 51. Elle eſt l'organe de ſon peuple, *ibid.* 82. Caractériſée par le terme de bien-aimée & de Chriſt, *ib.* 94. Elle s'énonce par la bouche de Job, *ibid.* 95. Déplore la ſource de ſes malheurs, *ibid.* 98. fait le parallèle de ſon peuple dans la ſplendeur de ſa liberté avec ce même peuple dans l'ignominie de ſa captivité, *ibid.* 127. Sujet de ſa diſpute avec ſes amis, *ibid.* 152.

Jobab, Roi de l'Idumée, I, 142.

Joie cauſée aux Iſraëlites par l'arrivée de Cyrus, II, 324.

Jour, pour le bonheur ou le malheur qui arrive, II, 31. Commencement, milieu & fin de ce jour, *ibid.* Pour le tems, *ibid.* 39. Où Iſraël s'étoit plongé dans l'idolâtrie, *ibid.* 47. Pris pour un nom collectif, *ibid.* 56. Symbole de l'idolâtrie, *ibid.* 59 & 84. N'a pu être

revendiqué par les ténèbres, *ibid.* 87. Pour le tems de l'idolâtrie d'Iſraël, *ibid.* 103. Pour celui auquel il eſt né, *ibid.* Pour le tems de ſa captivité, *ibid.* 104. Pour les maux & les ravages qui l'ont précédé, *ibid.* Il ne ſe prend pas toujours pour l'eſpace de vingt-quatre heures, *ibid.* 96. Déſigne le culte du vrai Dieu, *ibid.* Pourquoi eſt-il énigmatique, *ibid.* 108.

Justes (*les*), l'élite de l'Egliſe d'Iſraël, II, 185. Les Iſraëlites captifs, *ibid.* 186. Les Prophètes, *ibid.* 365.

L.

Lait (*le*), les faux dogmes, II, 118. Le ſymbole de la ſimplicité, de la candeur & de l'innocence de l'Egliſe d'Iſraël, *ibid.* 358.

Lampe (*la*) déſigne les Prophètes, II, 366.

Langes (*les*) figurent les préceptes de la Loi, II, 43.

Lavé par le ſel (*être*), termes ſymboliques, II, 43.

Léopard (*le*), Nabuchodonoſor, II, 194.

Léviathan, les Rois d'Aſſyrie & de Babylone, II, 57 & 113. Leurs Monarchies, *ibid.* 99.

Lions, leurs différens noms, II, 189, &c. Leurs diverſes eſpèces, *ibid.* 190. Repréſentent Nabuchodonoſor, *ibid.* 194. Les Rois d'Aſſyrie, *ibid.* Le Tout-puiſſant, *ibid.* 199. Juda Machabée, *ibid.* 264. Sédécias, *ibid.* 106. L'Empire de Babylone, *ibid.* 108. L'Egypte, Juda, *ibid.* 200.

Lions (*jeunes*), les enfans du Roi d'Aſſyrie, II, 198.

Lionceaux, les premiers ennemis de la nation ſainte, II, 203. Pourquoi ? *ibid.* 204.

Lionnes, les femmes du Roi d'Assyrie, II, 198. Amithal, *ibid.* 206. La Monarchie de Babylone ou d'Assyrie, *ibid.* 209. Ses Provinces, *ibid.* 20 & 47.

Lits (*les*), pour les tristes séjours de la captivité, II, 402.

Loup (*le*), pour Nabuchodonosor, II, 194.

Lumière (*la*) désigne la parole que Dieu emploie pour se faire entendre des Esprits, I, 81. L'état brillant de l'idolâtrie, II, 59. La liberté, *ibid.* 129.

M.

Mains (*les*), pour les instrumens dont Dieu se sert pour agir sur nous, I, 48. Pour le pouvoir, *ibid.* 52.

Maisons de bitume (*les*) mises pour les villes de la Chaldée, II, 252.

Maladie d'Israël (*la*), la captivité de Babylone, II, 414.

Mammelles (*les*) caractérisent les Prêtres & les faux Prophètes, II, 71. Les Ministres des cultes impies, *ibid.* 118.

Masculin (*le*) joint à un féminin, I, 111.

Mépris (*être dans le*), être captif, II, 303.

Mer (*la*), pour la Monarchie des Chaldéens, II, 428.

Merveilles (*les*), pour les évènemens arrivés à la prise de Babylone, II, 301.

Meurtriers (*les*) figurent les Babyloniens & les Apostats d'Israël, II, 414.

Midi (*le*), pour la liberté, II, 311.

Miséricorde (*la*) sert de voile à l'idolâtrie d'Israël, II, 389.

Monde (*le*) matériel & intellectuel, I, 33. Partie matérielle & partie immatérielle, *ibid.* 35.

Montagne, emblême de l'Empire de Babylone, II, 389. De ſes Provinces, *ibid.* 431.
Moisson (*la*), pour les conquêtes de Nabuchodonoſor, II, 277 & 292.
Mort de deux ſortes, II, 5. Spirituelle, *ibid.* 113. Symbole de l'idolâtrie, *ibid.* 121. De la captivité, *ibid.* 387.
Mourir, ſe livrer à l'idolâtrie, II, 69. Perdre la liberté, *ibid.* 267.
Myſtère (*le*) qui diſtingue dans l'Egliſe les bons d'avec les méchans, n'étoit pas aſſez dévoilé du tems du ſaint homme Job, II, 426.

N.

Nabuchodonosor vainqueur d'Edom, I, 135. Fut un des premiers qui fit des Rois captifs, *ibid.*
Naissances de deux ſortes, II, 5. Quand ont elles lieu; *ibid.* La naturelle eſt un décret éternel de Dieu, *ibid.* 93.
Nominatif (*le*) doit être quelquefois ſuppléé, I, 75.
Neige (*la*), pour l'eſclavage, II, 343.
Nerfs (*les*) déſignent la force, la vigueur & le courage des enfans de l'Egliſe d'Iſraël, II, 36.
Noms propres (*les*) déſignent de tems en tems les qualités de celui dont on parle, I, 30.
Nom (*le*) en renferme quelquefois un ſecond dans la langue ſainte, I, 65. Des filles de Job, *ibid.* 109. Collectif, ſe joint au plurier, II, 56. Pour un verbe, *ibid.* 117. Avec un participe rendu par un ſeul verbe, *ibid.* 220.
Nourriture, l'eſpèce pour la nourriture en général, II, 146.

Nuage, pour les tems nébuleux de la captivité, II, 112. Pourquoi Iſraël en a-t-il été couvert? *ibid.* 113.

Nuit. Il eſt de ſon eſſence d'être plus ou moins ténébreuſe, II, 88. Pour l'idolatrie, *ibid.* 34, 44, 45 & 413. Elle ſera abandonnée, *ibid.* 55. Caractériſe le culte des idoles, *ibid.* 96. Jamais elle ne reparoîtra dans Iſraël, *ibid.*

O.

Obscurité (*l'*), la captivité, II, 413. Les Apoſtats d'Iſraël, *ibid.* 363.

Occupation. Celle de former des troupes eſt plus brillante pour un Prince que celle de réparer des ruines, II, 124.

Œil (*l'*), les Prophètes, II, 368.

Œuvre (*l'*) *de ſes mains*, ce qu'il déſigne, I, 47.

Oiseau, l'Iſraëlite mis en liberté, II, 286. Les Grands d'une nation, *ibid.* 287. Les Iſraëlites, *ibid.* 288.

Oiseau (*les petits de l'*), les Iſraëlites iſſus des familles les plus conſidérables, II, 287.

Oiseaux du ciel, les Chaldéens, II, 418.

Ombres de la mort (*les*), pour la captivité, II, 97, Pour ſon emblême, *ibid.* 113. Pour celui de l'Empire de Babylone, *ibid.* 363.

Opprimés (*les*), pour les Iſraëlites captifs, II, 414.

Oracle (*l'*) *adreſſé à Eliphaz* prédit la ruine des Chaldéens, II, 234. Où il ſe termine, *ibid.* 269.

Organes matériels. Il n'y en a point dans les ſéjours ſpirituels, I, 33. immatériel quel il eſt? *ibid.*

Orphelin, les Israëlites captifs, II, 414.
Orion, *Conſtellation méridionale*, pour les Perſes, II, 356.
Os (*les*) caractériſent les membres de l'Egliſe d'Iſraël les plus capables de la ſoutenir, II, 361.
Ourse (*l'*), pour le Roi de Babylone, II, 197.
Ouvrage de la main de Dieu, le peuple d'Iſraë, II, 388.
Ouvrir la bouche, ſignification de ces termes, II, 30.

P.

Pays ſans ordre, l'Empire de Babylone, II, 363.
Paraphraste Chaldéen (*le*) prend le dérangement du cœur pour l'écart de l'eſprit, I, 89. Ses puérilités, II, 138.
Particule rendue par un verbe, I, 72.
Partie (*la*) pour le tout, I, 63. II, 117, 124, 280 & 390.
Passereau (*le*) déſigne le peuple d'Iſraël, II, 288.
Pauvres (*les*), pour le peuple d'Iſraël captif, II, 323 & 414.
Peau (*la*), pour l'épiderme, I, 87. L'autorité de l'Egliſe d'Iſraël après ſon retour, II, 349.
Péché, l'idolâtrie d'Iſraël, II, 389. Originel cru de tout tems dans la nation ſainte, *ibid.* 376. Image de l'idolâtrie, *ibid.*
Penſée (*la*), tient lieu de parole parmi les Eſprits, I, 82. Sans néanmoins leur être connue, *ibid.*
Personnages (*les*) du Poëme de Job ne ſont point les trois amis de ce ſaint homme, II, 426.
Peuple (*le*) *d'Iſraël* déplore par la bouche

de Job l'origine de ſes malheurs, II, 4. Maudit le tems où il eſt tombé dans l'idolâtrie, & l'idolâtrie même ; fait des vœux pour qu'elle diſparoiſſe, de même que ſes Miniſtres ; ſe plaint de ce qu'on ne l'a pas empêché d'y tomber, *ibid.* 121. Sa multiplication après ſon retour de la captivité, *ibid.* 333.

Peuples ſans intelligence, les Chaldéens, II, 263. *Privés de l'uſage de la raiſon*, les Apoſtats d'Iſraël, *ibid.* 269. *De la vie*, de la liberté, *ibid.* 272.

Pierres (*les*) indiquent les habitans d'un pays, II, 135. Les murs d'une ville, *ibid.* 390.

Phassur fait mettre Jérémie dans les fers, II, 76. Condamné à mourir en captivité, *ibid.* 77. Gouverneur du Temple, *ibid.* 247.

Plumes (*les*) caractériſent les Provinces enlevées aux Médes, II, 429.

Pluriers (*les*) ont plus d'énergie que les ſinguliers, II, 315. Ce nombre fait voir que l'Egliſe d'Iſraël ne parle point au ſeul Sophar, *ibid.* 367.

Poeme de Job (*le*) eſt ſublime, mais très-obſcur, I, 115. N'eſt pas de Moyſe, *ibid.* 128. Son objet, II, 4.

Poesies (*les*) *Grecques & Latines* tirent une partie de leur beauté de la fiction, mais non pas celle des Hébreux, II, 89. Il faut diſtinguer les Poëſies ſacrées d'avec les profanes, II, 91.

Possession (*la*) miſe pour les troupeaux, I, 33.

Poussière (*la*) déſigne le renverſement de l'Empire de Babylone, II, 181. La captivité des Chaldéens, *ibid.* 292. L'état humiliant de leur Monarchie après la conquête de Cyrus, *ibid.* 404.

PRÊTRES (*les*) *déſerteurs de la Loi du vrai Dieu* furent rares, lorſque les dix tribus abandonnèrent ſon culte, II, 267. Mais il y en eut un bien plus grand nombre à la défection de Juda, *ibid.* 247. Leur châtiment fut la captivité, *ibid.* 248.

PRÉPOSITION. Lorſque deux ſont jointes enſemble, la première éxige un ſupplément, I, 53 & 62. Changée en verbe par S. Jérôme, *ibid.* 62. En nom par le Grec, *ibid.* 90. Demande un ſupplément, II, 47. Un adjectif, *ibid.* 268.

PRÉVARICATION (*la*) déſigne l'idolâtrie, II, 370 & 373.

PRINCE des ténèbres, ſon activité, I, 42. Sa ſupériorité ſur toutes les autres Intelligences, *ibid.*

PRINCES (*les*) *de l'Idumée*, captifs, I, 137. Dans quel pays, *ibid.* 147. Ne connoiſſoient point la vraie ſageſſe, II, 153. Imputoient à l'Egliſe les crimes de ſes enfans, *ibid.*

PROFANE (*le*) déſigne le Chaldéen, II, 401.

PRONOMS perſonnels (*les*) renferment de tems en tems une idée modificative, I, 45. rendu par un verbe, *ibid.* 84.

PROPHÈTES (*les*) ne parlent pas toujours en leur nom dans leurs Ouvrages, II, 94. Souvent le peuple d'Iſraël s'énonce par leur bouche, *ibid.* 95.

PROPHÉTIES eſſentielles du Poëme de Job, II, 393.

PROSPÉRITÉ des Chaldéens fixée à la délivrance d'Iſraël, II, 311.

PROSTITUTION (*la*), pour l'idolâtrie.

PSAUMES (*les*) expriment ordinairement les gémiſſemens, les plaintes, les vœux, l'eſpé-

rance & la joie de l'Egliſe d'Iſraël, II, 94. Leurs Auteurs y parlent de tems en tems en ſon nom, *ibid.* 95.

PURGATOIRE reconnu dans Iſraël avant les Machabées, II, 387.

PUPILLE (*le*), pour les Iſraëlites captifs, II, 343 & 414, pour l'Egliſe Chrétienne, *ibid.* 248.

Q.

QUELQU'UN (*un*), pour un Ange ou pour le Verbe, II, 227.

R.

RABBINS (*les*), leurs contradictions, II, 107.

RACINES (*les*), pour les conquêtes de Nabuchodonoſor, II, 291.

RAILLEURS (*les*) *de l'Egliſe d'Iſraël*, les Apoſtats & les Chaldéens, II.

RAYON de lumière (*le*), pour le monument d'une ancienne ſplendeur, II, 108. *De l'aurore*, pour le commencement de la liberté, *ibid.*

RAVAGE (*les*) déſignent les incurſions des Médes & des Perſes, II, 390.

RÉGION, pour la Monarchie de Babylone, II, 282. Pour le Royaume d'Iſraël, *ibid.* 302.

RENDRE pur, purifier de l'idolâtrie, II, 376.

RÉFLÉXIONS ſur l'oracle révélé à Eliphaz, II, 228. Sur la manière dont on a traduit les ſept premiers verſets du Chap. V, *ibid.* 292.

RÉSURRECTION (*la*), image de la délivrance d'Iſraël, II, 295.

RÉTICENCES, moyens de les remplir, I, 55. Suppléées par S. Jérôme, II, 181.

Révélation (*la*) *faite à Eliphaz* vient de Dieu, II, 295.
Rhinoceros (*le*), pour Nabuchodonosor, II, 429.
Riches (*les*), pour les Apostats d'Israël, II, 366.
Rocher (*le*) indique le pouvoir suprême de l'Empire de Babylone, II, 391.

S.

Sabéens (*les*) commandés par des femmes, I, 56. Quels étoient ceux dont parle le Livre de Job ? *ibid.* 58. Peuples de l'Arabie heureuse, *ibid.* 128. De quatre sortes, *ibid.* 125. Tribu d'Arabes, *ibid.* 136.
Sacrifices (*les*) défendus aux seuls Israëlites hors la terre d'Israël, I, 151. Job en offre par ordre du Seigneur, *ibid.* 152.
Saints. Comment la connoissance de nos besoins leur parvient-elle ? I, 36. Ils n'ont aucune relation avec la matière, *ibid.* Aucun, dans l'ancien Testament, n'a fait d'imprécation contre sa naissance, II, 97. Quelques-uns par zèle de religion se sont souhaité la mort, *ibid.* 8.
Sang immonde (*le*), la race des Apostats d'Israël, II, 376.
Satan ne peut fraper Job de maladie. Pourquoi ? I, 54. Le feu qui consuma ses troupeaux fut son ouvrage, *ibid.* 60. Il reconnoît à sa honte que Dieu a permis les épreuves de ce saint homme, *ibid.* 80.
Sauterelles (*les*) caractérisent les Chaldéens, II, 19.
Sein. Ce qu'il signifie, II, 13. De l'Eglise

d'Iſraël, *ibid.* 69, 100 & 116. Pour la Patrie, *ibid.* 130.

Sel (*le*), emblême de la ſageſſe, II, 48.

Sens anagogique (*le*) n'exclut point le ſens litéral, II, 242. *Litéral.* Des verſets, 13, 14, 15, 16, 17, 18 & 19 du troiſiéme Chap.

Septentrion (*le*), pour la Médie, II, 416.

Serviteurs (*les*) déſignent les Iſraëlites captifs à Babylone, *ibid.* Les dix Tribus, *ibid.* 246.

Sépulcres (*les*), pour l'Empire de Babylone,

Sillons (*les*) déſignent la longueur & l'excès des maux dont les Iſraëlites furent accablés pendant leur eſclavage à Babylone, II, 187.

Simplicité (*la*), pour la vérité ſimple qui régne dans les écrits des Prophètes, II, 365.

Singulier (*le*) en rapport avec des pluriers, II, 144. Se change en plurier lorſqu'il s'agit de peuples ou de nations, *ibid.* 280.

Sodome & Gomorrhe. Un particulier ne peut point éprouver le ſort de ces deux villes, II, 86.

Songes que Dieu envoyoit aux Prophètes, II, 345.

Sophar, Roi, I, 5. d'Idumée, II, 153.

Souffle (*le*), pour les ordres de Cyrus, II, 429. Pour ce Prince même, *ibid.* 188.

Style énigmatique (*le*) eſt un des principaux ornemens de la Poëſie des Hébreux, II, 91. Son éxiſtence ignorée par M. Louth, *ibid.*

Supplémens (*les*) autoriſés par S. Jérôme, II, 177, 178 & 338. Leur néceſſité, *ibid.* 404.

Syrie (*la*) réputée terre d'Iſraël, pourquoi? I, 151.

T.

TÉMOINS (*les*) désignent le peuple d'Israël, II, 362.
TÉNÈBRES (*les*), pour la captivité, II, 100, 109 & 111.
TENTES (*les*) indiquent les habitans d'Israël après son retour de Babylone, II, 330.
TERMES. Si on prend ceux du troisième Chap. de Job dans leur sens naturel, Job a grièvement péché, II, p. 93. *Enigmatiques.* Le troisième Ch. de Job en est rempli, II, 151. Sont susceptibles de différentes significations, *ibid.* 102. Dévelopés par les Pères & les Commentateurs, *ibid.* 119. *Métaphoriques*, II, 122.
TERRE de Hus. Trois pays différens portent ce nom, I, 17. Patrie de Job, sa position, *ibid.* 18, 25 & 122. Etoit dans l'Idumée, *ibid.* 126. A l'orient de Bosra, *ibid.* 142. Pour les Israëlites fidèles, II, 398.
TERREUR (*la*) est le mobile qui détermine les mauvais Anges à exécuter les volontés de Dieu, I, 82.
TEXTE de Job dégagé de ses termes énigmatiques, II, 100.
THÉMAN (*pays de*, sa position, I, 15.
TIGNE, figure du Tout-puissant, II, 256.
TOMBEAU (*le*), symbole de l'esclavage, II, 430.
TOURBILLONS (*les*), pour les armées des Perses & des Médes, II, 118.
TRAVAUX forcés, pour les maux de la captivité, II, 282.
TREMBLEMENT (*le*) ne regarde que le corps, II, 222.

TRÈS-HAUT (*le*) emploie vint ans à ruiner le Royaume d'Iſraël, II, 255 & 21. A conſumer celui de Babylone, *ibid.* 256.
TRIBULATION. Combien Iſraël en a-t-il eſſuyées ? II, 319.
TRONC d'arbre, l'Iſraëlite captif, II, 378.
TROUPEAUX de Job (*les*) n'ont point été enlevés par une troupe de brigands, I, 136; mais par les Sabéens & les Chaldéens.
TYRANNIE des Chaldéens (*la*) étoit le crime que Dieu devoit châtier, II, 239.

V.

VASE (*le*), pour la partie de l'Egliſe d'Iſraël, II, 358.
VAUTOUR (*le*) déſigne les Chaldéens, II, 418.
VENT brûlant (*le*) Cyrus, II, 417.
VER, le peuple d'Iſraël, II, 403.
VERBE rendu par un nom, II, 176. Quelques-uns ſe mettent avant d'autres, *ibid.* 219.
VERMISSEAUX (*les*), pour les mères & les ſœurs d'Iſraël, II, 403.
VEUVES (*les*) caractériſent les Iſraëlites captifs, II, 414.
VIE de la foi, de l'eſpérance & de la charité, II, 117. Pour la liberté, *ibid.* 129 & 361. *Vie nouvelle*, pour la délivrance de la captivité, *ibid.* 387 & 410.
VIEILLESSE (*la*) de l'Egliſe fut glorieuſe, II, 336 & 338.
VIPÈRES (*les*) déſignent les Miniſtres de Sédécias, II, 106.

Vision (*la*) fut une voie dont Dieu se servoit pour faire connoître ses desseins, II, 211. Sa nécessité pour le tems de la captivité, *ibid.* Elle inspiroit quelquefois de la terreur, *ibid.* 213. Celle d'Eliphaz venoit de Dieu, *ibid.*
Vœu des Israëlites contre l'idolâtrie, II, 53.

Fin de la Table générale des matières.

FAUTES A CORRIGER.

Dans le Mémoire.

Page 59, ligne 7, renferme, *lis.* renferment.
Page 84, lig. 5 & 6 de la note, נקש משכנה בהון נעל שמשא, *lis.* נעל שמשא נקש משכנה בהון.
Page 91, ligne 11, Copthes, *lis.* Cophtes, *de même que dans les autres endroits où vous trouverez la même faute.*
Page 174, lig. 14, nous permettent-elles, *lis.* nous permettent-ils.
Page 184, lig. 3, lu, *lis.* lui.
Page 187, lig. *dernière*, Catholirues, *lis.* Catholiques.

Dans l'Essai sur Job.

Page 11, lig. *première*, vas, *lis.* va.
Pege 64, lig. 8, enlevés, *lis.* enlevé.
Page 89, lig. 2, vous vevez, *lis.* vous venez.
Page 91, lig. 9, après avoir fait à Job, *lis.* après avoir adressé.
Page 98, lig. 1 & 15, *faites la même correction.*

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Ballifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, ſalut. Notre amé . . . nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un *Eſſai ſur le Livre de Job*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des préſentes. Faiſons défenſes à tous imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance. A la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères; que l'impétrant ſe conformera en tout aux Règlement de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la pré-

ſente Permiſſion ; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU ; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle du Sieur DE MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayant cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le Mercredi premier jour de Février, l'an mil ſept cent ſoixante-neuf, & de notre Régne le cinquante-quatriéme.

Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 253, fol. 620, *conformément au Règlement de* 1723. *A Paris, ce* 20 *Février* 1769.

BRIASSON, Syndic.